



COMPTE RENDU IN EXTENSO

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
30 SETTEMBRE E 1MU DI OTTOBRE DI U 2021
2^{ME} SESSION ORDINAIRE DE 2021
30 SEPTEMBRE ET 1^{ER} OCTOBRE 2021
(1^{ME} JOURNEE)**

(MANDATURE 2021-2028)





**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
30 SETTEMBRE à 1mu OTTOBRE DI U 2021
2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2021
30 septembre et 1^{er} octobre 2021**

SOMMAIRE 1^{ère} JOURNEE – JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

La Présidente de l'Assemblée de Corse rappelle les modalités d'organisation de la session dans le contexte de la crise sanitaire 18

Ouverture de la séance des questions orales à 10h25

QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2021/O2/035 - Remplacement de la Centrale du Vaziu, posée par Mme Nadine NIVAGGIONI, au nom du groupe « Fà populu in seme » 19

Réponse de M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse 20

Question n° 2021/O2/031 - Bilan d'étape, posée par M. Jean-Martin MONDOLONI, au nom du groupe « Un soffiu novu - Un nouveau souffle pour la Corse » 23

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 25

Question n° 2021/O2/032 - Déficit structurel et démographie croissante, posée par Mme Vanina LE BOMIN, au nom du groupe « Avanzemu » 29

Réponse de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse 30

Question n° 2021/O2/034 - Problématique des Biomédias en Corse, posée par M. Louis POZZO DI BORGO, au nom du groupe « Fà populu in seme » 32

Réponse de M. Guy ARMANET, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse 34

Question n° 2021/O2/036 - Prise en compte du handicap en milieu rural : recrutement et formation d'auxiliaires de vie scolaire, posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Un soffiu novu - Un nouveau souffle pour la Corse » 36

Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI, Conseillère exécutive en charge du Handicap 37

Question n° 2021/O2/033 - Lingua corsa, posée par M. Saveriu LUCIANI, au nom du groupe « Avanzemu » 39

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 42

Ouverture de la séance à 11h25

Appel nominal des conseillers par Mme Lisa FRANCISCI, Secrétaire de séance

Allocution d'ouverture de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 45

Minute de silence à la mémoire de Mme Marie-Christine BERNARD-GELABERT, Directrice Générale des Services de la Collectivité de Corse, décédée début septembre 46

Allocution de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 48

Suspension de la séance à 12h05

Reprise de la séance à 12h15

M. Paul-Félix BENEDETTI - Demande d'une nouvelle suspension de séance (Situation de M. Jacques FIESCHI) 56

Suspension de la séance à 12h20

Reprise de la séance à 12h45

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS - La Conférence des Présidents s'est réunie pour évoquer la situation de M. Jacques FIESCHI et entamer la discussion avec la Perception de Sartène 57

Discussion générale à propos de l'arrêt du Conseil d'Etat condamnant la Collectivité de Corse à verser 86,3 M€ à la Compagnie maritime « Corsica Ferries »

Prise(s) de paroles :

58

M. Paul-Félix BENEDETTI, au nom du groupe « Core in Fronte »

M. Saveriu LUCIANI, au nom du groupe « Avanzemu »

M. Laurent MARCANGELI, au nom du groupe « « Un soffiu novu - Un nouveau souffle pour la Corse »

M. Jean-Félix ACQUAVIVA, au nom du groupe « Fà populu in seme »

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, apparentée au groupe « Avanzemu »

Le Président Gilles SIMEONI

M. Louis POZZO DI BORGIO - Que la Commission des Finances, prévue à 14h00, se réunisse de suite

M. Hyacinthe VANNI

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mme Nadine NIVAGGIONI

Suspension de la séance à 13h30

Reprise de la séance à 15h25

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 320 : Custituzione di i scagni di e cummissione tematiche di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 320 : Constitution des bureaux des commissions thématiques de l'Assemblée de Corse

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 75

En attente de la réunion des commissions thématiques sous la présidence de leurs doyens d'âge - **Les bureaux des commissions thématiques seront constitués demain matin**

Raportu n° 322 : Disignazioni di i membri di l'Assemblea di Corsica di modu à custituiscia a ghjuria in carica di scedda i candidati à l'Assemblea di a Giuventù pà a mandatura 2021/2023

Rapport n° 322 : Désignation des membres de l'Assemblée de Corse afin de constituer le jury en charge de sélectionner les candidats à l'Assemblea di a Giuventù pour la mandature 2021/2023

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 77

Pour le groupe « Fà populu in seme » : Mmes et MM. Anna Maria COLOMBANI, Paola MOSCA, Petru Antone FILIPPI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Don Joseph LUCCIONI, Danielle ANTONINI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pour le groupe « Un soffiu novu » : Mmes et MM. Christelle COMBETTE, Didier BICCHIERAY, Jean-Michel SAVELLI, Charlotte TERRIGHI

Pour le groupe « Avanzemu » : Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Julia TIBERI

Pour le groupe « Core in Fronte » : Mme Marie-Claude BRANCA

L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la composition du jury 80

M. Romain COLONNA - Souhait que les commissions thématiques se réunissent dans l'après-midi 80

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS 80

M. Paul-Félix BENEDETTI - Pour un rappel au règlement intérieur et sur le fonctionnement des commissions 81

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS 83

Le Président Gilles SIMEONI 84

M. Paul-Félix BENEDETTI

Raportu n° 323 : Mudificazione di a deliberazione chì porta designazione di i rapresentanti di l'Assemblea di Corsica in varii urganisimi

Rapport n° 323 : Modification de la délibération portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 87

L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la modification de la délibération (cf. noms donnés en séance) 89

SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Raportu n° 287 : Misura 1.7. Dispositivu territoriale di sustegnu à u finanziamentu di procedure accunciate à l'amichevule è preventive

Rapport n° 287 : Mesure 1.7. Dispositif territorial de soutien au financement de procédures amiables et préventives

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse 93

Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteure* 95

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 95

Prise(s) de paroles : 95
M. Paul QUASTANA
M. Alex VINCIGUERRA, en réponse

Le rapport N° 287 est ADOPTÉ à l'unanimité 96

Raportu n° 325 : Aiuti publichi à l'impresa è sustegnu pè u sviluppu ecunomicu è sociale : Pruposta da rinfurzà l'efficacità di l'aiuti è di i dispositivi di l'ADEC

Rapport n° 325 : Aides publiques aux entreprises et soutien au développement économique et social : Proposition en vue d'une efficacité renforcée des aides et dispositifs de l'ADEC

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse 97

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n° 2021/O2/033) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 105

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/O2/015) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 107

Prise(s) de paroles : 109

M. Paul QUASTANA

Mme Serena BATTESTINI

M. Jean-Christophe ANGELINI

Mme Nadine NIVAGGIONI

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

M. Alex VINCIGUERRA, en réponse aux intervenants 123

VOTE du rapport

POUR : Fà populu in seme (32) + Core in Fronte (6) : **38**

ABSTENTION : Avanzemu : **8**

NON-PARTICIPATION : Un Soffiu novu : **17**

Le rapport N° 325 est ADOPTÉ à la majorité 127

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Rapportu n° 288 : Mubilità internaziunale di i programmatori culturali è di e cumpagnie corse : cunvenzione cun l'Uffiziu Naziunale di a Diffusione Artistica

Rapport n° 288 : Mobilité internationale des programmeurs culturels et des compagnies corses : convention avec l'Office National de la Diffusion Artistique

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine	127
Avis de la Commission de la Culture, de l'Éducation, de la Cohésion Sociale et de la Santé par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	129
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/O2/016) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	129
<i>Prise(s) de paroles:</i>	131
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	
Mme Muriel FAGNI	
Mme Antonia LUCIANI, en réponse aux intervenantes	133
Le rapport N° 288 est ADOPTÉ à l'unanimité	134

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTE

Raportu n° 293 : Urganizzazione di a settimana « ingrandà bè » di nuvembre 2021

Rapport n° 293 : Organisation de la semaine « ingrandà bè » de novembre 2021

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social	135
---	-----

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	136
--	-----

Lecture du rapport de la Commission de la Culture, de l'Éducation, de la Cohésion Sociale et de la Santé (n° 2021/O2/035) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	
--	--

Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité	137
--	-----

Raportu n° 294 : Attualizzazione di e regule di l'aiuti è di l'azzione suciale è medicusuciale di Corsica

Rapport n° 294 : Actualisation du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 137

Lecture du rapport de la Commission de la Culture, de l'Éducation, de la Cohésion Sociale et de la Santé (n° 2021/O2/039) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse*

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/O2/021) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 139

Prise(s) de paroles : 140

M. Paul-Félix BENEDETTI

Mme Bianca FAZI, en réponse à l'intervenant 142

Le rapport N° 294 est ADOPTÉ à l'unanimité 143

Raportu n° 295 : Cunvinzioni di finanziamentu in quantu à l'attività d'accolta di ghjornu gistita da a FALEP in a cumuna d'Aiacciu

Rapport n° 295 : Convention de financement relative à l'activité d'accueil de jour gérée par la FALEP sur la commune d'Aiacciu

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 143

Avis de la Commission de la Culture, de l'Éducation, de la Cohésion Sociale et de la Santé par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse*

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur*

Prise(s) de paroles :

Mme Frédérique DENSARI

Mme Bianca FAZI, en réponse à l'intervenante

Le rapport N° 295 est ADOPTÉ à l'unanimité 147

Raportu n° 296 : Cunvenzione di finanziamentu di l'accolta di notte gestitu da l'associu « A Fratellanza » in a cumuna di Bastia

Rapport n° 296 : Convention de financement de l'accueil de nuit géré par l'association « A Fratellanza » sur la commune de Bastia

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 143

Avis de la Commission de la Culture, de l'Éducation, de la Cohésion Sociale et de la Santé par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse*

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur*

Le rapport N° 296 est ADOPTÉ à l'unanimité 147

Raportu n° 297 : Cunvinzioni di finanziamentu di u Centru d'Alloghju d'Urgenza d'Aiacciu gistitu da a Croci Rossa

Rapport n°297 : Convention de financement du Centre d'Hébergement d'Urgence d'Aiacciu géré par la Croix Rouge

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 144

Avis de la Commission de la Culture, de l'Éducation, de la Cohésion Sociale et de la Santé par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse*

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur*

Le rapport N° 297est ADOPTÉ à l'unanimité 148

Raportu n° 298 : Cunvinzioni in quantu à u finanziamentu di i dispositivi d'alloghju d'urgenza è alluczazioni timpurania d'alloghju gistiti da FALEP nantu à i tarritorii d'Aiacciu è di Portivechju

Rapport n° 298 : Conventions relatives au financement des dispositifs hébergement d'urgence et allocation logement temporaire gérés par la FALEP sur les territoires d'Aiacciu et de Portivechju

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 148

Lecture du rapport de la Commission de la Culture, de l'Éducation, de la Cohésion Sociale et de la Santé (n° 2021/O2/040) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse*

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur*

Le rapport N° 298 est ADOPTÉ à l'unanimité 148

Raportu n° 299 : Cunvenzione « Tutti benvenuti » trà e Casce d'Allucazione Famigliale 2A/2B, u Statu e a Cullettività di Corsica

Rapport n° 299 : Convention « accueil pour tous » entre les Caisses d'Allocations Familiales 2A/2B, l'État et la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social

Lecture du rapport de la Commission de la Culture, de l'Éducation, de la Cohésion Sociale et de la Santé (n° 2021/O2/036) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse*

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur*

Prise(s) de paroles :

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Mme Bianca FAZI, en réponse à l'intervenante

Le rapport N° 299 est ADOPTÉ à l'unanimité 151

Raportu n° 313 : Disignazioni di i raprisintanti di a Cullittività di Corsica in u cumitatu lucali di u fondu d'insirzioni di i parsoni cun svantaghju in a funzioni publica (FIPHFP) da impiigadori publicu tarritorialiali

Rapport n° 313 : Désignation des représentants de la Collectivité de Corse au sein du Comité local du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) en qualité d'employeur public territorial

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social

Titulaire : Mme Muriel FAGNI

Suppléant : M. Romain COLONNA

L'Assemblée de Corse PREND ACTE de cette désignation 152

GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITÉS SPORTIVES

Raportu n° 301 : CSGC - Nominazione di u Direttore

Rapport n° 301 : CSJC - Désignation du Directeur

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse et des Sports 153

Les administrateurs du Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse quittent l'hémicycle

Mmes Danielle ANTONINI, Véronique PIETRI, Julia TIBERI

MM. Romain COLONNA, François SORBA,

Lecture du rapport de la Commission de la Culture, de l'Éducation, de la Cohésion Sociale et de la Santé (n° 2021/O2/032) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse*

Le rapport N° 301 est ADOPTÉ à l'unanimité des votants 154

NON-PARTICIPATION : « Core in Fronte » : 6

Procédure de dérogation au régime ordinaire du temps de travail des agents du Secrétariat Général de l'Assemblée de Corse

Le Président Gilles SIMEONI 154

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS 154

Dérogation ADOPTÉE à l'unanimité 155

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 300 : Drittu di andà in tribunali : cartulari 21REC75 (Polluzioni marina)

Rapport n° 300 : Droit d'ester en justice : dossier 21REC75 (Pollution marine)

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 155

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/O2/025) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 156

Prise(s) de paroles : 156

M. Pierre GHIONGA

M. Romain COLONNA

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants 159

Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité 162

Raportu n° 302 : Messa in piazza di a Cummissione Cunsultativa di i Servizi Pubblici Lucali (CCSPL)

Rapport n° 302 : Mise en place de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 162

Pour le groupe « Fà populu in seme » : Mme Véronique ARRIGHI et MM. Paul-Joseph CAITUCOLI et Jean-Jacques LUCCHINI

Pour le groupe « Un Soffiu novu » : Mme Chantal PEDINIELLI

Pour le groupe « Avanzemu » : M. Pierre POLI

Pour le groupe « Core in Fronte » : Mme Véronique PIETRI

L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la mise en place de la CCSPL et de la désignation de ses membres 163

INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 314 : Approvu di a cunvinzioni relativa à l'assestu di u ghjirato ghju di l'Agnaredda da traversa d'agglumirazioni di Portivechju

Rapport n° 314 : Approbation de la convention avec la commune de Purtivechju relative à l'aménagement du giratoire de l'Agnareda sur l'ex. RT 10

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse 164

MM. Jean-Christophe ANGELINI et Georges MELA quittent l'hémicycle et sont ABSENTS au moment du vote

Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 166

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/O2/024) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 166

Le rapport N°314 est ADOPTÉ à l'unanimité 167

Suspension de la séance à 19h00

Reprise de la séance à 19h15

Rapport n° 321 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 321 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 168

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/O2/026) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 170

Prise(s) de paroles : 173

M. Paul-Félix BENEDETTI

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants 176

M. Paul-Félix BENEDETTI

Le Président Gilles SIMEONI

Le rapport N° 321 est ADOPTÉ à la majorité 181

VOTE du rapport :

POUR : Fà populu in seme **32**

CONTRE : Avanzemu **7**

ABSTENTIONS : Un Soffiu novu **17**

NON-PARTICIPATIONS : Core in Fronte (6) + Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA : **7**

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu n° 318 : Urganizazioni di una cuncirtazioni in quantu à a diffusioni di a 5G in Corsica

Rapport n° 318 : Organisation d'une concertation citoyenne relative au déploiement de la 5G en Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 181

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n° 2021/O2/032) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteure* 185

Prise(s) de paroles : 187

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

M. Pierre GHIONGA

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants + lecture de l'avis du CESEC 192

Le rapport N° 318 est ADOPTÉ à l'unanimité des votants 194

NON-PARTICIPATION : Un Soffiu novu **17**

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 290 : Festa di a Lingua 2021

Rapport n° 290 : Fête de la Langue 2021

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 195

Lecture du rapport de la Commission de la Culture, de l'Éducation, de la Cohésion Sociale et de la Santé (n° 2021/O2/033) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 196

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 196

Prise(s) de paroles : 196

M. Pierre GHIONGA

M. Saveriu LUCIANI

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

M. Romain COLONNA

M. Jean-Martin MONDOLONI

Le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants 200

Le rapport N° 290 est ADOPTÉ à l'unanimité 202

Communications de la Présidente de l'Assemblée de Corse

Conférence de presse sur l'Assemblea di a Giuventù : vendredi 1^{er} octobre à 9h00

Mise en place des places des bureaux des Commissions thématiques : 202

Doyen M. Jean-Paul PANZANI

Commission de Contrôle **9h30 Salle 2**

Commission des Affaires Européennes **10h Salle 2**

Commission de l'Evolution Statutaire de la Corse **10h15 Salle 2**

Commission des Politiques de Santé **11h30 Salle 3**

Doyenne Mme Marie-Anne PIERI

Commission des Compétences Législatives et Réglementaires **11h Salle 3**

Doyen M. Pierre POLI

Commission des problématiques de Violence en Corse **14h Salle 3**

Réunion de la Questure à 10h00

Suspension de la séance à 20h50

Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 25.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous allons débiter nos travaux.

Je souhaiterais, avant que l'on passe comme d'habitude aux questions orales, quand même vous rappeler un certain nombre de points sur le plan organisationnel de cette session.

D'abord, au niveau juridique, le régime dérogatoire en vigueur depuis le début de la crise sanitaire, pour faciliter la continuité des pouvoirs publics, s'arrête aujourd'hui. Il s'arrête ce soir. Il autorise notamment la participation à distance, donc encore pour aujourd'hui, si nécessaire, et il permet également de doubler le nombre de pouvoirs attribués par conseiller.

Demain, par contre, vous le savez, 1^{er} octobre, c'est le régime ordinaire qui va s'appliquer, avec un présentiel, je dis bien un présentiel qui devient obligatoire et un nombre de pouvoirs qui est de 1 par conseiller.

Donc, on a une juxtaposition inédite de deux régimes juridiques au cours de cette session, puisqu'il y a un changement de régime dès ce soir, à 00 h 01.

Au plan sanitaire, ce qui est très important à mon sens : les mesures barrières doivent être appliquées et notamment, le port du masque. Il est très important que vous portiez vos masques et qu'ils soient portés relevés, bien sûr. Et évidemment de conserver le maximum de distanciation sociale.

Donc, nous avons une capacité d'accueil de l'hémicycle qui est de 57 personnes. J'ai conscience, évidemment, des difficultés que cela pose pour les uns et pour les autres, mais notre institution doit donner l'exemple. Donc, il est très important que les choses se fassent de cette manière-là.

Je remercie les personnels, le Secrétariat général, les services de l'Assemblée de Corse pour l'organisation de cette session dans des conditions encore un peu compliquées, en espérant bien évidemment que dès la prochaine fois, nous soyons totalement libérés de ce type de contraintes.

Voilà pour les éléments que je souhaitais vous apporter au regard de l'organisation matérielle et sanitaire de la séance.

Nous passons à la partie relative aux questions orales.

QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La parole est à « Fà populu in seme » et à Mme Nadine NIVAGGIONI.

* **Question orale N° 2021/O2/035** déposée par Mme Nadine NIVAGGIONI au nom du groupe « Fà Populu In seme » : **le remplacement de la centrale du Vaziu**

Mme Nadine NIVAGGIONI

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Monsieur le Président de l'Exécutif,

Monsieur le Président de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie,

Depuis que la Corse entière a été plongée dans le noir, en 2005, la fin de vie et le remplacement de la centrale du Vaziu initialement prévu avec des solutions technologiques innovantes, et une alimentation au gaz naturel ont fait l'objet de très nombreux revirements.

Le décret initial PPE Corse, voté le 18/12/2015, est suivi d'un protocole d'accord signé le 13/06/2016 prévoyant l'approvisionnement en gaz naturel dès le début de l'exploitation en 2023 de la future centrale Turbine à Gaz à Cycle Combiné.

La procédure initiale de dialogue concurrentiel menée par la DGEC sur ces bases n'a pas abouti. Le 11/02/2020, est lancé un appel d'offre pour l'alimentation en gaz d'une centrale Diesel. L'Assemblée de Corse adopte le 29/04/2021 un projet de révision de la PPE comportant la possibilité d'alimenter la future centrale au fioul léger, au biocombustible et au gaz naturel.

La Guyane, autre ZNI (zone non interconnectée), a déjà vu sa PPE modifiée en ce sens, avec pour conséquence le renoncement à la réalisation de l'alimentation en gaz naturel, et au paiement des coûts échoués liés à cette alimentation au profit des biocombustibles.

Du 19/04/2021 au 24/05/202, une concertation du public est menée par la CNDP sur saisine d'EDF PEI.

Cet été, le risque de rupture n'a pas été caché.

L'augmentation exponentielle de la population, la sollicitation croissante des climatiseurs et le raccordement de la première vague des véhicules électriques ont contraint EDF, le 13 août, à lancer un appel à la responsabilisation pour réduire la puissance appelée.

Si les abonnés se sont montrés solidaires et responsables, cette solution pour éviter la rupture ne peut être admise.

Aujourd'hui, nous n'avons plus aucune visibilité sur la date de démarrage du chantier de la nouvelle centrale, du choix du combustible retenu et de son acheminement.

Aussi, à quelques mois de la signature de la nouvelle PPE, nous souhaitons connaître, Messieurs les Présidents, vos exigences sur le sujet face à la situation imposée par la DGEC (direction générale de l'énergie) et par la CRE (commission de régulation de l'énergie) ainsi que vos intentions.

Vi ringraziemu.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous allons avoir la réponse de l'Exécutif.

M. le Président ?

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme de la Corse.

Je vais répondre, Mme la Présidente. Merci.

Chers collègues, Saluti à tutti.

Madame la Conseillère,

Je commencerai ma réponse en reprenant la fin de votre question sur la signature attendue de la PPE en cours de révision.

J'en profiterai également, vous m'en excuserez par avance, pour répondre aussi au Maire d'Aiacciu, notre collègue Monsieur MARCANGELI, qui a indiqué hier dans la presse, dans son interview « que personne n'évoque la PPE » soulignant également « l'absence de réflexion de fond sur l'avenir énergétique de notre île ».

Alors, permettez-moi de vous rappeler quelques éléments essentiels, à mon sens, de la PPE.

Tout d'abord, la stratégie qui s'appuie sur 3 piliers essentiels :

Le premier, la diversification et la massification des différents types d'énergies, notamment renouvelables ;

Le deuxième pilier, la réduction de nos consommations et la maîtrise de la demande en énergie, notamment par le programme de rénovation des logements sociaux, par exemple ;

Et enfin, le troisième pilier, celui que vous évoquez plus précisément dans votre question, la sécurisation de la période de transition jusqu'en 2050 - objectif d'atteinte de l'autonomie énergétique - par l'alimentation au gaz naturel des centrales thermiques de Lucciana et du Ricantu envisagée, selon EDF, en 2026 pour une mise en service.

Ensuite, vous rappeler, je crois que c'est important, que ces choix ont fait l'objet d'un très large consensus :

- par la signature d'un protocole d'accord entre le Président du Conseil exécutif et le Premier Ministre de la transition écologique, François de RUGY, en juillet 2019 ;

- s'en est suivi plusieurs réunions du Conseil de l'Énergie de l'Air et du Climat, où également des avis quasi unanimes ont été actés sur ce projet de PPE ; réunions qui se sont tenues entre début 2019 et fin 2020. Et enfin, un vote unanime de l'Assemblée de Corse en avril dernier, sur ce projet.

Toutefois, à ce stade, nous ne sommes qu'à l'une des étapes qui a été franchie. Il nous reste un certain nombre d'obstacles et je vais vous les énumérer, si vous me le permettez :

Premièrement, l'examen en cours par plusieurs comités d'experts au niveau ministériel qui vont remettre leur copie, en principe dans les prochains mois,

Ce qui va permettre un nouveau passage devant notre Assemblée pour prendre en compte leurs avis et leurs recommandations sur le projet qui leur a été soumis.

Et enfin en bout de course, le plus rapidement possible, nous l'espérons, une signature du décret par le Premier Ministre qui rendra cette PPE opposable.

Vous le voyez, aujourd'hui, la balle est dans le camp des ministères et des services de l'État. C'est à eux de répondre à nos, à vos légitimes interrogations.

Ces réponses des services de l'État sont nécessaires si nous ne voulons pas connaître un nouveau black-out comme en 2005 ; une situation, je vous rejoins, qui serait inadmissible.

Ces réponses sont indispensables pour sécuriser le système électrique et répondre aux consommations records que nous avons connues cet été, avec des pics jamais atteints jusqu'à présent, des pics journaliers à plus de 400 MW qui sont dus à plusieurs facteurs : les fortes chaleurs et la consommation des climatisations, la fréquentation touristique, mais aussi des moyens de production contraints, notamment au niveau hydroélectrique par la sécheresse, mais aussi que sur le câble SARCO qui nous relie à la Sardaigne en raison des incendies qui ont ravagés cette île cet été.

Des évènements exceptionnels, une série d'évènements, qui toutefois ne peuvent servir d'excuses car ils risquent bien, malheureusement, de devenir la norme dans les prochaines années.

Enfin et surtout, je crois que c'est le cœur de votre question Madame la Conseillère, ces réponses des services de l'État sont urgentes en raison de la vétusté de la centrale du Vaziu, qui engendre bien entendu, pollution et risque sanitaire.

Il est donc impératif de déverrouiller rapidement le projet du Ricantu en arrêtant son mode d'alimentation ; je crois que c'est la clé aujourd'hui.

À ce sujet, le Président du Conseil exécutif et moi-même rencontrerons prochainement la Direction Générale de l'Énergie et du Climat. Bien entendu, nous ne manquerons pas de vous tenir informés de nos échanges et surtout des résultats de l'appel d'offres qui a été conduit par le ministère, et qui vise à savoir quel choix pour l'alimentation de la future centrale, pour son approvisionnement : est-ce que ce seront des barges dans les golfes d'Aiacciu notamment pour le Ricantu, des terminaux métalliers ou le Gazoduc, les trois solutions étant aujourd'hui à l'étude. D'ailleurs, Monsieur le Maire d'Aiacciu, Monsieur le Président de la CAPA, il aurait été

intéressant de connaître votre position sur ces différentes technologies dans votre interview.

Soyons clairs, pour nous, à ce stade, il n'est pas envisageable de revenir sur l'alimentation au gaz.

Nous sommes aussi déterminés à obtenir rapidement des réponses de l'État et nous ne manquerons pas de lui rappeler ses engagements.

Madame la Conseillère, pour conclure, je crois pouvoir dire que nous avons fait notre part du chemin en élaborant un projet de PPE ambitieux.

Je crois, Monsieur MARCANGELI, que nous n'avons pas perdu une minute dans la mise en œuvre de la PPE. J'ai d'ailleurs rencontré la semaine dernière (donc dans les 100 jours) votre premier adjoint et vos services au sujet d'un projet très concret et très important : celui de la rénovation de l'éclairage public de la Ville d'Aiacciu. Un projet à plusieurs millions d'euros, finançable à 80 % dans la cadre du cadre de compensation que nous avons négocié et qui serait d'un montant d'à peu près 5 M€ de l'AUE, donc très important, et qui je crois est une action concrète de MDE que nous pouvons partager.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

Je rappelle qu'une question orale, et j'aurais dû le dire, normalement est posée en 2 minutes, et Mme NIVAGGIONI a respecté à quelques secondes près ce timing, et que la réponse se fait normalement et 3 minutes ou 3'30.

Je le dis pour tout le monde et pour la suite.

Nous continuons. Question orale suivante.

* **Question orale N°2021/O2/031** déposée par M. Jean-Martin MONDOLONI, au nom du groupe « Un soffiu novu » : **Bilan d'étape.**

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Mme la Présidente.

Par le truchement de la précédente question orale, un conseiller exécutif a effloré le sujet.

Vous avez pris, Monsieur le Président, l'initiative qui n'est pas très originale, de faire un bilan d'étape des 100 jours, *centu ghjorni*.

Sauf à ce que vous réserviez un certain nombre de ces réponses à un fan club ou à des privilégiés, nous sommes et comme citoyens, et comme représentants démocratiquement légitimes de cette assemblée, assez peu destinataires de votre action durant ces 100 jours et de vos réflexions.

Deux signaux nous sont parvenus à ce jour :

Le premier signal a consisté de votre part à dépêcher une brillante universitaire pour réfléchir à l'évolution institutionnelle de notre collectivité. Nous vous l'avons dit, nous réitérons que nous serons contributeurs afin de réfléchir à l'évolution institutionnelle de cette maison, parce que c'est nécessaire, parce que c'est dans l'air du temps. Mais il ne faudrait pas, et c'est ce qui nous distingue, que cette réflexion masque le reste. Et il y a beaucoup à faire sur un certain nombre de sujets auxquels nous sommes inlassablement attachés.

Le deuxième signal qui semble poindre et qui relève d'un classicisme édifiant en début de mandature : le discours de la méthode. Je le dis pour les jeunes élus qui occupent pour la première fois ces bancs et les jeunes conseillers exécutifs qui n'ont pas longtemps fréquenté cette assemblée, épargnez-nous les feuilles de route.

Si j'ose dire, la route de cette collectivité est jonchée de feuille... de feuilles mortes... *et les feuilles mortes se ramassent à la pelle*.

Et si je poursuis dans l'allégorie, *c'est une chanson qui vous ressemble*, parce que les feuilles ne sont pas toutes mortes et pour certaines, elles sont fraîches, car cette Assemblée n'est pas née il y a 5 ans.

Il *serait temps que l'on se souvienn*e, M. le Président, *des jours heureux où vous étiez*, j'allais dire « unis », en tout cas *amis*. *En ce temps-là, la vie était plus belle* et surtout le soleil brillait plus qu'aujourd'hui.

Je parle du soleil médiatique et populaire qui vous autorisait tout, et Dieu vous bénisse, vous vous êtes tout autorisé. Vous vous êtes tout permis dans le verbe.

Souvenons-nous un instant : on allait voir ce qu'on allait voir ; on allait mettre un terme à la divagation animale ; on allait faire arriver le train jusqu'à Folelli, mais ça, ça devient une itération ; on allait, avec l'Hyperloop, relier les grandes capitales européennes à une demi-heure de la Corse ; on allait, je cite, tout cela est sourcée et retrouvable dans les archives de cette maison, « changer la vie des Corses ».

Alors, pour être plus sérieux et conclure très rapidement, Mme la Présidente.

Nous, nous n'avons pas l'intention, sur des sujets fondateurs, au moins sur deux sujets, de renoncer sinon à changer la vie des Corses, en tout cas à régler les problèmes de la Corse.

Vous avez deux murs qui nous attendent, vous le savez :

- un mur de dettes, et nous aurions aimé que vous dépêchiez un expert, un universitaire ou un cabinet, pour qu'ensemble, je dis bien « ensemble », nous puissions nous pencher sur cette question, nonobstant le coup de massue, prévisible du reste mais nous y reviendrons, qui vous est tombé dessus hier.

- un mur de déchets qui vous attend et nous voulons contribuer à la solution par des politiques publiques. Une politique publique, c'est simple : ce sont les moyens, les objectifs, une évaluation.

Sur ces deux sujets, nous attendons de l'opérationnalité.

Pour conclure, ma question est simple, M. le Président : quand comptez-vous changer, car si tel n'est pas le cas, je crains que les vents du nord, en tout cas les effets ravageurs du temps, emportent vos souvenirs et nos regrets.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. le Président de l'Exécutif, vous avez la parole.

Le Président Gilles SIMEONI

Merci, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Merci, M. le Conseiller territorial et Cher collègue.

S'il y a un reproche que je ne pourrais pas vous faire, c'est celui de ne pas avoir écouté Yves MONTAND. Sur cela, au moins, nous serons d'accord.

Plus sérieusement, vous avez raison sans doute, de saupoudrez d'humour votre question, mais nous savons vous et moi, les uns et les autres, que le fond du problème est très sérieux et que nous devons nous donner les moyens de réussir. Quand je dis « nous », je parle du Conseil exécutif, de la majorité territoriale mais, au-delà, des élus de la Corse. Nous devons nous donner les moyens de réussir pour la Corse et c'est cet objectif qui me porte, qui nous porte et qui continuera à nous porter.

Il n'est pas possible de répondre à une question aussi dense dans les 3'30 qui sont imparties dans le cadre d'une question orale.

Ce que je voudrais vous dire, et je ne pense pas m'écarter des engagements que j'avais pris, c'est que nous considérons que la mandature à venir doit être celle, premièrement, au plan politique, d'une nouvelle page qui tourne la logique de conflit et qui permet de construire une véritable solution politique.

Deuxièmement, concernant notre société : cette mandature doit être celle de la concrétisation pleine et entière du projet que nous souhaitons porter et que les Corses ont massivement validé, et un projet dans lequel, si vous le souhaitez, vous aurez toute votre place, à la fois pour le définir et pour le mettre en œuvre.

Et enfin, il faut faire barrage à un certain nombre de logiques dangereuses qui arrivent aujourd'hui à des seuils qui sont pratiquement ceux de l'irréversibilité ; je pense notamment à la question foncière, à la place de la langue dans notre société, à l'état sociétal aussi avec un certain nombre de dérives fortes qui pèsent et qui menacent notre devenir collectif.

Une fois qu'on a dit cela, je n'ai jamais eu la prétention de penser que les cents premiers jours nous permettraient de régler ces problèmes. J'ai dit que nous devons impérativement, dans les cents premiers jours, poser les jalons ensemble, si vous le souhaitez, et je m'adresse à toutes celles et tous ceux qui ne soutiennent pas la majorité territoriale et le Conseil exécutif, que nous posions ensemble ou que nous, nous essayions de poser dans le cadre du mandat qui nous a été confié par le peuple, les jalons de cette action-là. Et cette action-là, elle suppose aussi que nous tirions les leçons de ce que nous avons fait, de ce que nous n'avons pas réussi à faire et sans doute aussi de ce que nous avons mal fait. Et toute action publique implique une part d'évaluation et une part d'autocritique. Et nous sommes exactement dans cet exercice pour nous donner les moyens de réussir collectivement.

Je termine, pour respecter le délai qui m'est imparti.

Nous avons lu votre question orale, elle n'était pas aussi complète et poétique à l'écrit que vous ne l'avez développée à l'oral. Nous l'avons lue et nous nous sommes interrogés avec le Conseil exécutif sur la façon de répondre, puisqu'elle se terminait, cette question écrite, par une question un peu provocatrice : qu'avez-vous fait pour la Corse ?

J'ai envie de vous répondre en une phrase : Da e stelle à e stelle, circhemu à fà bè per u nostru paese è per u nostru populu.

Mais pour être moins lyrique, très concrètement, et les autres cas que j'aurais pu citer ou les autres dossiers portés par d'autres conseillers exécutifs, celles-là et ceux-là m'excuseront, Julien vous a répondu sur l'énergie. L'énergie, c'est un enjeu central. L'autonomie énergétique, c'est un enjeu central. La fin du Vaziu et son remplacement par une nouvelle centrale, c'est un enjeu majeur.

Nous avons fait ce que nous devons faire et, par exemple, pendant les cents jours qui viennent de s'écouler, il n'y a pas eu une semaine où nous n'avons pas noué des contacts au plus niveau du Gouvernement, de la Commission de régulation de l'énergie, de la Direction générale de l'énergie pour dire : nous avons besoin que cet appel d'offres que vous portez, pas que nous portons, nous, qui est porté par l'Etat, nous avons besoin que cet appel d'offres sorte. Et si cet appel d'offres ne sort pas, nous avons besoin de savoir pourquoi. Même si nous n'avons pas accès à l'information, nous avons besoin de savoir s'il y a des oppositions politiques sous-jacentes, nous avons besoin de savoir s'il y a des considérations techniques. Donc, nous avons fait le travail de ce côté-là.

Je me tourne vers Guy ARMANET : les déchets, nous savons, et je voyais Marie-Thérèse MARIOTTI opiner du chef pendant votre question, nous savons toutes et tous que les déchets sont une priorité absolue et que nous devons faire mieux. Nous devons faire mieux que ce qui a été fait.

Vous nous reprochez souvent d'être dans l'opposition systématique avec l'Etat. Nous avons été destinataires en juillet d'une lettre du Préfet de Corse qui formulait un certain nombre d'observations et qui disait que si ces observations n'étaient pas prises en compte, et un certain nombre de réserves n'étaient pas levées, le projet de plan que nous avons soumis risquait d'être querellé. Nous avons travaillé, avec Guy ARMANET, dans un cadre technique, pour l'instant, à lever ces réserves, à trouver les points d'accord, à renforcer le partenariat indispensable avec

les intercommunalités, notamment dans le traitement du biodéchet. Et nous le faisons avec tout le monde.

Julien PAOLINI a parlé du projet de rénovation de l'éclairage public d'Aiacciu ; c'est un bon projet, il sera soutenu.

Nous travaillons avec des intercommunalités, quels que soient les présidentes et présidents de ces intercommunalités pour traiter le problème des déchets, et nous voulons le traiter.

Enfin, un dernier mot et je termine sur les transports, et nous aurons l'occasion d'en parler. Je comptais faire mon intervention sans doute plus générale, mais je vais tout à l'heure la concentrer sur cette question des transports.

La question des transports : on s'était quitté avant la fin de la mandature en disant : nous sommes confrontés à un problème qui est un problème systémique, et ce qui s'est passé hier vient l'aggraver.

Mais la réalité aujourd'hui, au-delà des taquineries, Jean-Martin, sur notre enthousiasme, sur nos rêves que nous voulons concrétiser en projet, la réalité, c'est qu'à la fin du mois de décembre, si nous n'avons pas infléchi la position de la Commission européenne, avec je l'espère le soutien de l'Etat, la réalité, c'est que la Commission européenne, pour aujourd'hui et pour demain, ne veut plus de service public maritime pour la Corse.

Est-ce que nous sommes d'accord sur cela ? Ou est-ce que nous sommes d'accord pour dire toutes ensemble et tous ensemble : nous ne sommes pas d'accord ! Nous pensons qu'une île, la 3^{ème} île de Méditerranée, a besoin d'un service public maritime, notamment dans le domaine du fret parce que nous sommes, pour l'instant, et cela n'exclut pas la réflexion sur l'autonomie alimentaire qui a été également engagée et renforcée, nous sommes dépendants, et vous le savez, et nous le savons. Et nous ne pouvons pas être dépendants des lois du marché chaque fois que nos intérêts stratégiques sont en jeu.

Ce sont là les questions que nous avons à traiter ensemble et à régler ensemble. Ça ne sera pas fait en cent jours. Par contre, en nous donnant les moyens, comme nous l'avons fait depuis cent jours, de travailler jour et nuit pour identifier les blocages, pour mettre en place les bonnes méthodes, pour essayer de chercher partout où c'est possible les points de convergence au sein de cette assemblée et en dehors de cette assemblée, je pense que nous nous donnons les moyens de réussir ensemble pour la Corse et pour notre peuple.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président. Nous passons à la question suivante :

***Question orale N° 2021/O2/032** déposée par Mme Vanina LE BOMIN, au nom du Groupe « Avanzemu » : **Déficit structurel et démographie croissante**

Mme Vanina LE BOMIN

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Madame la Conseillère exécutive et Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,

Notre territoire fait face à une pression démographique toujours plus importante quand arrive la saison estivale, du fait essentiellement du tourisme de masse qui engendre la multiplication, en pleine saison, de la population corse par 3, 4 voire 5 aux moments des pics d'affluence.

Cette situation, chacun de nos concitoyens l'a touchée du doigt cet été via la sollicitation d'EDF, afin que chacun réduise sa consommation d'électricité pour assurer la desserte globale. Elle engendre des problématiques structurelles importantes qui ne sont pas propres à l'énergie mais se répercutent dans bien des domaines.

La Corse n'a pas les moyens démographiques, environnementaux et structurels d'accueillir autant de monde, y compris sur une période saisonnière brève.

Le PEI et le PTIC viennent financer des rattrapages structurels qui, en réalité, permettent tout juste de réaliser des travaux de remise à niveau déjà obsolètes au moment où ils sont terminés. Les débordements démographiques ne peuvent donc plus durer.

Par ailleurs, nous avons bien expérimenté aussi, à travers la crise sanitaire, économique et sociale qui nous touche toujours, le fait que le quasi tout tourisme, tel que pratiqué jusqu'à maintenant, n'est aucunement garant de la santé économique de notre territoire, mais peut, au contraire, constituer une réelle faiblesse en temps difficiles.

Le projet de la Collectivité de Corse, notre projet de société, doit tendre vers un tourisme de qualité et un rééquilibrage des flux tout au long de l'année.

La feuille de route de l'ATC présentée sous la précédente mandature l'évoque longuement, pour autant très peu d'actions en ce sens ont été initiées.

Vous me direz que la conjoncture liée au Covid nécessitait de booster la relance économique en faisant venir cet été un maximum de capitaux liés au tourisme. Je veux bien vous le concéder. Cependant, vous m'accorderez que l'afflux touristique n'aurait pas forcément été différent dans un contexte dit normal puisque aucune mesure de régulation n'est prévue.

Pourtant, les outils sont disponibles et une bonne partie des pistes ont été abordées : filière de tourisme d'excellence tant en qualité qu'en identité, par exemple sous le modèle espagnol des Paradores, définition d'une cible marketing de voyageurs toujours plus enclins à dépenser sur le territoire, mise en place de filières de formations spécifiques débouchant sur des emplois pérennes pour notre jeunesse...

Il paraît aussi primordial d'œuvrer pour la régulation des hébergements disponibles, notamment les locations de particulier à particulier qui viennent concurrencer déloyalement les professionnels du tourisme qui, eux, payent les charges, respectent les normes et proposent toujours des produits de qualité.

Ainsi, Monsieur le Président de l'Exécutif, Madame la Conseillère exécutive et Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse, la Corse est-elle destinée à subir le sort de la Côte d'Azur ou à maîtriser enfin ses flux touristiques et tendre vers le modèle de tourisme que nous souhaitons réellement et qu'il est temps de définir et de planifier ? Quelles actions concrètes comptez-vous mener rapidement pour redresser la barre ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous en prie, Mme la Présidente de l'ATC.

Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive et Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse.

Merci Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse,

Merci Madame la Conseillère territoriale,

Vous avez soulevé, dans votre question, le sujet de la surpopulation de la Corse en période estivale et évoqué en écho à cette question plusieurs autres points relatifs au tourisme. Je vais tenter d'y répondre de la manière la plus complète possible dans le temps qui m'est imparti.

Tout d'abord, il est nécessaire d'apporter quelques précisions essentielles à la compréhension des enjeux.

Le phénomène de « pic » de population dont souffre la Corse est précis et chiffré. La variation de population présente en Corse sur une année prend la forme d'une courbe très abrupte dont le pic se situe entre le 5 et le 12 août. Ce pic représente, selon l'INSEE, 430 000 personnes environ présentes dans l'île en plus de la population résidente, et ne dure que quelques jours. La population est donc, à ce moment précis, multipliée par 2,3 et non pas par 4 ou 5, fort heureusement.

Il est important de préciser également, que cette variation de population ne correspond pas au nombre de touristes se rendant en Corse, mais au nombre de personnes présentes à un instant T sur notre île. Parmi elles, on retrouve également les Corses de la diaspora, les propriétaires de résidences secondaires, les étudiants en vacances... Et ce, dans des proportions indéterminées. Je souhaite d'ailleurs recueillir des données plus précises sur la typologie de voyageurs se rendant en Corse tout au long de l'année afin de mieux appréhender le problème.

Ceci étant posé, la problématique de la surfréquentation est réelle, chacun aura pu le constater cet été, et il existe des solutions à apporter, en deux temps : à très court terme et à moyen terme.

Tout d'abord, à court terme, il est nécessaire de protéger les sites naturels victimes de leur succès, en collaboration avec les territoires.

Ces démarches existent déjà sur notre territoire, avec le soutien de l'ATC, notamment sur les Opérations Grands Sites actuelles et à venir, sur les secteurs Parata/Sanguinaires, Nebbiu/Conca d'Oru et Bunifaziu, qui ont pour objectif notamment de procéder à l'aménagement des espaces fragiles et à la régulation de la fréquentation des visiteurs. D'autres opérations Grands Sites devront être mises en œuvre, notamment à Bavella ou dans la Restonica.

En dehors de ces Grands Sites, l'ATC soutient activement les territoires qui désirent maîtriser la fréquentation de leurs sites naturels, cela a notamment été fait au Capu Laurosù à Prupia et sur de nombreux sites appartenant au Conservatoire du littoral, mais également en montagne comme dans la vallée du Verghellu, celle du

Fangu ou celle de la Richiusa, ou dans l'espace maritime, avec les diverses Zones de Mouillage Organisé financées tout autour de la Corse. Ces opérations permettant un contrôle et une meilleure répartition des flux humains seront intensifiées et multipliées dès cet hiver, en mettant autour de la table l'ensemble des acteurs : les communes, intercommunalités, opérateurs privés, Parc Naturel, Comité de Massif et, bien évidemment, l'Office de l'Environnement.

A moyen terme, la surfréquentation doit être jugulée par un mécanisme de déconcentration touristique. Le phénomène de concentration revêt un triple aspect : temporel, géographique et de provenance. Pour simplifier, les touristes viennent tous du même endroit, au même moment et vont au même endroit. Notre politique touristique sera celle de la déconcentration. A ce titre, nous allons travailler dès cet hiver sur une programmation de parcours thématiques permettant la diversification et la meilleure répartition des flux touristiques, et en parallèle, nous allons travailler sur la promotion de notre destination auprès de publics différents, notamment à l'étranger, afin de faire baisser le taux de tourisme domestique qui oscille selon les années entre 72 et 86 %.

La problématique de la surfréquentation des sites touristiques appelle donc une double réponse : une action locale, site par site, avec tous les acteurs concernés, et en parallèle l'impulsion d'une politique de déconcentration touristique qui permettra d'accueillir non pas plus ou moins de touristes, mais de les accueillir mieux, sur une période plus longue, et de la manière la plus acceptable pour l'ensemble des Corses et pour notre terre.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Présidente de l'ATC.

Question suivante :

***Question orale N°2021/O2/034** déposée par M. Louis POZZO DI BORGIO au nom du Groupe « Fà Populu Inseme » : **Problématique des biomédias en Corse.**

M. Louis POZZO di BORGIO

Monsieur le Président,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers exécutifs,

Chers collègues,

Depuis plusieurs mois, nous les avons vues fleurir sur nos plages, puis sur nos réseaux sociaux, sans tout d'abord comprendre ce qu'étaient réellement ces pastilles.

Ces médias filtrants dits « biomédias », utilisés dans de nombreuses stations d'épuration depuis le début des années 2000, s'échouent en grande quantité sur les plages de Méditerranée. Et la Corse n'est malheureusement pas épargnée par cette problématique, qui est en train de devenir un véritable fléau pour notre littoral, en particulier sur la façade orientale de l'Île.

Je précise, pour les non-initiés, que ces biomédias sont censés évoluer dans un circuit d'assainissement fermé des stations d'épuration et que leur rejet est apparemment dû à un défaut de conception entraînant une fuite. Les circuits qui les contiennent ne nécessitent d'ailleurs théoriquement aucun réassort sur l'ensemble de leurs durées d'exploitation.

Chers collègues, nous sommes ici face à une problématique qui est une problématique internationale. De nombreux citoyens s'en sont saisis sur l'ensemble du pourtour méditerranéen, allant parfois jusqu'au dépôt de plaintes d'associations italiennes - comme cela a été le cas contre Veolia, principal concepteur de ces circuits.

Avec le Maire de Bastia et le Président d'Acqua Publica, régie publique de la Communauté d'Agglomération de Bastia en charge notamment de l'assainissement sur notre territoire communautaire, nous nous en sommes immédiatement préoccupés en demandant un diagnostic précis de la station d'épuration de l'Arinella.

Après investigation, Acqua Publica a estimé une perte de 10 m³, soit environ 2 millions d'unités, sur les 512 m³ que compte la station. Depuis l'an passé, des travaux de sécurisation ont été effectués afin d'éviter de nouvelles pertes et d'autres sont actuellement en cours.

Je précise également que les biomédias qui sont utilisés dans cette station seraient utilisés par plus de 90 % des stations d'épuration, ainsi que par d'autres industriels, et nous ne disposons d'aucun listing précis des utilisateurs. Il n'est donc pas possible, à ce stade, d'identifier la provenance précise des biomédias échus sur nos plages.

Face à cette situation, Monsieur le Président, il nous paraît donc urgent d'entreprendre plusieurs actions pour :

1. Établir un recensement précis des types de biomédias utilisés dans chacune des stations de l'île, voire plus largement en Méditerranée,
2. Identifier la provenance et quantifier le volume de perte,
3. Sécuriser les circuits d'assainissement défectueux,
4. Faciliter le nettoyage de nos plages et mener des actions de sensibilisation.

J'en viens ainsi à mes questions :

- Comment la Collectivité de Corse, via notamment ses agences, offices et satellites, peut-elle accompagner les collectivités sur ces points et combattre ainsi ce qui est en train de devenir un véritable fléau pour notre littoral ?

- Si après enquête et diagnostic dans les différentes stations d'épuration de l'île, voire du pourtour Méditerranéen, le constructeur ayant réalisé les installations défectueuses devait être mis en défaut, le Conseil exécutif serait-il prêt à procéder à un dépôt de plainte, via éventuellement l'Office de l'environnement, pour les préjudices subis ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller. Je suppose que c'est le Président de l'Office de l'Environnement qui va répondre.

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif et Président de l'Office de l'Environnement de Corse.

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Monsieur le Conseiller, pour cette question.

Je vais donc essayer de répondre en apportant des éléments très précis. Mais en préambule, je voudrais dire deux mots à nos confrères ici présents dans cette Assemblée.

Le travail que nous avons à faire sur les déchets, et notre ami Jean-Martin l'a rappelé, il s'agit d'un mur, je ne compte pas le gravir tout seul, bien évidemment. Nous sommes en train de purger l'aspect technique et administratif et je ne manquerai pas de revenir vers vous assez rapidement, et notamment auprès des intercommunalités et des communes qui détiennent tout ou partie de la clé.

Donc revenons aux biomédias et plus précisément la question posée par M. Louis POZZO di BORGO. Bien-sûr que c'est un aspect extrêmement préoccupant que nous avons découvert, non pas cette année, mais depuis quelque temps maintenant. Il ne constitue qu'un aspect du problème global de pollution du milieu marin puisqu'il en fait partie, on sait très bien que les plastiques, les macrodéchets et microdéchets, ce phénomène qui est lié directement ou indirectement aux biomédias s'est répandu sur toute l'aire de la Méditerranée. C'est un enjeu extrêmement important et très préoccupant, je vous le confirme.

Les effets néfastes de cette pollution n'épargnent ni les espèces marines, ni les fonds marins et, compte tenu des germes bactériologiques qu'ils sont susceptibles de contenir, ils constituent une menace sanitaire évidente avec un impact direct sur les êtres humains.

À cet égard, la Collectivité via l'Office de l'Environnement, est décidée à engager ou à appuyer toute démarche juridique contre les producteurs de ces déchets. Nous sommes en train de constituer un fonds de dossier pour pouvoir déposer une plainte.

De manière concomitante, il est en effet fondamental d'établir un recensement précis des types de biomédias utilisés dans chacune de ces stations et vous l'avez précisé, et lorsqu'on se rend compte qu'il y a un dysfonctionnement, ce n'est pas moins de 2 millions de capsules qui se sont répandues sur nos côtes. Vous avez cité dans vos propos *Acqua publica* et on peut les remercier d'avoir rapidement résorbé le problème, puisqu'au moment où l'on se parle il est réglé depuis déjà fort longtemps. Mais quoiqu'il en soit, on continue de recevoir ces biomédias du pourtour méditerranéen et certainement aussi d'une partie de l'Italie.

Donc, la démarche qui est en cours est une démarche qui va permettre d'être beaucoup plus opérationnel.

Nous avons d'ores et déjà mandatés nos agents qui sont commissionnés et qui vont intervenir dans des missions de récupération de ces supports, puisqu'au moment où je vous parle nous n'avons aucun fonds de dossier, si ce n'est les réseaux sociaux qui s'interrogent et qui posent des questions.

J'invite d'ailleurs les personnes qui récupèrent ce genre de choses, d'en informer l'Office de l'Environnement le plus rapidement possible puisque nous devons établir des constats et des procès-verbaux, afin que nous puissions ensuite les verser à un fonds de dossier pour pouvoir déposer une plainte.

Enfin, dans le cadre de sa politique menée au titre de la lutte antipollution, l'Office de l'Environnement joue un rôle bien évidemment dynamique dans la sensibilisation et la prévention, afin que la Corse soit dotée de plans d'intervention efficaces, de personnels formés et entraînés ainsi que de matériel approprié pour affronter de façon efficiente ce type de catastrophe écologique et socio-économique.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président de l'Office de l'Environnement.

Dernière question orale télévisée, ensuite il y en aura une autre non télévisée.

*** Question orale N°2021/O2/036** déposée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un soffiu novu – Un nouveau souffle pour la Corse » : prise en compte du handicap en milieu rural : **recrutement et formation d'auxiliaires de vie scolaire.**

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Mme la Présidente, merci.

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mmes et MM. les conseillers,

Cette année, pour la rentrée scolaire, en Haute-Corse notamment, 25 enfants n'ont pas d'auxiliaire de vie scolaire. Une situation inacceptable, d'autant que beaucoup d'enfants ne sont accompagnés que quelques heures. On a l'impression que c'est tous les ans le même problème et qu'il est récurrent. Nous avons déjà, à ce sujet, lors des dernières mandatures, évoqué le problème.

On déplore le manque d'anticipation au niveau des recrutements et une formation insuffisante des auxiliaires de vie scolaire.

Des parents sont obligés d'arrêter de travailler, ce qui a créé des situations difficiles au quotidien, sans compter les sorties scolaires auxquelles ces enfants ne peuvent pas participer, faute d'accompagnants. En effet, à chaque fois, les parents doivent prendre des congés pour les accompagner.

Les enfants avec handicap ne sont pas les variables d'ajustement d'un système qui manque de moyens ou est mal organisé.

L'école pour eux n'est pas la charité, elle est un droit inscrit dans la loi depuis 2005.

Un obstacle supplémentaire dans le parcours du combattant des familles avec enfant handicapé, Ces difficultés d'accès, déjà existantes hors pandémie, se sont aggravées pendant la crise sanitaire.

Notre rôle d'élu est aussi de faire du handicap et de l'autonomie un sujet prioritaire, avec la mise en place de synergies propices à des actions constructives et innovantes en faveur des personnes handicapées et de la préservation de leurs droits.

Ensemble, nous nous devons d'être aux côtés des personnes en situation de handicap, des familles, des employeurs, des acteurs de l'emploi, de la formation, de la santé au travail et du handicap, pour soutenir en toutes circonstances la construction d'une société plus inclusive.

Ma question sera simple, Madame la Conseillère, que peut faire la Collectivité de Corse pour mieux prendre en compte le handicap et faire de la Corse un site pilote en la matière ?

A sulidarietà, ghjè per tutti è soprattuttu per quelli ch'anù bisognu. Allora avà tocca à noi.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère.

Mme Lauda GUIDICELLI, Conseillère exécutive, je vous en prie.

Mme Lauda GUIDICELLI, Conseillère exécutive en charge du handicap.

Merci, Mme la Présidente.

Madame la Conseillère à l'Assemblée de Corse,

Je suis, comme vous, très attachée à la scolarisation des enfants en situation de handicap et à la notion d'école inclusive comme l'entend l'esprit de la Loi du

11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Aussi, je m'attelle chaque jour, au sein de la Maison des Personnes Handicapées, la MDPH que j'ai l'honneur de présider, à favoriser l'inclusion et l'insertion de ce public en milieu ordinaire.

Concernant les élèves en situation de handicap, la tâche est particulièrement complexe car elle nécessite l'articulation de mes services, de ceux de l'Education nationale, mais également ceux du monde associatif. A ce titre, nous pouvons nous prévaloir d'une collaboration forte où l'intérêt de l'enfant apparait comme un fil d'Ariane inébranlable et incontournable.

Comme vous le savez en votre qualité de membre de la commission exécutive de la MDPH mais aussi en tant que membre de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH évalue l'ensemble des demandes déposées au sein de mes services afin de formuler une proposition la CDAPH qui reste souveraine.

Celle-ci notifie chacune des décisions dans des délais qui nous placent parmi les deux MDPH les plus rapides de France, si l'on se réfère aux statistiques relatives à la centaine de structures en activité.

Pour les demandes relatives à la scolarité des enfants, notamment pour la mise en place d'accompagnants d'élèves en situation de handicap, les fameux AESH, individualisés ou mutualisés, la procédure reste identique.

L'ensemble des demandes est traité à la fin de l'année scolaire afin que toutes les mesures nécessaires soient mises en œuvre pour la rentrée suivante.

Bien évidemment, le rôle de l'équipe pluridisciplinaire est de déterminer au mieux le besoin de l'enfant au regard de ses difficultés et ce quel que soit son lieu de vie, ou encore son lieu de scolarisation.

Néanmoins, le financement et la gestion de ces personnels ne relèvent absolument pas de la compétence de la Collectivité de Corse, mais de celle des Directions des Services Départementaux de l'Education Nationale et du Rectorat. Nous n'avons malheureusement aucune autorité ou position hiérarchique qui pourrait influencer leurs recrutements ou affectations.

Par conséquent, après avoir été alertée par plusieurs parents, j'ai saisi la Rectrice de l'Académie afin qu'elle déploie les moyens nécessaires au bon fonctionnement de leur scolarité. Cette dernière ne doit en aucun cas être altérée par des manquements d'ordre humain ou budgétaire et, même si nous n'avons aucun pouvoir de coercition, nous ne pouvons tolérer ceci et avons toujours agi pour trouver des solutions, notamment lorsqu'il s'est agi de faciliter le pourvoi de postes vacants en milieu rural. Et je me retourne vers Juliette PONZEVERA qui à l'époque siégeait en CDAPH, comme c'était l'état le cas d'un enfant dans le Cap corse qui n'avait pas d'accompagnant et qui, par le biais de coups de fil, avait pu trouver une personne qui avait pris en charge cet enfant qui, du coup, avait pu être scolarisé.

J'ai été destinataire hier de la réponse de la rectrice qui m'indique qu'à la date du 24 septembre, ce ne sont pas 25 mais 6 élèves (1 en Pumonti et 5 en Cismonti) sur les 323 élèves concernés qui restent en attente d'une prise en charge par un AESH, mais qui m'assure que les procédures de recrutement sont en cours.

Je profite également de cette intervention pour rappeler la qualité du travail réalisé par chaque agent sur le terrain et l'investissement de l'ensemble des acteurs qui participent de près ou de loin au traitement de ces demandes, et au respect des préconisations et recommandations pédagogiques.

J'ai ainsi parfaitement compris votre inquiétude et espère vous avoir rassurée tout en vous rappelant qu'il nous appartient, comme vous le faites, de rester vigilants afin que notre niveau d'exigence favorise une scolarité confortable et brillante pour tout un chacun, quels que soient les difficultés, le handicap ou l'environnement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère.

Nous en avons terminé pour les questions orales télévisées. Je pense que la presse va se retirer.

Il reste une question orale :

* **Question orale N° 2021/O2/033** déposée par M. Saveriu LUCIANI, au nom du Groupe "Avanzemu" : **Lingua corsa**

M. Saveriu LUCIANI

O Sgiò Prisidente, cari cullegghi,

Si sà chì a lingua, primura maiò di a vita d'un Populu, arrempa una bella parte di a so strategia di riacquistu sucetale nant'à a pulitica educativa è l'insignamentu.

Per principià, un passu in daretu per salutà à quelli di a Direzione di a Lingua ch'anù fattu sti pochi anni, malgradu e difficoltà, un travaglione, accimendu unepochi di cartulari propiu utuli, cum'è u pianu media, a messa in anda di e case di a lingua, a cunvenzione lingua corsa cù u retturatu, l'azzione di canopé, tir' avanti è passa, senza scurdacci di a crescita più chè significativa di u bugettu, oramai à 3 milioni è mezu.

Duie parolle dinò per ammentà l'acquisti dipoi u 2016, u cuncorsu di l'agregazione, u grande pianu di furmazione per i maestri di l'elementariu, l'entrata di l'immersivu in 15 scole materne pubbliche per macaru 320 sculari. Pensendu stamane dinò à l'apertura di 2 siti assuciativi in Bastia è Biguglia, nati in u filu di sta mossa più larga.

Ch'ella mi sia cuncessa di porghje un sustegnu sinceru à ste centinaia d'insignanti impegnati in l'educazione bilingua, certi dipoi a fine di l'anni stettanta, mentuvenduvì quantunque ch'elli eranu, di settembre 2020, più di 11000 i zitelli in u primariu in 564 scole (sia 45%), guasi 8500 à seguità corsi à u cullegiu, ma solu 15%, una volta ghjunti in prima è in terminale.

Ne vengu avà à u nostru sugettu : Oghje ghjornu, in a logica d'un prugettu astradatu di veranu scorsu, s'hà da principià un pianu di furmazione per u secondu gradu à prò di e squatre di professori di discipline cusì dette non linguistiche.

Previstu in l'oggettivi di u CPER 2021-2028 à tempu à l'apertura di parechji siti immersivi, entre in a strategia nostra palisata di l'annate di lotta, cù, s'e mi ricordu bè, a scelta pulitica di u movimentu naziunale d'investisce a scola pubblica in lu 1984.

Un'antru passu in daretu per divvi ch'ellu ùn si capisce micca u fattu ch'ellu ùn ci sia statu apertura d'altre scole immersive pubbliche stu settembre, quandu à listessu tempu n'aprenu 4 à u Paese bascu...

Ma chì rege l'intuttu è traduce a vulintà d'avanzà ferma u CPER.

Ghjustu à puntu, l'anzianu CPER lingua corsa 2015-2020 prupunia 17,8 milioni, per mezu Cullettività è Statu, ma cù una cunvenzione lingua (oggettivi è valutazione) firmata solu di novembre 2016, cù e cunsequenze dannifiche ch'omu hè capace oghje ghjornu di misurà.

U CPER 2021-2028, almanaccatu durante l'inguernu è u veranu scorsu hà permessu d'anticipà u travagliu di CANOPE - 300.000 euros vutati di maghju da l'Assemblea - è sopr'à tuttu di prupone, capunanzu, una crescita di 50%, passendu da 17,48 à 24 milioni per a parte educativa, è à 30,4 milioni s'ellu s'aghjusta a parte sucetale ch'ùn esistia micca sin'à avà.

In fatti, a lingua corsa, in u CPER attuale, varcheria dunque i 30 milioni.

Serà stu cartulare u mo primu quistiunamentu, interrughendu l'esecutivu senza sapè troppu quale hè chì hè à cura di stu duminiu, oghje chì ne simu à impalcà à bella megliu un sistema educativu bi plurilinguu per stu paese, è à milità per una à sparghjera generalizata di l'usu di u corsu in a sucetà.

Secondu puntu, in sta logica d'emancipazione, u raportu nant'à l'insignamentu immersivu cummandatu da Castex à i deputati Kerlogot è Euzet in seguitu à a decisione di u Cunsigliu Costituizunale francese di u 21 di maghju.

À l'accorta, prupone a creazione d'un cunsigliu di l'insignamentu di e lingue regionale à modu soiu, arrimbusi quantunque nant'à l'articulu 2 di a custituzione francese è mentuvendu per indettu :

“ En tout état de cause, il devrait être rappelé que la langue de communication des établissements avec les acteurs institutionnels et les parents usagers est le Français. La langue régionale peut être utilisée à l'intérieur de l'établissement, c'est de façon facultative et sur le fondement de justifications pédagogiques. ”

À dilla franca, e so cunclusionone ci rallegranu, fendu l'apulugia di u facultativu, sempre è sempre, cù sta precisione ottimista : “ une reflexion pourrait être engagée à plus long terme sur l'opportunité éventuelle d'une révision de la constitution”.

Eviva !

Quì m'arregghju. Si cunnoscenu, mi pare, à sente d'i, e cunclusionone di l'ultima inchiesta nant'à a trasmissione fatta st'ultimi sei mesi; hè una cunferma franca è chjara di l'adesione popolare inquant' à l'avvene di sta lingua.

In stu solcu, eccu e mo domande :

- Firmerete u CPER cù u bugettu lingua corsa definitu da l'esecutivu stu veranu ?

- Difenderete a pratica generalizzata di l'immersione in u settore publicu ?
- Quandu cuntate di turnà à pone, cù u sustegnu di st'assemblea, a quistione di u statutu di a lingua è di a cuufficialità ?
- Un mese dopu sta rientrata 2021, ci puderistite cumunicà i sciffri cuncernendu l'effettivi, per ciò chì tocca l'insignamentu di a lingua per l'elementariu è u secundariu ?

Per cunclude, per contu nostru, sia cum'ella sia, a sapete bè, cumpieraghju dicendu un'antra volta chì nè a Francia di Macron nè a Francia d'un qualunque presidente di repubblica à vene o di u so governu ùn puderanu parà sta rivendicazione storica di u Populu Corsu.

O Sgiò Prisdente, aspettendu a risposta, diceraghju, cum'è l'avvia detta in lu 2016 à a ministra Vallaud Belkacem : « u corsu, a lingua di tutti, una lingua per tutti ».

À ringraziavvi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qual'hè chì risponde ? U Presidente di l'Esecutive ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidamente. A ringrazià vi per a vostra quistione, Caru cullega.

Cunniscite bè stu duminiu, postu ch'è vo site statu incaricatu durante a mandatura passata accant'à a vostra funzione di Presidente di l'Uffiziu Idrolicu, di a quistione di a lingua corsa. Dunque ùn riveneraghju micca nant'à ciò chì hè statu fattu incù voi, incù i servizii, i punti pusitivi, dinù e debulezze certe volte di a nostra azione ch'emu sempre circatu à parà, e debulezze pè rinfurzà a nostra mandatura. À u livellu puliticu è essenziale è ùn riveneraghju micca nantu a primura maiò ch'ella ripresenta a piazza di a nostra lingua chì ghjè parte di u nostru esse cullettivu è di ciò ch'è no simu in tantu chè populu.

Pè risponde à e vostre quistione, di manera concreta, nanzu di parlà di ciò ch'è no circheremu à fà in seme durante a mandatura. L'affare di e sciffre è di l'effettivi, a sapete bè chè tutti l'anni straziemu incù u retturatu per ottene ste sciffre, chì ci dicenu chè ùn sò ancu validati da i so servizii, ciò ch'è no circhemu à fà è a sà ancu Josepha postu ch'ellu c'era a lingua d'una parte è a cultura, chì ghjè un travagliu glubale è cumunu, ùn ci pudemu micca rimette e manu à u retturatu pè sapè, ci vole à travaglià in direttu incù tutti l'attori, incù tutti l'insignanti per circa à sapè u scartu ch'ellu ci pò esse

trà e sciffre ufficiale è a realtà di l'effettivi è di a pratica inde u sistemu educativu. Questu pè e sciffre.

Secondamente pè u cuntrattu di pianu di modu generale sapete chè ùn simu micca i soli, e regione di drittu cumunu sò in listessa situazione, avemu un problema glubale incù u governu. Pè ciò chì tocca a piazza di a lingua corsa, a sapete l'avemu fatta insieme è avemu fattu a scelta è di sicuru, hè mantinuta, di duppia è insistu, u sforzu finanziariu postu chì inde u cuntrattu chì si finisce trà 2015 è 2021, aviamu cunsacratu 17.5 milioni per a lingua è sapete chì ghjè un finanziamentu à paru trà Cullettività è Statu. Dunque 17.5 milioni, 8 è 7 di a parte di a Cullettività è avemu dumandatu è ottenutu nant'à u principiu ch'ella creschi sta somma à 30.2 milioni incù 15.6 milioni di a parte di Cullettività di Corsica. Dunque à u livellu finanziariu duppianu mà al di là di u quantitativu ciò chì c'impreme hè u qualitativu, è què ci permette dinù di parlà per esempiu di a furmazione inde u primu è po inde u secondu gradu. Sapete chì avemu dumandatu, senza ottene, una valutazione di ciò chì hè statu fattu ghjè impurtantissimu, à u livellu di a metudulugia ci vole à rinfurzà u nostru travagliu, ancu s'ella hè stata fatta, ma ci vole à rinfurzà i segni pusitivi à tutti quelli ch'aspettenu assai di noi, vogliu parlà di l'insignanti, di l'associ di i parenti, di l'associ chì travaglianu nant'à u terrenu.

Nant'à a quistione di a pratica di generalizà l'immersivu publicu, simu ind'e listesse pusizione, noi ùn circhemu micca à oppone u publicu è l'iniziative assuciative simu impegnati direttamente nant'à u travagliu magnificu chì ghjè statu fattu da Scola Corsa pè apre ste duie scole immersive in Biguglia è in Bastia. Ma ùn ci vole micca chì st'iniziative assuciative sianu una scusa o venghinu à addibulisce a dimarchja di l'immersivu inde u publicu è quessa custi hè a nostra primura, l'aghju ripetuta direttamente à u primu ministru Jean Castex, postu chì a sapete avemu avutu una riunione cù l'associ di sfarenti rigione di Francia chì travaglianu nant'à l'immersivu associativu, aghju dettu è ripetutu chì pè noi l'immersivu linguisticu era à tempu quellu di u serviziu publicu di l'insignamentu è quelle d'iniziative assuciative ch'è no sustenimu.

È po custi dinù a sapete, l'immersione linguistica và al di là di l'immersione di u sistema educativu ancu s'ellu hè un puntellu maiò è què ghjè tutta a pulitica di difusione di sparghjera di a nostra lingua di a sucetà chì ci toccherà insieme à rinfurzà.

Quartu è ultimu puntu, quellu di cuufficialità, chì ghjè a prima battaglia è sapemu chì avete ripetutu a manera di vede e cose, sapemu bè chì custi, ci hè un'opposizione fundamentale trà u nostru parè è e nostre cunvizione è quelle chì stanu sempre à u core di a pratica è di l'ideulugia di u Governu è di u Statu.

A cuufficialità, travagliemu per esempiu incù Euskadi. Sapete, ch'è no avemu passatu una cunvenzione di cuuperazione per circa à vede al di là di l'aspetti ghjuridichi cumu facenu elli inde u so paese per sparghje a lingua, circhendu à ripiglià ste ricette ind'è noi è al di là ci vulerà à cuntinuà, postu chì avete fattu riferenza à una mudificazione di a custituzione è s'è no vulemu un statutu glubale d'autunumia è un statutu di cuufficialità sapemu bè chì ci vulerà à passà pè una mudificazione di custituzione. Ghjè un chjassu longu, petricosu, ma simu annant' à stu chjassu dipoi anni è anni è ùn rinfiataremu micca.

Finiscu dicendu chì, ci hà da vulè insemi, micca solu u Cunsigliu esecutivu, l'Assemblea incu tutti l'attori di mandature à vene.

Rivengu nant' à ciò ch'aghju dettu nanzu, sia una mandatura chì ci permette di fà insemi un passu maiò per a nostra lingua, un passu in tutti i duminii, inde a scola di sicuru ma inde a sucetà sana, è stu travagliu custì l'avemu da fà speru insemi inde i mesi è l'annate à vene.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Avemu compiu e quistione urale.

Ghjustu una rimarca, perche aghju pigliatu i tempi listessu à tempu chè vò parlavate, en moyenne, nous avons des questions orales de 3,2 minutes précisément, la durée de la question orale, donc, on est à plus 50 % au-delà du temps réglementaire, et pour les réponses de l'exécutif, on est à 5 minutes au lieu de 3 minutes, donc plus 40 %. Au total donc, normalement les questions orales doivent durer 30 minutes pour celles qui sont télévisées et ça a duré 42 minutes.

Voilà quelques éléments de précision, non pas pour, du poste que j'occupe, faire la professeure, pas du tout, mais c'est simplement que, comme nous allons travailler dans le futur, sur le règlement intérieur, il était important qu'ensuite on calibre les temps de manière raisonnable. Ça ne sert à rien de dire qu'il faut 2 minutes si tout le monde va monter à 3. Voilà, la première réflexion que je souhaite faire sur ce petit diagnostic rapide et statistiquement étayé.

Nous allons passer à l'appel. Je tiens à préciser, comme je l'ai dit tout à l'heure, qu'aujourd'hui nous sommes sous le régime où on peut toujours travailler en distanciel, donc il y a 2 personnes qui participent à la session à distance, en Visio.

On y va, s'il-vous-plait, Mme la secrétaire de séance.

Mme Lisa FRANCISCI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance à 11 h 25.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

O Sgiò Presidente, Signore è signori Consiglieri esecutivi, Signore è signori Consiglieri, Care tutte, cari tutti.

Apru oghje sta sessione incù un'emuzzione tamanta è una tristezza sincere.

In a notte di u 4 à u 5 di sittembre scorsu, Marie-Christine BERNARD GELABERT, a Direttrice Generale di i Servizi di a Cullettività s'hè spenta.

U nostru stunamentu, a nostra pena, in fronte à sta nutizia, sò stati tamanti è ancu oghje, hè difficiule di rializà chì ùn travagliaremu più cùn ella.

A sò quantu u Cunsigliu esecutivu, l'eletti, u persunale di a cullettività è tutti quelli chì anu tavagliatu à fiancu à ella, a stimavanu, a prezavanu è sò tocchi da a so sparizione.

Ghjera una persona brava, amena è una funziunaria di gran valore, sempre pronta - notte è ghjornu - à impignà si pà a Cullettività mà soprattuttu pà a Corsica è i Corsi.

Di a Corsica era una figliola, ella chì hà dattu tantu energia, tantu corre à u serviziu di stu paese. Di què, a sucetà corsa ùn si ne scurderà.

Pour ma part, je n'oublierai pas ce sourire que ni le travail, ni la maladie n'ont réussi à ternir. Un sourire qui traduisait une forme d'allégresse quotidienne que je qualifierai de « pudiquement contenue ».

Je voudrais dire aussi au Président de l'Exécutif et à son administration, à tous les collaborateurs directs de notre DGS que l'Assemblée de Corse et l'Assemblea di a Giuventù sont avec eux.

Nos pensées et notre affection se tournent vers sa famille et ses proches et je voudrais leur redire au nom de l'Assemblée de Corse que nous sommes avec eux.

Et j'aimerais, en la mémoire de Mme Marie-Christine BERNARD GELABERT, directrice générale de la Collectivité de Corse, vous inviter à observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée dans l'hémicycle à la mémoire de Mme Marie-Christine BERNARD GELABERT).

Vi ringraziau.

Il y a quelques semaines, nous a aussi quitté Léo MICHELI, chef de la résistance Corse et je souhaite ici, lui rendre hommage. Son combat pour la liberté et son engagement ont fait l'histoire et demeureront dans la mémoire collective.

Malurosamente u malanu hà pichjatu altre ghjente, quì indè a nostra cullettività.

Mme Joëlle NIVAGGIOLI a perdu son fils Antoine âgé de 17 ans à peine.

Mm Rosa SANTONI, notre sténotypiste, a perdu sa maman.

Nous leur disons à elles aussi et à leur famille notre amitié et notre soutien.

Ces mois d'été ont été marqués par une forte fréquentation touristique, cela a été rappelé tout à l'heure après deux années difficiles dans le secteur. S'il est naturel de se réjouir de cette reprise, sans que les pertes économiques et sociales de 2020 aient été complètement recouvrées, force est de constater que la croissance des flux a été fortement concentrée dans l'espace et dans le temps et a entraîné, des congestions du réseau routier, une surexploitation des ressources en eau et en électricité nécessitant des coupures intermittentes, ainsi qu'une pression accrue sur certains sites naturels.

Il nous faudra collectivement trouver des solutions à ce défi qui consiste à vouloir recevoir des touristes, tout en ne dépassant pas nos capacités de charge écologique, sociale et infrastructurelle.

Mais je ne doute pas un seul instant de la capacité de l'Agence du Tourisme de la Corse et de l'Office de l'Environnement mais aussi de toutes les parties prenantes pour opérationnaliser de manière effective la transition écologique du tourisme corse qui a été décidée au sein de ce même hémicycle.

La torpeur estivale a été perturbée par l'agitation politique qui a entouré les élections au Syndicat Départemental d'Energie de la Corse du Sud. Permettez que je félicite Jean BIANCUCCI, élu président du SDE. Il est absent aujourd'hui mais nous lui souhaitons, évidemment, un retour rapide dans l'hémicycle.

Je félicite pareillement tous les présidents élus ces dernières séances, je ne vais pas tous les citer, dans tous les organismes satellites de la Collectivité, c'est très important, ils ont une mission très importante à réaliser pour le collectif.

En particulier, je rappelle que Romain COLONNA a été élu Président de la SITEC. Notre île, peut-être davantage que d'autres territoires, a besoin de solutions spécifiques en termes de réseaux, de communications et d'hébergement de données. La Corse doit se donner les moyens de soutenir aussi une véritable transition numérique et une plus grande autonomie en la matière.

Si ce besoin d'autonomie vaut pour la gestion de l'énergie et du numérique, il vaut aussi dans de nombreux autres domaines.

Depuis six années les Corses sont de plus en plus nombreux à voter pour un projet politique axé sur une autonomie de plein droit et de plein exercice, et ce, élection après élection. Malgré les fins de non-recevoir que nous adressent l'État et le gouvernement, les Corses croient au potentiel de cette autonomie. Et d'ailleurs, nos homologues des autres régions métropolitaines, reconnaissent tous la légitimité totale de notre demande d'un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice.

C'est dans cette perspective que le Président de l'exécutif a mandaté la Professeure de droit public, Mme Wanda MASTOR pour produire une analyse diagnostique sur le fonctionnement de nos institutions, mais aussi une analyse prospective sur leurs évolutions possibles. L'Assemblée de Corse y est associée, tous les groupes également, mais aussi au-delà différentes composantes et représentants de la vie politique insulaire, et il faut s'en féliciter.

Dans l'attente d'un signe d'ouverture de l'État dans ce domaine, il nous faut saisir chaque outil qui s'offre à nous. Je pense notamment à la Conférence sur l'Avenir de l'Europe qui a débuté en mai dernier et qui court jusqu'en avril 2022, j'ai l'honneur d'y participer au titre du comité des régions d'Europe. Sa déclinaison corse a été initiée par Mme la Ministre Elisabeth MORENO vendredi dernier à Lucciana, nous y étions présents avec le député CASTELLANI, mais aussi par l'Alliance libre européenne qui a tenu la semaine dernière un séminaire dédié à cet effet à Bastia.

La plateforme en ligne ouverte par la Commission européenne, qui est accessible à tous les citoyens européens, permet de recueillir les vœux, les idées, les projets des Européens pour construire ensemble l'Europe de demain.

Pour ce qui nous concerne, ce sera une Europe des peuples, une Europe solidaire, une Europe où les processus d'autodétermination sont possibles. Et je compte aussi sur l'Assemblea di a Giuventù, dont la mandature sera renouvelée en cette fin d'année pour participer à cette grande consultation européenne.

Enfin, permettez que je revienne un instant sur une très mauvaise nouvelle pour la Collectivité de Corse. Nous avons appris hier en fin d'après-midi, cette nouvelle : notre institution semble définitivement condamnée à payer 86 M€ à la compagnie Corsica Ferries qui s'était plainte de l'attribution de la DSP 2007 - 2013. Au-delà du préjudice économique pour notre institution, si cette dernière décision du conseil d'État était rendue exécutoire, mais aussi pour la Corse qui a déjà subi les pertes inhérentes à la crise COVID-19, nous subirions, une fois de plus, les conséquences désastreuses de la gestion passée des affaires publiques de la Corse par nos prédécesseurs. En cela me semble-t-il, cette affaire revêt aujourd'hui une dimension éminemment politique que notre Assemblée ne saurait ignorer.

Je reste malgré tout profondément confiante en la démocratie et en notre capacité collective de mobilisation face à l'injustice. Nous avons tous ici été élus pour défendre les intérêts matériels et moraux du peuple corse et nous devons nous montrer dignes des responsabilités qu'il nous a confiées.

Per a Corsica è per u populu corsu è a so giuventù.

A ringrazià vi.

M. le Président de l'Exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers exécutifs, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers territoriaux, chers collègues, chers amis, un mot d'abord pour m'associer à l'hommage qui a été rendu aux personnes disparues et nos témoignages de soutien pour leurs familles.

Rappeler, c'est vrai, que de nombreux agents de la Collectivité de Corse ont connu des deuils cruels dans leur famille, à Aiacciu, à Sartè, à Pruprà, à Luri et dire donc à ces agents que nous sommes à leurs côtés.

Rappeler que des personnalités importantes de la société corse ont effectivement disparu pendant les quelques semaines écoulées, vous avez fait référence à Léo MICHELLI, qui était un chef historique de la résistance corse et qui, après la deuxième guerre mondiale, a continué à être un acteur engagé, dont j'ai eu l'occasion, à l'invitation du parti communiste français et de sa famille, de souligner tout ce qu'il avait pu apporter en termes éthiques et politiques, ainsi que ses frères et sœurs d'arme et de résistance.

Je voudrais aussi citer Joëlle ORABONA, qui était animatrice et journaliste à RCFM.

Jean-Simon PERETTI-STEFANI, qui nous a quitté le 5 août dernier, qui était un ancien membre du CESEC et un acteur culturel important, notamment dans le domaine du cinéma.

Et enfin, bien sûr, Lisandru BASSANI, nous avons au moment de sa disparition le 7 août, les uns et les autres, soit individuellement, soit collectivement, rendu hommage à cet acteur engagé, ce défenseur inlassable de la protection et de la transmission de la langue et de la culture corses, également un patriote de la première heure. Donc, nous pensons à lui aujourd'hui et nous pensons, bien sûr, à sa famille.

Enfin, comme vous l'avez dit Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, la douleur de la perte de Marie-Christine BERNARD-GELABERT directrice générale des services à la Collectivité de Corse, la douleur de cette perte est toujours vive, bien sûr. Vous avez, par vos mots, exprimé tout ce qu'elle était au plan professionnel, tout ce qu'elle était au plan humain et personnel. Ça a été un véritable privilège de pouvoir travailler avec elle, de pouvoir la connaître.

Nous avons été, sous le coup de la surprise, abasourdis par la nouvelle de sa disparition. Nous avons exprimé à sa famille, notre compassion bien sûr, mais nous n'avons pas eu le temps de lui dire combien nous l'aimions, parce que nous ne savions pas que la fin était si proche. Donc, elle aura marqué, comme d'autres DGS avant elle, mais elle aura marqué, peut-être plus encore aussi parce qu'elle était une femme, elle aura marqué l'histoire de cette institution et quelque part aussi l'histoire contemporaine de la Corse, parce qu'indépendamment de sa fonction de directrice générale des services, elle avait été un artisan de l'ombre, mais inlassable, notamment de la création de la Collectivité de Corse, mais également de la prorogation du statut particulier dans

le domaine de la fiscalité, de la transmission successorale, l'affaire dite des Arrêtés Miot, même si improprement au plan juridique, elle s'était beaucoup battue. Et, nous ne savions pas, lorsque nous avons fait sa connaissance, en tout cas, je ne savais pas qu'elle était Corse, et je voyais cette directrice de cabinet adjointe du ministre BAYLET, qui s'engageait particulièrement sur ce dossier et qui faisait en permanence le lien entre le Gouvernement et la Collectivité de Corse, le Président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy TALAMONI, son directeur de cabinet, Sébastien QUENOT, Jean-Baptiste CALENDINI et moi-même.

Et, nous avons appris à la connaître, Marie-Christine, et ensuite elle nous a fait l'honneur de nous rejoindre et nous avons travaillé, jours et nuits, et c'est vrai que le sourire ne la quittait jamais. Donc, c'est ce que nous garderons en tête lorsque nous pensons à elle.

Donc, il y aurait beaucoup de choses à dire pour un discours après une élection en juin dernier, avec un été qui vient de se passer, avec des rendez-vous importants qui nous attendent.

Moi, je voudrais concentrer mon propos en proposant, en accord avec la Présidente de l'Assemblée de Corse, qu'éventuellement les groupes qui le souhaitent puissent prendre la parole sur la question de la condamnation hier de la Collectivité de Corse parce que c'est à la fois une décision juridique qu'il faut accepter, parce qu'on est dans un état de droit. L'accepter, ça ne nous empêche pas de dire pourquoi nous trouvons qu'elle est injuste.

Mais au-delà de la discussion juridique, je pense qu'il y a une vraie réflexion sur l'impact budgétaire et surtout sur l'arrière-plan politique, non pas tant pour se retourner vers le passé, si ce n'est pour essayer d'en tirer ensemble les leçons, sans esprit polémique, mais surtout pour aborder les échéances du présent et de l'avenir.

Donc moi, très brièvement, je voudrais dire que cette affaire qui a connu son épilogue juridictionnel en droit interne hier à travers l'arrêt du conseil d'État qui a refusé d'admettre le pourvoi de la Collectivité de Corse, elle a commencé sous la mandature 2007-2013. Alors, moi je ne veux pas faire de procès, c'est toujours facile a posteriori de venir dire « il aurait fallu, etc. », mais je pense, et ça je le dis sous le contrôle de l'histoire, je pense qu'au moment où ce système a été mis en place, tous ces protagonistes savaient qu'il était illégal. Quand je dis tous ces protagonistes, je l'affirme, je dis qu'il y avait à l'époque la Collectivité de Corse autour de la table, matériellement ou en tout cas dans le périmètre de la discussion, je dis qu'il y avait l'État, doublement concerné, à la fois parce qu'il est l'État, l'autorité qui verse la subvention de dotation de continuité territoriale, également parce qu'il est l'autorité en charge du contrôle de la

légalité et triplement concerné parce qu'il était aussi actionnaire principal à l'époque de la SNCM.

Donc, il y avait la Collectivité de Corse, il y avait l'État, il y avait les compagnies maritimes, et au premier chef la SNCM, également la Méridionale, et puis il y avait également dans le périmètre de la discussion, la Corsica Ferries.

Alors, le système de 2007-2013, je ne vais pas revenir en arrière, mais ceux qui ont la mémoire de l'institution ou ceux qui ont la mémoire du dossier, le savent, l'accord de 2007-2013, le financement complémentaire, le service complémentaire, 23 M€ environ par an, est un service qui vient surcompenser, à l'évidence, la prise en charge, par voie de subvention, d'un trafic estival qui n'a pas besoin de cette compensation. Donc, nous sommes dans une surcompensation à l'évidence, et ça été à l'époque dénoncé comme tel.

Ce que je dis sous le contrôle du dossier, c'est que la contrepartie de ce service complémentaire qui a été institué, a été l'aide sociale qui, là aussi, je le dis sous le contrôle du dossier, était un mécanisme tout aussi contestable et tout aussi illégal que le service complémentaire. Une aide sociale aux passagers transportés, avec des critères évanescents, avec simplement un régime déclaratif, 23 M€ d'un côté, environ 15 M€ de l'autre, ces 15 M€ ayant principalement bénéficié à la Corsica Ferries puisque l'aide sociale était sur les ports desservis à titre principal par la Corsica Ferries.

Donc, nous sommes sur un système qui est fondamentalement vicié et qui conduit chaque année à donner 23 plus 15, 38 M€, 38 M€ fois 6 ans, ça fait environ 240 M€ qui n'auraient pu dû être versés et qui ont manqué à la Collectivité de Corse. Et ça, personne ne peut le contester, ni sur le fond, ni sur le fait que ce système-là n'a pas été en justice, tandis que le service complémentaire l'a été. Et aujourd'hui, 15 ans après, la « Corsica ferries » a eu gain de cause.

Donc, moi je ce que dit très tranquillement, c'est qu'indépendamment des décisions de justice, nous devons avoir une discussion politique aujourd'hui sur la façon dont nous en sommes arrivés là. En tant que Président du Conseil exécutif de Corse, je vous propose que nous disions que la Corse de 2021, les Corses d'aujourd'hui et les Corses de demain n'ont pas à payer ou en tout cas n'ont pas à payer seuls, pour les conséquences budgétaires et financières d'un système politique et économique qui a été mis en place de façon délibérée. Cette discussion-là, il faudra que nous l'ayons à un moment ou à un autre, et nous l'avons à plusieurs reprises demandée.

Je dis donc que l'État ne peut pas être absent de cette discussion parce qu'il était autour de la table, il n'a jamais exercé son contrôle de légalité, et je me tourne vers

les Conseillères et Conseillers exécutifs, lorsque l'on voit des lettres d'observation ou des recours pour la virgule près, et vers les maires aussi qui le savent, aujourd'hui sur des affaires qui sont des affaires qui jouent à la marge, on se dit qu'il n'est pas possible que pendant des années, on ait fonctionné comme ça, sauf à le vouloir. Mais si on l'a voulu et qu'on l'a choisi, il faut aussi assumer les conséquences aujourd'hui. Ça c'est la première chose.

Deuxièmement, l'État n'a pas transmis le contrat de délégation de service public à l'Union européenne, alors qu'il avait l'obligation de le faire. Cette rétention est une rétention qui a été jugée fautive. Donc, nous aurons cette discussion.

La deuxième chose, je l'ai dit, il y a une décision de justice, j'en prends acte. Ça ne m'empêche pas de dire à nouveau publiquement, ce que je pense de l'évaluation de ce préjudice parce que c'est de l'argent public. Cet argent qu'on nous demande payer, qu'on demande aujourd'hui à la Collectivité de Corse de payer, c'est l'argent dont vous décidez tous les jours, par vos délibérations, des secteurs qu'il va venir irriguer et innerver, et nous en sommes comptables ensemble.

Donc, moi je continue à ne pas comprendre et je disais : le droit interne est terminé, mais ça ne veut pas dire que la bataille juridique est terminée. Moi, je continue à ne pas comprendre, et j'en dirai quelques mots à nouveau, ça été écrit, mais je veux le redire devant cette Assemblée. Il faut qu'on m'explique comment, une fois que le service complémentaire a été jugé illégal, le principe du droit réparation c'est de dire : on remet les parties dans la situation qui aurait été celle qu'elles auraient connue si le service complémentaire n'était pas intervenu.

Autrement dit, qu'auraient fait les passagers qui ont pris les bateaux de la « SNCM » depuis Marseille entre 2007 et 2013, ce flot de passagers dont une partie a été absorbée dans des conditions jugées illégales parce qu'à travers un service complémentaire qui permettait d'avoir des prix meilleurs, qu'auraient fait ces passagers si la SNCM n'avait pas eu ce service complémentaire ? Donc, c'est une reconstitution qui est une reconstitution théorique.

Donc, l'expert suivi par la cour, validé par le Conseil d'État, a considéré que la totalité des passagers qui sont passés par Marseille, ou la quasi-totalité, auraient pris des bateaux de la « Corsica Ferries ». Ça c'est la première chose, à mon avis qui ne résiste pas à l'examen, tous les gens qui sont passés par Marseille, ce n'est pas parce qu'il y aurait eu 10, 15, 20, 30 euros de différence sur le prix qu'ils auraient pris le bateau à Nice. Ça, ça n'existe pas. C'est le premier problème.

Le deuxième problème, l'expert après avoir développé ce raisonnement, nous dit : ça aurait généré 100 millions de chiffre d'affaires et la marge bénéficiaire de la « Corsica Ferries », ça aurait été les 90 millions.

Donc, sur cette opération, Corsica Ferries aurait fait un taux de rendement sur son chiffre d'affaires global de 100 M€, qui est déjà contestable, de 90 M€. Je ne comprends pas comment c'est possible.

Et je ne suis pas le seul à le comprendre, je l'ai cité, puisque le rapporteur public devant le Conseil d'État, la première fois où nous sommes allés devant le Conseil d'État pour arrêter l'exécution provisoire, parce qu'on avait été condamnés par provision, le rapporteur public avait dit, mot pour mot, et il l'a écrit : je comprends les doutes de la Cour, la Cour qui avait arrêté l'exécution provisoire, donc en attendant le fonds, on n'exécute pas, le rapporteur public, je cite : je comprends les doutes de la Cour vis-à-vis de la dernière expertise en date, qui retient des hypothèses dans lesquelles la société « Corsica Ferries » en augmentant de 100 M€ son chiffre d'affaires, en retirerait un bénéfice de 90 M€, ce qui lui assurerait un taux de marge opérationnelle qui nous avons du mal à trouver réaliste pour une activité de transport de voyageurs. Ce n'est pas nous qui parlons, c'est le rapporteur public devant le Conseil d'État.

Eh bien, malgré cela, malgré le fait qu'à nouveau devant l'audience le rapporteur public, le nouveau, ait dit : cette somme nous paraît totalement disproportionnée, le Conseil d'État a considéré qu'il n'avait pas à admettre notre pourvoi et à examiner nos arguments au fond et notamment notre critique en droit de cette analyse.

Je considère que juridiquement ce choix est contestable, et je vous dis : nous envisageons avec nos conseils la possibilité d'engager une procédure, cette fois-ci, devant la Commission européenne pour contester le refus d'examiner au fond notre moyen, ça c'est au plan juridique. Au plan politique et de l'analyse de bon sens, personne ne m'empêchera de dire, de penser et de continuer à défendre que cette somme que l'on nous demande de payer avec de l'argent public, ne correspond pas à la réalité du préjudice qui a été subi.

Et, un dernier élément, j'en veux pour preuve que la « Corsica Ferries » dans les comptes qu'elle a déposés pour les années 2007 à 2013, eh bien, a présenté un bénéfice annuel de 2 M€ sur la totalité de son activité, 2 M€ ! Et que si on tient pour vrai le calcul du juge, validé par le Conseil d'État, ces 2 M€ seraient devenus 14,6 M€ de bénéfice supplémentaire pour un service complémentaire. Moi, vraiment je ne comprends pas et je considère avoir le droit et le devoir de le dire fortement.

Alors que va-t-il se passer ? Il va se passer que nous allons envisager un recours, que nous allons demander, que cette décision est aujourd'hui définitive en droit interne, et que la Collectivité de Corse est condamnée aujourd'hui à payer 86 M€, un peu plus, à titre principal.

Les conséquences budgétaires, pas besoin par quel que bout que l'on prenne le problème, 86 M€, un ratio simple, c'est environ 35 % ou 36 % de notre investissement annuel, si on l'échelonne sur plusieurs années, ça sera 10, 15 % de notre investissement annuel. Donc, on est dans une situation qui est une situation catastrophique.

Donc, il faudra réfléchir au plan budgétaire et au plan politique comment on va faire.

Et enfin, troisième et dernier volet, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, et je veux y insister, le problème, on est dans un système complexe mais dans un système qui est évolutif. À l'époque, il y avait, à l'évidence, me semble-t-il, c'est ainsi qu'en ont jugé de façon systématique les juridictions saisies, une surcompensation, surcompensation pendant la période 2007-2013, surcompensation pour une autre DSP de la mandature suivante dans laquelle nous sommes actuellement en procès également, avec un risque de condamnation supplémentaire.

Je vous rappelle que cette surcompensation nous l'avons fait disparaître puisque dans les années les plus fastes, il était versé jusqu'à 130 M€, 130 M€ pour l'enveloppe de continuité territoriale dans le maritime. Si vous sortez les 23 du service complémentaire et les 15 ou 16 de l'aide sociale, vous arrivez à 38 M€, 130 vous sortez 38 vous êtes à 92, nous on est descendus encore de 10 M€, environ 82, 83 M€ par an.

Donc, à l'évidence aujourd'hui il n'y a plus de surcompensation. Et la Commission européenne l'a reconnu, elle nous l'a dit explicitement. Le problème c'est que maintenant la Commission européenne a changé et c'est en cela aussi que nous n'avons pas avancé sur la formalisation de la compagnie maritime, parce que de 2015 à 2017, 2018, lorsque nous avons travaillé et que nous avons ici fait voter le principe de la compagnie maritime, la Commission européenne nous avait donné une Nihil obstat, sinon un imprimatur, mais un Nihil obstat, absence d'opposition sur le principe de création, notamment à travers une SEMOP.

Eh bien, non seulement la Commission européenne est revenue sur le principe de la SEMOP, mais aujourd'hui elle est revenue sur le principe du service public.

Donc, aujourd'hui la commission ne sanctionne plus seulement la surcompensation, c'est le principe même de la compensation qui est contesté, c'est le

principe même qui est contesté y compris dans le cadre de la procédure actuellement ouverte devant la Commission européenne pour la délégation que nous avons accordée avec 80 ou 81 millions de subvention de continuité territoriale, en nous disant : vous n'auriez pas dû verser de subvention.

Ce qui veut dire que parce que la Commission européenne a durci son approche ultra libérale, eh bien, il y a aujourd'hui un risque de condamnation à nouveau, il y a un risque économique et sociale de disparition, non seulement des emplois générés par les entreprises que sont « Corsica Linea » et la « Méridionale » délégataires, mais c'est le principe même du service public qui est remis en cause aujourd'hui par la Commission européenne, le principe même d'une subvention, quel que soit son montant, en disant : la Corse, aujourd'hui, que ça soit en matière de passagers, vous savez que nous ne compensons plus que 30 000 passagers, donc il n'y a plus aujourd'hui de continuité territoriale sur les passagers. Par contre, nous continuons à subventionner le fret, eh bien, la Commission européenne dit : il n'y a plus de raison de subventionner le fret, laissez faire le marché et laissez faire le marché pour la desserte maritime. Et moi, et nous ensemble, unanimement nous avons dit : ça, nous ne le voulons pas.

Le combat à mener aussi, indissociable du premier sur l'analyse de ce qui s'est passé avant, eh bien, c'est celui-là et c'est celui-là qui nous attend dans les semaines à venir parce que la décision doit être prise avant la fin du mois de décembre, parce que nous devons engager nos procédures de délégation de service public nouvelle là, parce que nous avons 12 ou 15 mois et que derrière il y a l'expiration de la convention actuelle et que nous devons avoir le nouveau régime, qu'il soit DSP ou qu'il soit ce que nous souhaitons, une compagnie maritime régionale ou territoriale. Et qu'au moment où nous parlons, la Commission européenne ne veut ni de l'un, ni de l'autre. C'est celui-là le risque qui est devant nous.

C'est celui-là le risque qui nous commande de réfléchir ensemble, et c'est en tout cas ma proposition, d'agir ensemble sur ce dossier-là. Nous en avons acté le principe lors de la précédente mandature. Il faut que nous agissions ensemble, il faut que nous convainquions le Gouvernement de la justesse de notre demande d'un service public maritime, il faut que nous configurions ce service public maritime par rapport aux besoins de la Corse et il faut que nous fassions valider à l'Union européenne tout en faisant valoir que la Corse n'a pas à porter seule le poids de la condamnation qui vient d'être entérinée par le Conseil d'État.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président de l'Exécutif, compte tenu de l'importance du sujet, j'ai joint ce matin les présidents de groupes, je n'ai pas eu tout le monde, il y en a quatre, j'ai évoqué la possibilité de rebondir sur le sujet s'ils le souhaitent. Donc, si les présidents de groupes ou leurs représentants veulent prendre la parole pour un petit instant, pour 5, 6 minutes, l'occasion leur est donnée de pouvoir s'exprimer.

M. le Président Gilles SIMEONI

Point d'ordre, Mme la Présidente, est-ce qu'on peut suspendre 3 minutes parce que j'ai une obligation vis-à-vis de Via Stella, ce qui me permettrait d'écouter ce qui serait dit par les présidents de groupes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, on peut faire une suspension de séance, mais vraiment de 3 minutes, une pause technique, on va l'appeler comme ça.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La séance est suspendue.

La séance est suspendue à 12 h 05 est reprise à 12 h 45.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La séance est reprise. Comme je l'ai évoqué tout à l'heure, nous pouvons prendre 5 minutes par groupe pour échanger au sujet de la décision de justice qui vient de tomber, hier soir, relative à l'affaire « Corsica Ferries ».

Donc, qui souhaite prendre la parole » ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Présidente, je vais simplement vous demander une nouvelle suspension de séance de 5 minutes et qu'elle soit mise à profit pour que, soit la Présidente, soit le Président, fasse une méditation, nous avons un vieux militant qui a accompagné notre

cause pendant de longues années, Jacques FIESCHI, qui s'est barricadé avec d'autres anciens prisonniers dans la trésorerie de Sartène. Il y a un risque d'intervention rapide des forces de l'ordre qui sont en train de nous écouter. C'est d'ailleurs pour cela que je parle en français, pour que ça se passe bien et pour qu'on trouve les voies et moyens d'entamer une médiation, sachant que l'origine de cette affaire qui aujourd'hui semble financière, c'est la chasse aux sorcières initiée par le préfet BONNET il y a 22 ans, et qui aujourd'hui continue à prendre à la gorge les braves gens.

Donc, moi je vous demande dans ces 5 minutes de faire en sorte qu'ils sortent, que ça se passe bien, et qu'il y ait l'engagement d'essayer de faire une médiation.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M le Président de l'exécutif, je vous en prie.

M. le Président Gilles SIMEONI

J'apprends cette nouvelle, donc si vous en êtes d'accord, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, en ce qui concerne le Conseil exécutif, bien sûr, nous souhaitons que la session puisse être suspendue quelques minutes et bien évidemment, dès que j'aurai les tenants et les aboutissants de cette affaire, pour bien comprendre ce qui se passe, il est évident que nous entamerons toutes les démarches pour qu'elle puisse se régler au plus vite et au mieux. Nous connaissons Jacques depuis longtemps, vous me direz quelles sont les autres personnes concernées, mais je ne doute pas que nous réussissions à débloquer cette situation et, en tout cas, en ce qui me concerne et en ce qui concerne le Conseil exécutif, nous allons, bien sûr nous y employer immédiatement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, nous suspendons la séance 5 minutes.

La séance suspendue à 12 h 20 est reprise à 12 h 45.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci de vous installer.

Deux informations, très rapidement, suite à l'interruption de séance qui a été demandée par « Core in fronte », on a réuni la conférence des présidents, nous avons été

donc en contact direct, le Président de l'exécutif, avec les occupants de la perception de Sartène, d'une part et le directeur de la perception.

Donc, les choses ont été un peu, quand même, apaisées, le Président a su trouver les paroles apaisantes et nous reprendrons les discussions tout à l'heure.

Donc, on va rouvrir le débat pour ceux qui le souhaitent sur la dernière intervention du Président relative au contentieux « Corsica ferries ».

Qui souhaite prendre la parole pour une intervention de 5 minutes par groupe ? Paul-Félix BENEDETTI pour « Core in fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

C'est vrai que c'est un vieux dossier, c'est l'héritage d'un passif étatique, de la défunte « SNCM ». Des contrats ensuite qui ont été transférés en droit privé, avec une grande braderie, au groupe « Véolia », puis à des intermédiaires et enfin au consortium. Et, à côté de cela, une compagnie privée qui a pu prospérer parce qu'il n'y a pas eu, lorsqu'il y avait commandement étatique ou commandement, je dirai, économie mondialisée, l'affirmation d'une réalité corse en transport maritime.

Cela a permis de créer, je dirai, un géant par rapport au marché méditerranéen, du transport maritime passagers « Corsica Ferries », qui normalement aurait pu se contenter de cette part de marché ultra dominante, avec des chiffres d'affaires très conséquents, avec des bilans masqués, avec des holding qui sont de droit suisse, avec une société par bateau, un maquillage complet des comptes. À l'époque où j'avais travaillé dessus, j'avais eu de très grosses difficultés pour connaître la réalité des marges. C'est pour cela que lorsqu'on en arrive à incrémenter une perte de chiffre d'affaires avec un préjudice économique, on arrive à des sommes qui sont à la fois farfelues et dans le déraisonnable le plus absolu.

La problématique qui va se poser à nous aujourd'hui, c'est qu'on est en fin de parcours judiciaire, qu'on a épuisé les voies de recours en droit français, il y a peut-être un droit européen. Après, il y a un code aussi, c'est le code de la morale, qu'est-ce que l'on doit faire ? Qu'est-ce que l'on ne doit pas faire ? Comment on veut se positionner ? Est-ce que la « Corsica Ferries » veut se positionner en partenaire de la Corse dans le cadre des futures DSP ? Est-ce qu'elle peut avoir une position interne de refus de prendre sur le dos des Corses une enveloppe de quasiment 90 M€ qui représentent presque une année de plein exercice d'investissement de la Collectivité de Corse ? Moi, c'est des questions fondamentales que je me pose et que je pose à ces dirigeants qui sont

Corses, avec qui, Gilles et moi, avons milité sur les bancs de l'université au même moment, pour les mêmes combats ?

C'est pour cela que je crois, bien entendu, quand le gâteau est aussi gros, quand on parle de telles sommes, la conscience, la morale, l'esprit corse, u stintu hè luntanu, mais je crois, qu'il y a cette voie-là aussi, autant que les recours en droits internationaux.

Et, c'est pour cela que je pense qu'il faut médiatiser fortement la réalité de cette soule injuste, mais qui est la nôtre. Est-ce qu'on doit une dîme à une société suisse qui ne dépose pas de comptes très précis, qui réussit par le truchement des amortissements séparés de chaque bateau à maquiller sa comptabilité réelle ? Je crois que la réponse, on l'a tous, c'est non !

Maintenant, qu'est-ce que l'on peut faire à part se plaindre, à part dire c'est la faute à... ?

Après, il y a l'autre aspect, c'est le mécanisme initial, c'est l'État qui au départ a organisé, qui a validé le système de la haute saison et des 23 M€, pour tenir à flot l'ex-« SNCM » qui était une société d'État.

Ensuite, le temps que la Collectivité de Corse, et ne jette pas la pierre aux précédentes mandatures, s'adapte et comprenne qu'il fallait arrêter, il y avait le risque du conflit social, à l'époque c'était 1 200 salariés, avec en moyenne 30 jours de grève pas an, et une société qui était en déficit permanent. Lorsqu'elle a été privatisée, il y a eu un effacement de quasiment 400 M€ de passif qui étaient, eux aussi, potentiellement soumis à un contentieux, parce que là aussi, il y avait une inégalité.

Donc, à partir de l'histoire de ces mouvements financiers, je crois que la responsabilité la plus forte est celle de l'État et que la CdC elle doit demander, de manière automatique, une compensation exceptionnelle sur une dotation, en provision de la somme qu'il faudra contester jusqu'au bout.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller. Qui d'autre veut intervenir ?

M. Saveriu LUCIANI

Très rapidement, le Président étant absent, je le remplace.

Je ne vais pas revenir sur l'histoire, l'histoire nous rattrape, nous rattrape entre 2007 et 2013 notamment. Je reviens sur les propos du Président de l'exécutif qui, apparemment, me semblent converger avec notre analyse et celle de Paul-Félix. En gros, on a une décision qui est, juridiquement et politiquement, fallacieuse et qui est pour nous, je le dis, inacceptable quant aux conséquences.

On a une Collectivité qui a un fort endettement, on va frôler le milliard, et ces 86,3 M€, hors intérêt, c'est de l'argent que l'on prend à la Corse. Alors, là-dessus, très rapidement, il y a l'idée de médiatiser. Je ne veux pas rentrer dans les mécanismes, les mécanismes, on les a lus et relus, on est dans une situation qui est quand même inédite et qui est même paradoxale d'une compagnie qui est censée normalement transporter et des passagers du fret en direction de la Corse et au-delà de la Corse.

Donc, l'idée de médiatiser et l'idée, je pense, de s'opposer à ce jeu de l'État, parce que derrière le rideau, si tant qu'il y ait encore un rideau, il y a l'État. Et je crois que l'État doit prendre ses responsabilités parce que, pendant des années, de nombreuses années, il a laissé ce jeu, parce que c'est un jeu finalement, un jeu de poker peut-être pour lui aussi, qui nous pénalise et qui pénalise l'argent du peuple. C'est pratiquement 100 M€ qui vont manquer à notre investissement, qui vont manquer aux capacités de la Collectivité d'investir.

Et là-dessus, on ne peut pas rester sans réaction et les uns, les autres. Donc, sur ce plan-là, soyez persuadés que nous continuerons nous aussi à essayer, au moins de corriger, je suis gentil en disant corriger, c'est l'enseignant qui parle, de corriger le tir et en tous les cas, d'essayer d'infléchir cette situation. Elle est pour nous aujourd'hui plus que dommageable, elle est même catastrophique si elle perdure et si elle est confirmée.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Laurent MARCANGELI.

M. Laurent MARCANGELI

Merci, Mme la Présidente.

Mes chers collègues, d'abord ce que nous pensons au sein de ce groupe, c'est que c'est naturellement un très mauvais coup qui est porté à la Corse à travers la décision de justice qui a été rendue hier. Personne ne peut rester insensible à la situation qu'a évoquée le Président de l'exécutif et qu'ont évoquée les deux hommes qui m'ont précédé dans les prises de position de leur groupe respectif.

Vous l'avez dit en début de propos, M. le Président de l'exécutif, pour après effectivement apporter votre appréciation, je le ferai également, c'est une décision qu'il va peut-être falloir accepter, peut-être, d'un point de vue de l'application du droit et de l'exécution.

Cette décision, je ne suis pas rentré dans l'intimité des différents épisodes, effectivement elle est lourde, excessivement lourde au regard de l'historique du dossier. Mais c'est une décision aujourd'hui, comme cela a été rappelé par plusieurs intervenants, qui a touché sa limite en droit interne au niveau des voies de recours, et nous devons en tenir compte.

Il y a un principe de réalité qui va devoir s'imposer dans la gestion de ce problème, qui est un gros problème pour la Corse, celui l'exécution de la décision. Je ne reviendrai pas sur le passé, néanmoins je tiens à rappeler effectivement, l'exécutif n'est pas responsable de la situation initiale, de la genèse du problème, l'exécutif actuel. Je compatis au sens étymologique du terme, souffrir avec parce que moi-même, là où j'exerce des responsabilités exécutives, il m'arrive de devoir payer des dettes qui n'ont pas été contractées par la gestion que j'ai depuis maintenant 7 ans à la ville d'Ajaccio ou à la communauté d'agglomération du pays Ajaccien.

Néanmoins, lorsque l'on candidate pour être aux responsabilités, on sait qu'on va prendre quelques héritages, ils sont parfois positifs, et ne sont parfois pas positifs. Là, c'est la situation dans laquelle vous vous trouvez.

Ceci étant dit, je voudrais axer le propos sur plusieurs sujets.

D'abord les suites judiciaires ou juridictionnelles plutôt, que vous entendez donner. Vous avez évoqué dans la presse ce matin et puis dans votre intervention, l'éventualité de vous tourner vers des juridictions communautaires pour continuer le combat juridique.

C'est votre droit le plus absolu, il vous est conféré par vos fonctions de Président du Conseil exécutif, mais je voudrais que l'ensemble de la représentation de la Corse et ceux qui nous écoutent, aient conscience d'une chose, les instances européennes sont à l'origine même du problème. Je vois mal donc les juridictions venir démentir ce qui a été dit en droit interne. C'est une analyse qui peut être démentie, peut-être, mais il faut quand même avoir le souci de ne pas dire aux Corses, « peut-être que », dans une certaine manière, d'un point de vue de la décision de justice, ce serait peut-être : « s'il-vous-plaît, M. le bourreau, quelques minutes supplémentaires ». C'est en tout cas, le point de vue que je défends aujourd'hui au nom du groupe, sur l'action en justice.

Sur ce qui a précédé dans les dernières années, je vous sais amateur et friand du « Noble Art », M. le Président de l'exécutif : la boxe. On sait tous que lorsque l'on est en responsabilités, on va prendre des coups, certains sont rudes, et aujourd'hui nous évoquons un coup particulièrement rude. Si nous devons aujourd'hui éventuellement vous reprocher quelque chose, puisque nous sommes dans un exercice de contradiction, c'est que vous n'avez pas suffisamment fait preuve de résilience et d'anticipation par rapport à ce lourd coup qui est porté à la Corse, et dont nous avons connaissance et conscience depuis longtemps.

Je m'explique. Lors de la prise de responsabilités de votre majorité, sous les précédentes mandatures, nous savions tous, et vous saviez mieux que personne, que l'issue de ce que nous vivons aujourd'hui, était une possibilité. Il y a eu des décisions en justice, tribunal administratif, cour administrative d'appel, qui sont venus le rappeler, avec des sommes très lourdes.

La question que je suis en droit de poser et qui vous avait été posée par mes amis qui siègent à mes côtés, sous la précédente mandature, c'est pourquoi n'avons-nous pas provisionné, anticipé sur la question, parce que vous le savez aussi bien que moi, gouverner c'est prévoir.

C'eut été possible par différents truchements, ça n'a pas été la décision qui a été la vôtre. Vous bénéficiiez de la légitimité du peuple, vous l'avez prise en conscience. Mais aujourd'hui, elle se réinvite à notre vie à tous ici. Donc, ça c'est déjà la première chose, « gouverner c'est prévoir », faire preuve de résilience, est une nécessité lorsque l'on est en responsabilité, et nous pensons que cela n'a pas été le cas sur ce dossier précis.

Deuxième chose, encore une fois, c'est l'avenir qui doit aujourd'hui nous occuper toutes et tous.

D'abord, l'avenir sur la gestion financière de notre collectivité parce que nous aurons bientôt des débats d'orientations budgétaires, nous aurons des budgets primitifs à voter et nous ne pourrons pas débattre de nos orientations budgétaires, et nous ne pourrons pas voter nos budgets sans tenir compte de cette décision de justice.

C'est une nécessité de sincérité budgétaire qui, à un moment, viendra s'imposer à nous tous dans les débats. Et là, je le dis puisque cela a été évoqué par vous-même dans les colonnes de Corse Matin, il y a des choix qui vont devoir être opérés nécessairement, via la répercussion de la décision sur nos finances.

Nous demandons à ce que nous soyons éclairés le plus rapidement possible. Vous avez évoqué les deux dépenses dans la presse. Rien qu'en fonctionnement, sur les frais de personnel, le fameux chapitre 012, je ne vois pas ce que vous serez en capacité de faire, M. le Président, et on va se le dire très tranquillement. Il y a des dépenses qui sont incompressibles.

Il y a le chapitre 011, je ne pense pas que vous allez faire payer les associations, dans les subventions que notre collectivité leur accorde, le prix de cela.

Donc on va essayer de dire que, sur le fonctionnement, il y aura peut-être des ajustements à réaliser sur du pluriannuel, mais je ne vois pas où on va vraiment tailler. Donc, on en arrive à l'investissement et donc à la nécessaire révision de ce que vous avez planifié, et là il va falloir qu'on soit éclairé rapidement par rapport à la PPI. Quels choix vont être opérés ? Quelle opération va être différée, voire tout simplement annulée ? Et cela, nous avons besoin de le savoir rapidement, je pense, dans le cadre d'une discussion sur les investissements que la Corse s'est engagée à réaliser pour nos territoires, pour notre équipement, et j'en passe, vous êtes mieux placés que moi pour le savoir.

Ensuite, pour regarder vers l'avenir, il y a l'étape d'après sur nos transports et sur le modèle que nous voulons.

Moi, je vous dis que nous sommes partants pour être à vos côtés pour aller défendre un modèle, un modèle qui fasse la part à un service public. Nous n'avons pas d'opposition sur la question.

Ceci étant dit, vu les doctrines qui aujourd'hui ont le vent en poupe à la Commission européenne, nous devons nous préparer à un plan B. Nous ne pouvons pas aller munis de nos envies, nos ambitions, nos doctrines, sans préparer éventuellement le fait de ne pas gagner la bataille. Sinon, on en reviendrait également au même point que j'évoquais tout à l'heure, on ne sera pas résilient quand on prendra le coup sur la tête. On n'aura pas le plan B.

Alors, moi, je vous le dis, je suis prêt à défendre bec et ongle le fait de proposer un modèle qui soit celui de la Corse en matière de service public des transports, nous le ferons. S'il faut aller à Bruxelles avec vous, nous irons. S'il faut discuter avec les responsables gouvernementaux, ici et ailleurs, nous le ferons. Mais je vous demande également de prendre en compte que ces décisions qui seront prises nous échappent et que nous sommes peut-être demain amenés à avoir des décisions qui ne vont pas le sens des logiques que nous défendons ici et donc nous y préparer afin de ne pas le subir une fois que nous n'obtiendrons pas gain de cause.

C'est aussi simple que cela. C'est la résilience. C'est la possibilité d'anticiper sur des décisions qui n'irons pas dans le sens que nous souhaitons et qui, je pense, nous ne pourrons pas, si nous ne sommes pas prêts, à aller dans un sens vertueux pour notre gestion sur les transports, mais également plus largement sur tout ce que nous voulons entreprendre ici au service des Corses et de la Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pour « Fà populu in seme », Jean-Félix ACQUAVIVA.

M. le Conseiller, vous avez la parole.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Mme la Présidente.

M. le conseiller exécutif, Mmes et MM. les conseillers et conseillères exécutives, chers collègues, Messieurs les présidents de groupes,

Je ne vais pas être très, très long. Je vais simplement, à l'aune de ce qui a été dit par les uns et les autres, où on voit se dessiner quand même une ligne de conduite avec évidemment des différences, ce qui est normal, affirmer le fait que ce qui se joue là, cela va sans dire mais c'est mieux en le disant, va au-delà d'une question budgétaire ou financière. C'est un problème fondamentalement Politique (avec un grand P), cela a été souligné par le Président du Conseil exécutif, de ce que l'on tente d'imposer depuis l'histoire des choses, avec des forces contraires, à cette Assemblée.

Cette Assemblée doit être, en tout cas ça a été la volonté qui a été la nôtre depuis 2015, le lieu de définition de sa politique des transports et je pense que personne n'en disconvient. Elle doit être le lieu avec les compétences de définition de sa politique des transports.

Or, par le truchement de fautes passées sur lesquelles je ne vais pas revenir, mais qui ne sont pas simplement des fautes liées à des errements, on n'a pas su, etc. C'était des mécaniques, c'était des systèmes, cela a été bien expliqué d'ailleurs par mon collègue Paul-Félix BENEDETTI, parce qu'il fallait acheter la paix sociale, parce qu'il fallait alimenter les intérêts économiques de lobbies du port de Marseille, parce qu'il fallait faire plaisir au Roi du moment à Paris et faire en sorte que l'enveloppe qui touche la terre de Corse reparte. C'était cela en fait le système qui était imposé à la Corse, qui a produit ces monstres juridiques, ces monstres et les conséquences d'aujourd'hui.

Et puis l'autre système, je le dis aussi parce qu'il faut le dire, puisque c'est le cas, c'est l'instrumentalisation d'un opérateur privé, que l'on respecte, mais qui a fait du juridisme un outil de combat pour s'imposer dans le paysage de la politique des transports de la Corse. Donc, au-delà des moments où il a eu raison, et il y a eu souvent des moments où il a eu tort depuis 2015 puisqu'il a fait du juridisme où il a perdu devant les tribunaux, ce qui n'était jamais arrivé avant, aujourd'hui il continue et quand je dis « il continue », et je vais chuter sur le propos de mon collègue Laurent MARCANGELI, il continue à faire le siège de la Commission européenne pour aller au-delà de la question juridique et de l'obtention financière de gains devant les tribunaux, dont tout le monde s'accorde à dire ici qu'ils sont quand même surannés, ridicules et évidemment contestables. Il suffit de voir évidemment les propos qui ont été rapportés par le Président du Conseil exécutif sur les sommes entre le chiffre d'affaires et la marge. Il n'y a pas besoin de sortir de Saint-Cyr et de l'ENA pour comprendre que là, on est au-delà du droit.

Donc, ce problème d'intérêts d'opérateurs privés qui veulent peser sur l'intérêt public de la définition de la politique des transports va jusqu'à faire en sorte, et je terminerai mon propos là-dessus, qu'une Commission européenne qui nous dit, j'étais là puisque j'y suis allé au nom du Conseil exécutif avec le Président discuter avec la commission, qu'un système est bon : par exemple, celui qu'on a été amené à concevoir avec des ateliers, à proposer à cette assemblée au départ, du moins le 6 septembre 2016, qui d'ailleurs a fait l'objet d'un vote en majorité absolue ce jour-là, y compris avec l'aide du groupe de la droite qui a voté pour, je parle de SEMOP (société d'économie mixte à opération prioritaire), qui n'est nul autre que la transcription en droit français du droit européen, avec la validation sur le principe et sur l'architecture de la SEMOP par la commission que nous avons vue et qui a une attitude totalement opposée aujourd'hui par le truchement d'un jeu qui n'a rien à voir avec le droit, qui s'appelle pudiquement le lobbying économique, le lobbying politique. Et il faut le dire aussi, avec une écrasante responsabilité de l'État, je parle du SGAE évidemment, qui représente Matignon en la matière, qui dit blanc trois ans auparavant et dit noir pour des raisons qu'il conviendra que le Gouvernement explicite, pour en arriver jusqu'à détruire totalement le service public.

Et là, je rejoins tout ce qu'a dit mon collègue Paul-Félix BENEDETTI, on est dans la définition de la morale politique, on n'est plus dans le droit. On n'est plus dans le juridique. On est dans l'instrumentalisation de rapports de force qui visent à faire chuter des systèmes pour des intérêts importants, puisqu'on est, dans le transport maritime, dans un effet de rente très important à l'échelle de l'économie de la Corse. Et on se doit, cette logique-là, de ne pas l'accepter, on se doit de faire en sorte, quelles que soient nos différences, de dire, premièrement, que la politique des transports doit être

définie ici et qu'il n'y a personne, quelconque intérêt d'un groupe financier quel qu'il soit, ce peut être « Corsica Ferries », le groupe « STEF », car on pourrait revenir sur le comportement de la « CMN » aussi... qui va tordre le bras à l'Assemblée délibérante et à son Conseil exécutif.

Je crois que c'est important de le dire. Et en ce sens, ce qui se joue dans notre réaction, au-delà de la question du principe de réalité, en ce qui me concerne, mais le Président répondra, et je pense qu'on est tous d'accord pour dire au groupe « Fà populu in seme » que d'abord, constater que c'est cette majorité qui a commencé à provisionner sur ce sujet, et pas les anciennes mandatures alors que le contentieux était déjà lancé.

Ensuite, nous assumons, le Conseil exécutif assume le fait de ne pas avoir totalement provisionné, tout simplement parce que la somme est tellement disproportionnée que nous n'allions pas contraindre les acteurs économiques, les associations, les communes, les besoins de l'intérêt général de la Corse au nom de cette provision, et nous assumons ce choix.

Je crois que la principale question qu'il faut se poser, c'est : comment réagissons-nous ?

Je crois qu'en l'état, et il faudra définir ce qu'on entend de « en l'état », on se doit de ne pas accepter cette situation et de mandater ou de prévoir les choses budgétairement de manière lisse comme cela. C'est une dimension politique et je crois qu'il convient de faire en sorte que cette Assemblée, en tout cas c'est ce que nous demandons au Président du Conseil exécutif, prenne l'initiative de fédérer les acteurs qui vont être impactés si le système allait jusqu'au délitement du service public, parce que cette question se joue à court terme. Je parle évidemment des acteurs économiques, des chambres consulaires, des syndicats avec les emplois liés aux compagnies délégataires parce que c'est une dimension politique, au sens noble, qui se joue.

Créer les conditions d'une initiative qui fédère pour créer les conditions d'une discussion avec l'État, évidemment sur le passif financier, mais sur l'avenir, parce que l'État français doit donner sa position sur l'île et sur le transport public de l'île, parce que le SGAE est toujours là quand on discute avec la Commission européenne, il est toujours à nos côtés. On n'est jamais seuls quand on discute avec un commissaire européen et il a un avis politique à donner.

Eu égard à son passif et aux manquements grotesques, c'est un système vicié, je ne vais pas revenir dessus, c'était voulu, aujourd'hui en 2021, et ça c'est une discussion politique qu'il faut avoir et on ira au bout des systèmes. Mais nous sommes tous d'accord pour dire qu'il est impensable, qu'il serait irresponsable d'aller à

l'abattoir de la fin d'un service public maritime au service de l'intérêt de la Corse. Et nous sommes de ceux, mais on débattrà de cela, sur le modèle de ce que nous avons déjà présent, qui disons qu'il faut même aller plus loin pour contrôler les retombées pour la Corse.

Donc, c'est à cela que le groupe « Fà populu in seme » invite l'Assemblée et le Conseil exécutif.

Je vous remercie.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?

Oui, sur le quota du groupe ! Je mesure les temps de parole, y compris pour me roder. Très bien, vous avez 2 minutes pas plus.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Mme la Présidente, deux mots simplement.

Sur l'héritage et le passif, on y est, ceux qui m'ont précédée y sont largement revenus, l'héritage des anciennes mandatures évidemment, la passivité de l'État, parce qu'il faut quand même la rappeler aussi et elle a été rappelée à juste titre ; l'héritage d'un système, d'une mécanique qui, à un moment donné, a exclu de la décision et a tordu le bras, cela a été dit à l'instant, d'une Assemblée délibérante aussi, parce que c'est un système qui consiste à faire que nous ne soyons plus souverains sur une politique de transport qui est une politique stratégique.

Aujourd'hui, effectivement, ont été épuisés les recours en droit français. L'exécutif dira ce qu'il compte entreprendre en termes de droit et notamment de droit européen. À l'époque où j'étais de l'autre côté de cet hémicycle, nous avons, et je l'assume aussi à ce titre, sur la question de la provision, pris la décision de ne pas provisionner parce qu'il y avait une disproportion scandaleuse, et surtout que nous ne pouvions hypothéquer les politiques à venir, à mettre en œuvre pour la Corse et pour les Corses. À ce titre, nous continuons sur ce banc de l'assumer et de le revendiquer.

Pour ce qui est de la question, et je terminerai là-dessus, du légal : il y a le légal et puis, d'autres l'ont dit avec d'autres mots, il y a le légitime. Il y a aussi l'illégitimité totale de cette décision et l'illégitimité peut être soumise à appréciation. Mais quand je vois que dans la bouche de chacun des intervenants, chacun s'évertue

à dire qu'un coup a été porté à la Corse, je crois que derrière cela, chacun juge que ce coup est illégitime. Donc, il va falloir agir en conséquence et que cette décision ne puisse pas peser sur l'avenir, sur le budget de cette Assemblée, sur le budget de la Collectivité et surtout sur les politiques que nous devons mettre en œuvre pour la Corse et pour les Corses dans le domaine des transports comme dans d'autres.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la conseillère. D'autres interventions ? Tous les groupes se sont exprimés.

M. le Président de l'Exécutif, souhaitez-vous vous exprimer à nouveau ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Quelques minutes, très brièvement, en forme de synthèse et peut-être de perspectives à proposer pour concrétiser les larges points d'accord.

Je ne reprendrai pas le fil des différentes interventions, mais quand même, parce que chacune d'entre elles a été pertinente.

Sur l'intervention, et dans l'ordre dans lequel elles se sont présentées, en ce qui concerne l'intervention de Paul-Félix BENEDETTI, s'adresser à la « Corsica Ferries », au-delà des liens personnels humains anciens que l'on peut avoir beaucoup de ses dirigeants actuels ou passés, nous l'avons fait et nous continuerons à le faire. La Corsica Ferries est un opérateur, elle a une vision, elle a porté un modèle économique, ce modèle économique ne nous convient pas, nous l'avons dit et nous avons dit pourquoi. Par contre, dans l'offre de transport maritime que nous proposons pour la Corse, nous n'avons jamais exclu personne a priori, mais nous poserons un certain nombre de conditions que nous considérons être essentielles dans le domaine de la qualité de service bien sûr, dans le domaine des prix, dans le domaine social, dans le domaine environnemental et puis aussi dans le domaine fiscal et des retombées économiques, notamment pour la Corse. Mais nous n'excluons personne.

Et, effectivement, nous souhaitons pouvoir construire des sorties par le haut chaque fois que c'est possible.

Vous avez eu raison également de revenir sur les complexités des situations. Cela a été fait aussi par Jean-Félix ACQUAVIVA, on l'avait dit à l'époque, le système, on savait qu'il ne pouvait pas tenir. En arrière-plan, il y avait des enjeux sociaux, comme nous avons aujourd'hui des enjeux sociaux terribles lorsque nous prenons ou

devons prendre la décision de ne pas attribuer une DSP. Et vous le savez, nous l'avons fait ce choix là parce que nous avons considéré que les offres que nous avons reçues n'étaient pas satisfaisantes, nous n'avons pas attribué et il y avait derrière les marins, leur famille qui nous disaient « mais si vous n'attribuez pas, nous allons nous retrouver à la rue ».

Et donc, nous, nous voulons construire aussi un système, y compris dans la durée, y compris à travers la compagnie que nous appelons de nos vœux, qui donne de la prévisibilité et qui ne laisse pas la Collectivité de Corse otage d'un certain nombre de situations entre le choix de suspendre une activité qui est essentielle ou de faire disparaître des emplois qui sont légitimes, d'un côté ou de l'autre attribués dans des conditions qui ne préservent pas les intérêts de la Corse. Donc, nous voulons construire un système qui nous fasse échapper à cette alternative.

Saveriu LUCIANI a souligné la communauté de vue, y compris sur l'impact et la situation dans laquelle nous nous retrouvons et bien sûr, nous ne pouvons qu'être d'accord.

Josépha GIACOMETTI, avec la rectitude et l'honnêteté intellectuelle qui la caractérise, a rappelé comment nous avons collectivement formé un certain nombre de choix, et nous l'assumons. Et je répondrai sur ce point très amicalement à notre collègue Laurent MARCANGELI.

Enfin, Jean-Félix ACQUAVIVA a rappelé ce que devrait être, à notre avis, la boussole pour l'action dans les mois à venir. Donc, je pense qu'il y a de très larges convergences, y compris avec l'intervention de nos collègues de l'opposition de droite.

Quelques mots simplement, pour être tout à fait clair.

Sur le recours : c'est un recours devant la Commission européenne qui consiste à dire, en gros, qu'en écartant sans examen au fond notre pourvoi, le Conseil d'État nous a privés d'une possibilité d'avoir un débat juridique, y compris sur des points qui n'ont jamais été traités. Par exemple, la question préjudicielle ; je l'évoque simplement pour que les gens comprennent.

Nous, nous considérons que le fait d'allouer aujourd'hui une indemnité qui est manifestement disproportionnée, selon notre analyse, à la Corsica Ferries, s'analyse comme une rupture de la concurrence pour les années à venir. Puisqu'en gros, si le juge, et il n'a pas répondu à cette question le juge national, le juge du droit interne... Nous disons, si vous allouez une somme qui est beaucoup plus importante que la juste indemnisation de l'illégalité que vous avez constatée, vous créez un avantage

comparatif aux bénéficiaires de la société et vous rompez l'égalité des chances entre les différents candidats. Pas besoin là encore de sortir de St Cyr pour comprendre que la Corsica Ferries, si elle part dans la compétition, en Corse et ailleurs, avec un matelas de 90 M€ qui est supérieur à la juste indemnisation du préjudice, elle part avec un avantage qui peut être constitutif d'un avantage indu au sens du droit européen. Donc, c'est la question préjudicielle.

Le Conseil d'État a reconnu que cette question n'avait pas été traitée en droit interne et donc, nous considérons qu'elle méritait une réponse. Donc, nous allons le dire, sans doute sous réserve de l'analyse de nos avocats dans le cadre d'un recours que nous introduirons devant la Commission européenne. Mais là-aussi, il faut être très clair, ce recours fait partie de la gamme des solutions qui s'offre à nous, mais il n'est pas dans mon intention de laisser croire ni à l'Assemblée de Corse, ni aux Corses qui peuvent nous écouter que nous construisons notre stratégie par rapport à ce recours. Donc, les choses sont claires de ce côté-là.

Sur la question de la résilience, sur le passé et sur l'avenir, je veux vous répondre là-aussi de façon apaisée, non polémique, parce que je considère que ce qui est important, c'est d'essayer de trouver les points qui nous feront être forts sur ce qui est essentiel.

La résilience passée, ça a été dit par Jean-Félix ACQUAVIVA, le contentieux existait, il n'avait jamais été provisionné, nous avons provisionné en cours d'exercice et nous avons augmenté 5 M€, 7 M€, 20 M€. C'est un choix, vous l'avez dit. Là-aussi, et vous avez eu l'honnêteté intellectuelle aussi de le dire, si on veut faire des économies, ou on les fait sur le fonctionnement, ou on les fait sur l'investissement.

Sur le fonctionnement, on est à l'os, grosso modo. On pourrait avoir des discussions, sur les emplois, sur ceci, sur cela, vous verrez, je les aborde tranquillement parce qu'on ne peut pas d'un côté aussi se doter de nouvelles compétences, les attentes dans le domaine social, dans le domaine environnemental, etc. et ne pas générer...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pardon, M. le Président, il y a une communication en Teams, 2 personnes qui sont en communication... Voilà, merci.

M. le Président Gilles SIMEONI

... Et ne pas générer les emplois qui vont avec et donc, l'accroissement des dépenses de fonctionnement, en l'espèce des dépenses de personnel. Donc, on n'aura plus de marge.

Je rappelle aussi, pour mémoire, qu'on a quand même été confrontés à une spirale budgétaire extrêmement difficile en 2015, 2008, etc., etc. Donc, ce n'est pas un orage dans un ciel tranquille, il y avait déjà beaucoup de nuées, il y en a une supplémentaire.

Donc, nous, on a fait le choix et, j'allais dire, sincèrement, si on avait fait un autre choix, vous nous l'auriez reproché aussi. Il n'y a pas 36 solutions. On nous dit souvent « vous n'investissez pas assez, il faudrait aller plus loin », nous, on a choisi d'investir ; provisionner, c'aurait voulu dire immobiliser sur un compte des sommes que nous avons investies. Et nous, nous avons considéré que nous n'avions pas à provisionner.

Alors, pourquoi on a provisionné 20 M€ ? On n'a pas provisionné 20 M€ par hasard. On a provisionné 20 M€ sur la base d'un rapport d'expertise qui considérait (ce rapport d'expertise) que, à supposer l'illégalité acquise, ce qui est le cas aujourd'hui, le montant maximum du préjudice subi par Corsica ferries pouvait être évalué à 20 M€. Et non seulement le rapport d'expertise a fait cette évaluation, mais cette évaluation a été faite par les juges d'appel lorsqu'ils nous ont condamnés par provision. Lorsqu'ils nous ont condamnés par provision, ou lorsqu'ils ont envisagé de le faire, ils ont dit « ce qui est le périmètre non contestable, ça peut être 20 M€ ». Donc nous, on a provisionné ça sans préjudice de savoir, une fois que le quantum définitif serait fixé, qui l'assumerait, parce que je continue à dire que la dette, 90 M€, 60 M€ ou 20 M€, je considère que ce n'est pas à la Collectivité de Corse, comme vous, je pense, d'en assumer la totalité.

Donc, je pense que sur la question de la provision, aussi bien sur le principe, le choix de ne pas provisionner la totalité de la somme, que le choix de provisionner 20 M€, nous avons été très clairs.

Sur la résilience dans la discussion à mener : par définition, un responsable politique doit se préparer à envisager tous les cas de figure, mais moi, je vous dis que si nous acceptons d'envisager une Corse où il n'y ait plus de service public maritime, ça voudrait dire que nous aurions subi une défaite majeure. Donc, nous ne pouvons être certains d'obtenir la victoire, mais nous devons nous donner les moyens de l'obtenir cette victoire. Et ce que je ne comprends pas dans l'évolution de la Commission européenne, et notamment de sa direction générale à la concurrence, c'est qu'on est

passé, encore une fois, d'une logique, dans les années 2015, 2016, 2017 où on nous disait « s'il n'y a plus de surcompensation, on accepte le principe et on accepte même le principe d'une compagnie régionale, en tout cas on n'est pas opposés. Travaillez là-dessus » à aujourd'hui où on nous dit « on ne veut plus du tout de service public », alors même que, de façon générale, la crise du COVID a conduit quand même la Commission européenne à légitimer des interventions étatiques majeures, et je ne citerai que la plus connue d'entre elles : la recapitalisation d'Air France - KLM pour 4 Md€ par l'État, qui a été validée par la Commission européenne.

Donc, qu'on ne nous dise pas qu'il n'y a pas un chemin pour l'île de Méditerranée que nous sommes, la 3^{ème} île de Méditerranée, avec la structure de notre économie, pour dire « nous avons besoin d'un service public de qualité et un service public de qualité autour des notions de qualité du service, de prix, de régularité et d'exigence sociale environnementale » !

Dernier point. J'ai écouté avec attention, comme vous certainement, ce qu'a dit le Président de la République, Emmanuel MACRON, lors des assises de la mer, à Nice ; propos qui ont été repris, développés et mis en forme techniquement par le Ministre des transports, M. DJEBARRI, qui est venu dire que la présidence du Conseil européen de 6 mois par la France serait l'occasion de demander une modification du droit européen, pour demander que les acteurs du transport, qu'il soit maritime, aérien ou ferroviaire, soient mis à égalité en termes d'exigence de normes sociales et fiscales.

Donc, cette réforme qui est prévue pour la France tout entière et pour l'Europe, nous avons quand même vocation nous aussi à en bénéficier, en disant que nous avons besoin d'un service public, d'un outil de service public qui, pour nous, reste la compagnie régionale ou territoriale et d'un outil dans lequel nous dirons que nous voulons que les opérateurs, qui peuvent être X, Y et Z, et nous n'excluons personne a priori et notamment, nous n'excluons pas la Corsica ferries du tour de table potentiel, mais en disant qu'il faudra respecter des règles sociales, des règles environnementales, des règles de régularité de mise à niveau de la flotte, etc., etc. Donc, nous avons un discours qui n'a pas varié.

Et je termine par-là, il me semble qu'il y a deux points sur lesquels nous sommes d'accord, et c'est le travail que je vous proposerai lors de la suspension d'audience : est-ce qu'aujourd'hui, nous sommes d'accord pour dire que, premièrement, il y a une condamnation qui est définitive en droit interne et que, quel que soit in fine le périmètre de la créance dont se prévaudra Corsica ferries eh bien, la Collectivité de Corse ne doit pas payer seule. Elle ne peut pas payer seule car ce serait injuste politiquement, juridiquement et moralement. Premier point.

Et, deuxième point, est-ce que nous sommes d'accord pour dire ensemble, et aller le dire et construire un argumentaire, notamment et à titre principal vis-à-vis de l'Union européenne, et pour convaincre aussi le Gouvernement que nous avons besoin d'un service public maritime et que la Corse et les Corses en ont besoin.

C'est la proposition que je vous fais autour de ces deux points pour avoir une réponse qui soit une réponse commune du Conseil exécutif de Corse et de l'Assemblée de Corse par rapport à la situation créée par l'arrêt du Conseil d'État hier.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président. Une réflexion à avoir, non pas entre midi et 14h mais entre 13h30 et 15 heures.

Je vais suspendre la séance, elle reprendra à 15 heures.

Dans l'intervalle, il y a deux commissions qui doivent se réunir. Il n'y a pas beaucoup de dossiers, un dossier en commission des finances – je parle sous le contrôle de Louis POZZO di BORGIO... Je vous en prie, M. le Président, vous avez demandé la parole.

M. Louis POZZO di BORGIO

Merci, Mme la Présidente.

Simplement une proposition, si tout le monde est d'accord : peut-être réunir la commission des finances immédiatement, de façon à avoir le temps par la suite de déjeuner. Sinon, à 14 heures la commission des finances, il est déjà 13 h 30... Enfin, si M. le Président du Conseil exécutif en est d'accord... Sinon, on la tiendra à 14 heures, normalement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, M. VANNI ?

M. le Président du Gilles SIMEONI

La proposition, c'est : soit on mange 15 heures, soit on ne mange pas ? C'est ça ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Moi, je propose qu'on ne mange pas, mais...

M. Hyacinthe VANNI

Ce n'est pas la peine de s'imposer des heures qu'on ne va pas respecter, ce n'est pas possible. Le temps d'aller manger, il va être 14 h 30, donc on dit que la commission, on la fait à 14 h 30 et qu'on reprend à 15 h 30, c'est plus réaliste, à mon avis.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On ne va pas reprendre à 15 h 30. Donc, on fixe 15 heures, il n'y a pas besoin de passer 2 heures au restaurant, selon moi.

Vous voyez, si vous voulez faire la commission, M. le Président, tout de suite ou pas. Il faut se fixer un objectif : il faut qu'on reprenne à 15 h 30. Il faut se fixer un objectif de 15 heures, sinon on ne va pas y arriver !

Donc, moi je serai là à 15 heures et si j'ai un quorum, je continue.

Autre chose : il y a à 14 heures la remise du prix du lecteur du livre corse, donc je vous invite à y participer bien évidemment... pour ceux qui ne déjeunent pas...

Mme Nadine NIVAGGIONI

Présidente, on envisageait que la commission des finances se réunisse et que nous, dans la foulée, on fasse ensuite...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Tout à fait ! C'est une très bonne idée !

Mme Nadine NIVAGGIONI

Donc, on sera au 2^{ème} rapport et à la motion portée...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est très bien ! Merci !

La séance est suspendue à 13 h 35 et reprise à 15 h 30.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vais procéder à la présentation des rapports de la présidence de l'Assemblée. Tout d'abord, le rapport 320.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS
DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

*** Raportu n^u 320 : Custituzione di i scagni di e cummissione tematiche di l'Assemblea di Corsica**

*** Rapport n° 320 : Constitution des bureaux des commissions thématiques de l'Assemblée de Corse**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous vous souvenez, les 29 et 30 juillet derniers, nous avons procédé à la constitution des commissions organiques et thématiques, avec une répartition des membres de groupes au sein de ces commissions.

Les commissions organiques fonctionnent déjà, vous le savez, et désormais il faut élire les bureaux des commissions thématiques afin qu'elles puissent engager leur action, sans préjuger de ce qu'elles deviendront ensuite avec le nouveau règlement intérieur.

Je me permets de faire une parenthèse très rapide.

Les travaux relatifs à la modification du règlement intérieur ont débuté hier matin. Nous avons une séance d'installation du groupe de travail qui a eu lieu, qui s'est parfaitement passée, la méthodologie a été calée et donc, nous espérons avoir un règlement intérieur pour la fin novembre, au plus tôt la fin novembre. Donc nous sommes sur un bon pas de temps. Je ferme la parenthèse.

Concernant les bureaux, comment se réunit la commission si elle n'a pas de bureau ? Vous le savez, c'est le Président par intérim, qui est le doyen d'âge ou la doyenne d'âge, qui va officier.

On ne va pas le faire en direct, mais je me permets de rappeler, alors ce n'est peut-être pas très agréable, mais je vais être obligée de rappeler qui est le doyen ou la doyenne d'âge pour chacune des commissions. On ne va pas le faire maintenant, bien évidemment. Charge ensuite à chaque doyen d'âge de chaque commission de réunir les membres de la commission d'ici demain soir maximum pour qu'ils puissent établir le bureau, c'est-à-dire un président ou une présidente, un vice-président ou une vice-présidente et un rapporteur ou une rapporteure.

Comme il se trouve, et c'est logique, qu'on peut avoir le même doyen pour plusieurs commissions, je vais citer aussi par ordre d'âge décroissant les autres personnes qui pourraient éventuellement le remplacer. Évidemment, le secrétariat général sera à votre entière disposition.

Je vous préconise plutôt d'essayer de vous réunir, si vous le pouvez, demain matin puisqu'une grande partie d'entre nous, demain matin, sera au Congrès des maires et il y a aura quand même un temps qui pourra être utilisé.

Commission des compétences législatives et règlementaires :

Doyenne : Marie-Anne PIERI

Je ne sais pas si elle sera présente jusqu'à demain, je remercie par avance son groupe de le lui indiquer.

Commission de contrôle :

Doyen : Jean BIANCUCCI, mais il n'est pas là.

Donc, M. PANZANI et M. Pierre POLI au cas où M. PANZANI ne pourrait pas assurer cette fonction-là.

Commission des affaires européennes :

M. PANZANI.

Commission de l'évolution statutaire de la Corse :

M. PANZANI

Je vous propose de demander à Marie-Anne PIERI de vous remplacer ou à Nadine NIVAGGIONI.

Commission des politiques de santé :

M. PANZANI, Pierre GHIONGA et Dany ANTONINI suivent.

Commission des problématiques de violence en Corse :

M. Pierre POLI

Je vous prie de bien vouloir vous réunir (il n'y a pas encore de délibération bien sûr) d'ici demain, de vous organiser et de nous faire remonter d'ici demain après-midi les compositions des bureaux. Merci.

*** Raportu n° 322 : Disignazioni di i membri di l'Assemblea di Corsica di modu à custituiscia a ghjuria in carica di scedda i candidati à l'Assemblea di a Giuventù pà a mandatura 2021/2023**

*** Rapport n° 322 :** Désignation des membres de l'Assemblée de Corse afin de constituer le jury en charge de sélectionner les candidats à l'Assemblea di a Giuventù pour la mandature 2021/2023

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La mandature actuelle s'achève le 21 octobre prochain ; date à laquelle la dernière session de cette Assemblée, que j'ai l'honneur de présider, s'arrête.

Nous devons donc préparer la suite, ça a déjà commencé bien sûr.

Comment est organisée l'Assemblea di a Ghjuventù ? Vous avez 4 collèges : un premier collège qui est la représentation des lycées, et c'est le CAVL qui désigne les lycéens qui en sont membres.

Je rappelle que l'Assemblea di Ghjuventù est composée aussi de 63 membres à répartir entre les différents collèges, représentants des lycées d'abord disais-je ; représentants des étudiants avec les syndicats étudiants qui désignent leurs représentants ; et représentants des jeunes actifs qui, eux, sont désignés par les syndicats, donc syndicats de travailleurs bien sûr.

Et là, pour les 3 collèges, vous avez 32 membres.

Ensuite, concernant les candidatures libres, c'est donc un quatrième collège qui sera constitué. Ces candidatures libres sont recueillies à partir d'un appel à candidatures qui est déjà parti, vous avez dû le voir.

Demain matin, d'ailleurs, je vous invite à participer de 9 heures à 10 heures à une conférence de presse où je souhaite que les présidents de groupes ou leurs représentants, mais aussi les gens qui seront membres du jury dont on va parler dans un instant puissent participer. Ce serait vraiment très bien.

Les candidatures libres, ce sont 32 personnes qui seront sélectionnées dans un vivier, qui lui est constitué à la base à partir d'un appel à candidatures. Donc, cette sélection se fait à partir d'un jury, ce jury est composé de 14 personnes, ces personnes sont issues des rangs de l'Assemblée de Corse.

Compte tenu de la règle de désignation au plus fort reste, nous avons :

7 conseillers pour le groupe « Fà populu in seme » qu'il faut désigner,

4 conseillers pour le groupe « Un soffiu novu »,

2 conseillers pour le groupe « Avanzemu »,

1 conseiller pour le groupe « Core in fronte ».

Vous avez été avertis de cela, ne fut-ce que par le biais du rapport qui vous a été transmis, je vais vous demander de nous désigner, et l'administration va prendre note, les personnes que vous souhaiteriez voir siéger dans ce jury.

Qui veut prendre la parole ? Je donne la parole à l'Assemblée.

Je vous en prie, Mme MARIOTTI, pour « Un soffiu novu ».

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, Mme la Présidente.

Nous proposons les noms de Christelle COMBETTE, qui y était déjà ; Didier BICCHIERAY, Jean-Michel SAVELLI et Charlotte TERRIGHI.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. VANNI, pour « Fà populu in seme ».

M. Hyacinthe VANNI

Anna-Maria COLOMBANI, Paola MOSCA, Petr'Antò FILIPPI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Don Joseph LUCCIONI, Dany ANTONINI et vous-même, Mme la Présidente, si vous en êtes d'accord.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Je me tourne vers les autres groupes.

Paul-Félix BENEDETTI, pour « Core in fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

Mme BRANCA.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Et pour « Avanzemu » ?

Vous êtes 2, donc si j'ai compris le langage des signes : Saveriu LUCIANI et Josepha GIACOMETTI.

Je sou mets donc à votre approbation la composition du jury suivant pour la désignation des 32 candidats issus du collège des candidatures libres.

Les personnes sont les suivantes :

Pour « **Fà populu in seme** » :

Mme Anna-Maria COLOMBANI

M. Don Joseph LUCCIONI

Mme Paola MOSCA

M. Petr'Antò FILIPPI

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

Mme Danielle ANTONINI

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pour « **Un soffiù novu** » :

Mme Christelle COMBETTE

M. Didier BICCHIERAY

M. Jean-Michel SAVELLI

Mme Charlotte TERRIGHI

Pour « **Avanzemu** » :
 M. Saveriu LUCIANI
 Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Pour « **Core in fronte** » :
 Mme Marie-Claude BRANCA

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la composition du jury.¹

Ce jury est composé, donc une réunion interviendra prochainement. Vous serez convoqués, sachant que l'appel à candidatures se déroule jusqu'au 23 octobre. Donc, par définition, avant le 23 octobre, vous n'aurez pas de réunion à ce sujet.

Des questions ?

M. Romain COLONNA

Merci, Mme la Présidente.

Je voudrais revenir une seconde sur les commissions thématiques.

Si j'ai bien compris, vous avez dit que les doyens d'âge de ces différentes commissions convoquaient demain matin les membres pour qu'ils se retrouvent ici... Est-ce que ce n'est pas plus simple, au gré d'une pose d'ici ce soir, de formaliser un quart d'heure, on a toutes les salles à disposition, comme il y a à peu près tous les élus qui sont présents aujourd'hui, plutôt que demain matin où il y a plusieurs réunions et ça va être un peu plus compliqué de faire venir l'ensemble des élus ici... Je ne sais pas, c'est une proposition que je vous fais.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y a des élus qui seront présents demain matin à 9 heures, et la proposition de le faire demain matin est venue de plusieurs personnes également de l'hémicycle.

À partir du moment où cet après-midi... On a beaucoup de choses cet après-midi, il est déjà 15 h 45, donc il faudra avancer le maximum de dossiers d'ici ce soir. Donc, s'il s'avère qu'on a une pause et qu'on peut effectivement, à un moment donné, judicieusement, caler les réunions des commissions à ce moment-là, pendant que nous

¹ Délibération N° 21/145 AC

travaillons sur un autre sujet, pourquoi pas... Mais il me paraît plus judicieux de le faire demain matin ; c'est ce qui a été aussi évoqué avec des membres d'ailleurs de votre groupe, qui est le mien aussi par ailleurs... De toute manière, certains élus sont dans plusieurs commissions, ça risque d'être un peu compliqué.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Presidente, vogliu fà un ramente o una richjama à u rigulamente interne di l'Assemblea.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Iè, chì ghjè ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Avete parlatu di i cummissioni. Eu saria più cuntentu s'eddi si mettissimu in opera à u travaddu è ch'eddu ci sia un filu chjaru nant'à u funziunamente è nant'à a vuluntà di rispettà l'unu è l'altu.

Eu aghju ricevutu una lettera di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu, u 10 di sittembre, chì c'imparava ch'eddu vulia rispittà u so ingaghjamente di candidatu nant'à i 4 punti ch'ellu avia ispusatu nant'à u so discorsu d'investitura.

Ci parlava di u rinforzu di a complementarità trà u Cunsigliu esecutivu è trà l'Assemblea, di u rinforzu di i diritti naturali di l'upposizioni, di u rinforzu di a cuuperazioni incu tutti l'organismi cunsultativi è cù a vuluntà d'assucià i movimenti pulitichi, micca riprisintati à l'Assemblea, è dinò a sucietà civile allargata à i travaddi di l'Assemblea. Hè qualcosa chì mi pariva, quandu l'aghju ricevutu, naturale, ùn emu fattu nissun dichjarazione è mancu un principiu di ghjudicamento nant'à s'affari.

E c'imparava chè pè andà più luntanu, vulia prupone à una ghjurista di nivellu mundialu, Mme MASTOR, a pussibilità di fà un travaddu di ricerca è di pruposti.

Mà u 21 sittembre, 10 ghjorni dopu, u Prisdente, è a so cunsigliera scelta, hà fattu una conferenza di stampa per prisintà ciò ch'ellu vulia fà pè via d'issu travaddu. E tandu sò ghjunti 2 punti solamenti.

U primu puntu, ghjè di rinforzà a dimucrazia interna di i nosci istituzioni, più o menu vulia di u travaddu nant'à i 4 punti ch'eranu nant'à a lettera, chì i 3 altri prisdenti di gruppi anu ricivuti.

Mà c'hè dinò un secondu puntu ch'hè ghjuntu : di fà un studiu nant'à l'ivoluzione istituzionali di a Corsica versu l'autunumia. Ùn n'era micca scrittu, ùn n'era micca privistu, ghjè qualcosa ch'hè vinutu com'è un rigalu d'altrò.

Allora, eu, mi dumandu parchì micca studii dinò nant'à l'indipendenza ? Parchì micca un studiu nant'à u federalismu di tutti l'isule di u Mediterraniu ? Parchì micca un studiu nant'à a pussibilità d'organisà à listessu chè a Catalogna, a Scutia o a Canachia, un referendum com'è l'altri ?

Eu, ciò chè voddu di ghjè chì quì, l'Assemblea, l'eti dettu nanzu, t'avemu 3 cummissioni, chè sò cummissioni pulitiche : quella di l'affari europei, quella di l'affari di u dirittu è di u ghjuridismu, è quella di l'evoluzioni istituzionali.

A chì anu da serva, si, da par ellu, u Presidenti si permette di fà una scelta, da par ellu, di purtà un studiu, ch'hè vevule, mà chè n'hè chè un studiu à mezu à d'altri pussibilità ?

No simu independentista, emu fattu una parte di u viaghju tutt'inseme. Simu pronti à accumpagnà u primu viaghju, u primu passu, u primu scalu di a supranità, mà eu sò prontu à travaddà, simu pronti à dà a mani, mà ùn ci vò micca à riceve una lettera è quand'ella si leghje d'amparà un'antra affari.

Allora vulete parlà di u rispettu di l'istituzione, da a manera di travaddà, mà eu vogliu chì u travaddu sia chjaru. Vole dì chì quandu i cummissioni ùn sò micca stati in piazza, ùn si pò micca fà una scelta ch'hè una scelta pulitica, maiò chè ind'è u spinu di a noscia storia, mà ch'ùn n'hè micca quante a cumpetenza di a Cullettività territoriale.

Vò di ch'eu dumandu d'attempà a decisione di fà un studiu nant'à l'autunumia, parchì u studiu, se no u femu, ghjè un studiu pè cunvince tutt'u mondu, ùn hè micca un studiu pè chè una partita di a pulitica corsa s'impatruniscesi di un'idea.

L'idea hè l'idea di a Corsica, l'idea di a noscia storia, l'idea di i nosci sacrificii.

Hè parquissa chì eu è noi quì vidimu chì, primamentu, tempu chè no sapemu micca com'è anu da funziunà i cummissioni, ùn ci andaremu micca. È dopu, eu dumandu di piantà un studiu, ch'hè u studiu di una parti è ch'ùn n'hè micca statu fattu d'accusentu cun l'altri, è dinò ch'ùn hè micca statu fattu, ni e regule di funziunamentu di l'Assemblea di Corsica.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

V'aghju lasciatu parlà, mà u puntu ch'emu da vede avà di stu raportu, emu vutatu è emu da vutà, ghjera ghjustu di puddè custituì e cummissione.

Dopu, ind'è e cummissione, si pò sempre travaglià.

Brouhaha.

Non, non ! Ci vole un presidente pè cummincià à travaglià. Ci vole un presidente, un vice-presidente, è qualchissia ch'hà da fà u raportu. Eccu. E ghjustu què.

V'emu intesu, ùn sò micca se u Presidente di l'Esecutivu vole risponde.

Brouhaha.

Mà aghju capitu bè, ùn c'hè micca prublemi.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Eu, aghju travagliatu 6 anni fà nant'à i cummissioni ch'ani purtatu à fà chì a Cullittività di Corsica diventessi ciò ch'ella hè.

Vò dì ch'ani travagliatu incu a sincerità, incu a cunfianza è senza avè un cummandamente supranu. E ciò chè ha purtatu tutti i guai di u nostru movimentu naziunalistu, d'avè un cummandamente di capu unicu.

O t'avemi i cummissioni, mettimi in piazza pè i 7 anni chì venenu una manera di travaddà è dimu chè una cummissioni nant'à l'evoluzione istituzionale tocc'à ella di fà e pruposte, è ùn tocca à nimu d'altru o a cummissioni ùn serva à nunda !

Paul hà fattu i grossi discuzioni in Parighji nant'à Matignon, l'affari si sò fatti incu tutt'u mondu.

E quandu ricevu una lettera chì si dice ch'emu da mandà un cunsiglieru d'altrò per fà un studiu è che à a fine, u studiu ùn hè micca quissu quì, hè un'antru, à mè mi pona un problema.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ghjè u vostru avisu, di tutt'a manera ci vole à principià à travaglià. A cummissione, ripetu, scusate, sò chjucuta, mà ci vole un presidente, un vice-presidente è un secretariu, ancu puru per fà u travagliu, è ghjè u vostru parè, che vo pudete fà.

Per ch'ellu ci sippia un'espressione demucratca, ci vole una struttura di cummissione. Oghjè chì ghjè oghjè, i titule di e cummissione sò quelli ind'è a lista chì ghjè ind'è u regulamente attuale. E ste cummissione anu bisognu d'avè una direzione incu un presidente, un vice-presidente è un secretariu, ghjè cusì ! E dopu, puderete di tuttu ciò che vo vulete, ghjè nurmale è ghjè a demucrazia ind'è ste cummissione.

Eccu ciò chè vulia di.

Presidente, vulete parlà o risponde ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Aghju da risponde in corte parolle, ancu puru se tutt'u mondu hà capitu ch'un hè micca un porte d'urdine, ce n'est pas un point d'ordre, c'est une intervention qui prend pour argument un point d'ordre, mais je vais répondre.

Il me semble que votre colère est mal dirigée et que vos critiques sont infondées.

Il ne s'agit pas d'empiéter sur le travail des commissions et de l'Assemblée

Il ne s'agit pas d'anticiper sur ce que les commissions décideront d'analyser ou de proposer.

Il s'agit d'exercer les pouvoirs qui sont les miens, de les exercer dans le respect des engagements que j'ai pris et de le faire en demandant à un tiers, à un sapiteur que vous connaissez, que nous connaissons toutes et tous et dont nous connaissons la qualité du travail, d'apporter un regard indépendant sur deux thématiques qui sont distinctes :

La première thématique : les 4 points auxquels vous avez fait référence, qui étaient des engagements que j'avais pris devant les Corses, qui ont été validés par le suffrage universel et des engagements que j'avais pris devant vous.

Les engagements, c'était de réfléchir à la complémentarité entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse (renforcement) ; deuxièmement, de renforcer les droits de l'opposition ; troisièmement, de mieux associer les instances consultatives dans notre processus décisionnel ; et quatrièmement, de réfléchir à des formes nouvelles de démocratie participative pour que nous soyons dans une démocratie la plus respirante possible.

Dans le cadre du respect de ces engagements, j'ai demandé à Mme MASTOR de produire un rapport ; je l'ai fait sur le fondement des pouvoirs qui sont les miens. Ce rapport ne préjuge absolument pas de ce que seront ni le travail des commissions, ni l'ordre du jour du travail des assemblées, ni les décisions du Conseil exécutif, ni les délibérations de l'Assemblée de Corse.

Le travail que s'est engagé à restituer Mme MASTOR est le regard d'un expert indépendant. Il n'est pas le reflet des propositions du Président du Conseil exécutif. Il n'est pas le reflet des propositions du Conseil exécutif ou de la majorité territoriale. Mme MASTOR a accepté cette mission et elle a consulté l'ensemble des groupes, en tout cas elle s'est proposée de le faire, comme elle a choisi de consulter un certain nombre de personnes extérieures à l'Assemblée de Corse.

Donc, je pense que venir aujourd'hui dire que cette initiative est venue empiéter ou qu'elle procède du fait du prince, je pense que c'est faux d'un point de vue des textes, c'est faux d'un point de vue du fonctionnement et surtout c'est méconnaître, parce que ce rapport va être rendu public, il est le reflet de l'analyse qu'aura conduit de façon indépendante Mme MASTOR, et il sera versé aux travaux du Conseil exécutif et de l'Assemblée. Et nous serons ensuite en situation de décider de débattre autour de ce rapport, de nous en écarter, de le valider en tout ou en partie, de dire que nous ne discuterons pas de ce rapport, de dire que nous discuterons d'autres choses, etc.

Donc, sur le premier volet, je pense que votre reproche est infondé.

Il l'est tout autant sur le deuxième.

La première partie du travail qui a été faite, c'est celle que nous venons d'évoquer.

Mme Wanda MASTOR est intervenue à deux reprises déjà. Elle est intervenue une première fois dans le cadre du rapport dit « Carcassonne », vous le savez. Elle est intervenue ensuite à la demande du Président de l'Assemblée de Corse, dans le cadre d'une mission qu'il lui avait donnée et nul n'a songé à quereller le Président de l'Assemblée de Corse sur le fait qu'il avait pris cette initiative. Et elle

intervient aujourd'hui, à la fois à ma demande et toujours avec le même regard d'expert indépendant, parce que d'une part, elle est une experte au plan européen et au plan international dans le domaine du droit constitutionnel, premièrement ; deuxièmement, qu'elle connaît particulièrement bien le statut de la Corse ; troisièmement qu'elle a déjà travaillé sur ce dossier et que sa parole fait autorité, y compris à l'extérieur.

Ce que je lui ai demandé, c'est là aussi un rapport sur ce qu'est la notion d'autonomie.

Sur l'autonomie, sur les engagements que moi, j'ai pris devant les Corses, j'ai entendu dire de votre formation politique ou d'autres formations indépendantistes que l'autonomie comme une étape pouvait être conçue.

J'ai entendu dire, du côté d'« Avanzemu », que l'autonomie pouvait être conciliable avec l'autodétermination.

J'ai entendu dire du côté du groupe « Un soffiu novu » que l'autonomie ne faisait pas peur dès lors que l'on savait exactement ce qu'il y avait dans le concept.

J'ai demandé à Mme MASTOR de nous produire un rapport technique sur la notion d'autonomie. Ce rapport technique sera fourni au débat, il sera fourni à la réflexion du Conseil exécutif de Corse, il sera fourni à la réflexion de l'Assemblée de Corse et nous ferons, et vous ferez de ce rapport ce que nous souhaitons qu'il soit. Il n'enferme en rien le débat. Il n'enferme en rien et ne limite en rien la capacité d'initiative, de proposition de délibération de l'Assemblée de Corse. C'est un élément technique important, parce que produit par un expert, comme l'autre rapport est un élément technique produit par un expert. Et si je l'ai fait et si je l'ai fait rapidement, c'est précisément parce que je souhaitais que ces deux rapports, que Mme MASTOR va produire dans des délais qui sont courts, puissent venir utilement nourrir nos travaux en début de mandature si nous décidons de le faire.

Donc, je crois, peut-être aviez-vous besoin de ces explications, peut-être si l'ampleur de votre incompréhension était aussi forte, peut-être que vous auriez pu que demander, et j'aurais directement donné des informations que je viens de vous fournir, suite à votre interpellation publique.

En tout cas, je vous répète qu'en ce qui me concerne, je considère qu'il n'y a pas là, matière à de mauvaises querelles, je considère que le pouvoir de délibération, le pouvoir d'inscription à l'ordre du jour, le pouvoir de champ de travail, et du Conseil exécutif, et de l'Assemblée de Corse, et de la Collectivité de Corse, ne sont pas absolument pas amputés, diminués ou impactés par la demande de production de ce

travail. Et j'aimerais, et je pense que ce serait profitable pour tout le monde, que votre groupe puisse apporter son regard s'il le souhaite ; s'il ne le souhaite pas, il s'exprimera en d'autres occasions, et notamment dans le travail que vous ne manquerez pas de produire.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Une minute...

Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, ce n'est même pas l'ordre du jour...

M. Paul-Félix BENEDETTI

C'est un rappel au règlement, on ne m'a pas répondu sur le règlement. Il y a une lettre, je suis d'accord avec la lettre, il y a les quatre points. Moi, quand on commande un deuxième rapport, on a la politesse ou de me téléphoner, si on est dans l'oralité, je suis un latin, je peux l'admettre, ou on me l'écrit.

Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous passons au rapport suivant, puisque le rapport à l'ordre du jour, c'était le jury de l'Assemblea di a Giuventù et je pensais que vous alliez intervenir sur ce sujet. De manière élégante je vous ai donné la parole, vous êtes exprimé à deux reprises, le Président du Conseil exécutif vous a répondu. Donc maintenant, on peut avoir une autre discussion avec le Président de l'Exécutif, si vous le souhaitez ou pas, je ne sais pas, et pour répondre en l'occurrence au sujet posé, pour pouvoir discuter en commission, y compris du sujet de l'étude de Mme MASTOR, il faut bien qu'il y ait un bureau qui se réunisse.

Donc, maintenant nous passons au rapport suivant :

* **Raportu n^u 323** : **Mudificazione di a deliberazione chì porta designazione di i rapresentanti di l'Assemblea di Corsica in varii urganisimi.**

* **Rapport n° 323** : **Modification de la délibération portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes.**

Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, c'est ce que nous avons fait le 22 juillet dernier. Il se trouve que dans l'intervalle, il y a des organismes qui nous ont interpellés parce que les propositions n'avaient été, non pas correctement faites, mais peut-être les demandes aussi, tout simplement, n'étaient pas correctement formulées, notamment des questions de parité.

Donc nous avons pour l'université de Corse, des modifications à opérer, en particulier pour satisfaire des règles de parité.

Pour le conseil d'administration de l'université, deux représentants, donc il y a une femme et un homme en qualité de titulaires, ainsi qu'une suppléante et un suppléant.

Ensuite, pour la commission de la vie universitaire, il y a un représentant, c'est une femme titulaire ainsi qu'une suppléante.

Pour le conseil de la faculté des sciences et techniques, c'est une représentante, c'est une femme titulaire et une suppléante.

Et pour le conseil de l'école Paoli Tech, il y a une représentante et une suppléante.

Enfin, pour le centre de formation des apprentis, le CFA universitaire, il manque un suppléant homme.

Il est précisé que chaque conseiller désigné, ne peut être membre de plus d'un conseil central, c'est-à-dire le conseil d'administration, le conseil de la vie universitaire, le conseil scientifique, mais il n'est pas concerné par la demande de modification.

Donc, je rappelle pour le conseil d'administration de l'université : 2 titulaires, 2 suppléants. Il y a Hyacinthe VANNI qui a été désigné, il lui faudrait un suppléant homme : Petr'Antone FILIPPI.

Ensuite, pour « Un soffiu novu », on a désigné un homme, mais en fait c'est une femme qu'il fallait désigner, donc il nous faut une femme.

M. Jean-Martin MONDOLONI

J'en ai discuté avec Hyacinthe, si on pouvait, puisque n'ayant pas l'intention de procéder à une vaginoplastie dans les jours qui viennent et souhaitant siéger à

l'université, si nous pouvions essayer de trouver un arrangement avec le groupe de la majorité, puisque c'est le groupe de la majorité qui, par son genre, impose le genre opposé pour le deuxième siège de l'université.

M. Hyacinthe VANNI

On inverse Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS avec Jean-Martin MONDOLONI.

Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, Marie-Hélène est titulaire. On remodifie la modification, on est bien d'accord ? Si vous vous êtes entendus, tout va très bien. Donc, il faut changer le suppléant, à la place d'Hyacinthe VANNI, c'est Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS et donc il faut une femme : Françoise CAMPANA.

Donc, Jean-Martin MONDOLONI et Jean-Michel SAVELLI en suppléant.

Pour la commission de la formation et de la vie universitaire, il y a Paola MOSCA qui est titulaire et il faudrait une femme suppléante, Mme FRANCISCI, notre secrétaire.

Ensuite, pour le conseil de la faculté des sciences et techniques, il y a aujourd'hui comme titulaire : Sandra MARCHETTI, pour « Fà populu » et il faut une femme suppléante : Mme Anna-Maria COLOMBANI.

Pour le Paoli Tech, c'est Mme NIVAGGIONI qui est titulaire, il nous faut une suppléante : Vannina LUZI.

Pour le CFA universitaire, Jean-Charles GIABICONI, il nous faut un suppléant homme : Hyacinthe VANNI.

On PREND ACTE de la modification de la délibération.²

Ensuite, concernant le Parc Marin di u Capi Corsu è di l'Agriate, « Fà populu » avait désigné Anne-Laure SANTUCCI titulaire et suppléante Juliette PONZEVERA, et pour « Un soffiu novu » il nous faut un titulaire et un suppléant.

² Délibération N° 21/146 AC

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je veux bien être titulaire et Marie-Thérèse MARIOTTI suppléante.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc titulaire : Jean-Martin MONDOLONI et suppléante : Marie-Thérèse MARIOTTI.

Je vous demande de prendre acte.

Ensuite, concernant la CADEC, nous avons désigné quatre titulaires qui sont au siège du conseil d'administration de la CADEC. Il nous faut un représentant permanent parmi ces quatre-là, je vous rappelle qui sont les quatre, au cas où vous l'auriez oublié : Jean-Paul PANZANI, Sandra MARCHETTI, Georges MELA et Pierre POLI.

Donc, c'est à « Fà populu » normalement de présenter quelqu'un : Sandra MARCHETTI.

Je vous demande de prendre acte.

Ensuite, il y a une modification à faire, c'est-à-dire une suppression de désignation de Mme Frédérique DENSARI et de Véronique ARRIGHI qui sont titulaire et suppléante parce que nous avons désigné trois représentants titulaires et trois suppléants au sein de cette instance. L'instance, c'est le conseil de la citoyenneté et de l'autonomie de la Collectivité de Corse. Nous avons désigné 3 titulaires, 3 suppléants. Les services nous ont indiqué que les deux formations spécialisées constituaient la forme plénière de cette instance portant le nombre de représentants à 2 titulaires et 2 suppléants.

Donc, il convient de revenir en arrière et de corriger les désignations de Mme Frédérique DENSARI et Mme Véronique ARRIGHI, c'est-à-dire que nous avons trop désigné, pour le dire simplement.

Il n'y a pas de soucis ? A moins que vous vouliez procéder un changement suite à cette suppression ? Non, très bien.

Ensuite, concernant maintenant les commissions départementales d'aménagement commercial de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse, nous avons

désigné un seul titulaire. Il faut désigner désormais 2 autres titulaires et 4 suppléants afin de porter le quota total à 2 titulaires, 2 suppléants au sein de ces instances.

Pour la Haute-Corse : 2 titulaires. On avait Jean-Félix ACQUAVIVA, ça été fait, il nous faut un suppléant pour « Fà populu » : Hervé VALDRIGHI.

Il nous faut pour « Un soffiu novu » encore deux désignations, un titulaire, un suppléant pour cette commission départementale d'aménagement commercial, titulaire : Jean-Michel SAVELLI et suppléante : Marie-Thérèse MARIOTTI.

Commission départementale d'aménagement commercial pour le Pumonte, 2 titulaires et 2 suppléants. Pour « Fà Populu », on a Mme NIVAGGIONI, titulaire, cela avait été fait. Il nous faut un ou une suppléante : Romain COLONNA.

Et « Un soffiu novu » : titulaire : Georges MELA, suppléante : Santa DUVAL.

Je vous demande de prendre acte de ces désignations.

Maintenant, il s'agit des commissions départementales d'aménagement cinématographique. Il nous faut des suppléants pour les 2 titulaires que l'on avait déjà désignés. Je vous rappelle que pour le Cismonte, c'était Anna-Maria COLOMBANI et qu'il nous faut une suppléante ou un suppléant pour « Fà populu » : Lisa FRANCISCI.

Et pour la commission départementale d'aménagement cinématographique du Pumonte, la titulaire est Mme Muriel FAGNI et il le suppléant ou la suppléante que vous proposez est Jean-Paul PANZANI.

Je vous demande de prendre acte.

Alors, pour gagner un peu de temps, le rapport 324, il s'agit des désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des commissions et organismes extérieurs. Ça risque de prendre un petit peu de temps. Je préfère que vous vérifiez bien, parce qu'autrement je vois qu'on n'y est pas là, donc je préfère qu'avec vos groupes et vos assistants, vous vérifiez bien le contenu du rapport et les qui vous sont faites pour les désignations, parce qu'il y en a encore quelques-unes, et qu'éventuellement, soit en fin de journée, soit demain après-midi, de toute manière il va falloir les faire, et nous les ferons si jamais au dernier moment, mais nous les ferons, plutôt que de perdre du temps maintenant là-dessus.

Dans le temps qui m'est accordé, que je m'accorde en tant que Présidente, je tiens à signaler aux élus, puisqu'après nous allons passer aux rapports du Conseil exécutif, je souhaite informer les élus qu'hier en CPD, nous avons voté le plan de formation des élus, et comme en CPD évidemment pas tout le monde n'est là, par définition, je tenais à vous en informer, qu'on a tenu compte des remontées que vous aviez faites dans le cadre du questionnaire qui vous a été transmis par le secrétariat général, que je remercie pour cette enquête. Donc, nous avons voté le plan de formation pour six ans et demi, nous en ferons une évaluation tous les ans au moment du compte administratif, pour voir ce qui convient et ce qui ne convient pas, et comment on peut réorienter les choses.

Sachez qu'il y a quand même des moyens dévolus à ces formations et qu'il est bien dommage qu'elles ne soient pas pleinement utilisées.

Donc, je veillerai personnellement à ce que vous puissiez défendre vos droits en la matière. L'opportunité a été créée hier, à vous de vous en saisir et nous répondrons, avec le secrétariat général, à toutes vos demandes de formations dans les thématiques que vous avez citées.

Voilà, j'en ai terminé.

Je peux passer la parole au Conseil exécutif. Par correction on va peut-être attendre que le Président revienne ou un conseiller peut débiter, comme vous le souhaitez.

Normalement, à l'ordre du jour qui a été voté hier en commission permanente organisationnelle, en CPO, nous avons des dossiers qui relèvent du développement économique et doivent être présentés par le président de l'ADEC.

SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

* **Raportu n° 287 : Misura 1.7. Dispositivu territoriale di sustegnu à u finanziamentu di procedure accunciate à l'amichevule è preventive.**

* **Rapport n° 287 : Mesure 1.7. Dispositif territorial de soutien au financement de procédures amiables et préventives.**

V'aghja dà a parolla a menu per u primu, ancu puru si u Presidente ùn hè micca quì, per u primu, pudemu cumincià.

M. Alexandre VINCIGUERRA

U primu raportu tratta di l'aiuti à u finanziamentu di e procedure preventive.

Ce rapport vous sera présenté en deux grandes parties. C'est un rapport qui est issu des travaux de votre Assemblée sur le plan Salvezza, plan qui a été voté en fin d'année dernière. Mais c'est un rapport que l'on doit actualiser aux vus de la situation actuelle de l'endettement des entreprises corses. Donc, je vous parlerai d'abord de cette situation pour ensuite préciser les aides au financement de procédures amiables et préventives.

Donc, la situation de l'endettement aujourd'hui reste, à notre sens, très préoccupante même si les chiffres d'affaires à la fin août sont en forte augmentation, (plus de 36 % en Haute-Corse, plus 27 % en Corse-du-Sud). Les déclarations de TVA immobilière sont elles aussi en augmentation, plus de 17 %, en comparaison annuelle fin août.

Mais la fin de la politique du « quoi qu'il en coûte », annoncée le 31 août par le ministre de l'économie et des finances, nous place ou place notre économie, dans une position de forte incertitude.

En effet, malgré l'allongement à 6 ans des PGE et l'annonce de possibilité d'étalement des dettes sociales, l'économie corse se verra confrontée dès l'automne à un volume de remboursements qui ne comblera pas l'augmentation des chiffres d'affaires de l'été.

Contrairement aux annonces de l'Etat en Corse qui déclare dans la même communication, que tout va bien, mais qu'il va falloir néanmoins instaurer un comité de sortie de crise, tout va bien, mais il y a une crise, notre propre suivi de situation appelle à la plus grande inquiétude et nous partageons cette situation et cette analyse avec les chambres consulaires.

En effet, il reste 1 400 milliards d'euros à régler par les entreprises corses. Ce 1 400 milliards d'euros se décompose en 109 M€ de charges sociales avec des possibilités d'étalement exceptionnel sur 48 mois, à 197 M€ de charges fiscales et à 1,094 milliard de prêts garanties par l'Etat, 1,094 milliard que portent 6 600 entreprises.

1,094 milliard, pour vous donner une idée, c'est trois années habituelles d'endettement des entreprises en Corse.

Mais ce qui est le plus important, à notre sens, c'est qu'au-delà des tensions de trésorerie, l'accroissement de la dette a aussi pour effet de geler la capacité d'endettement futur, donc la capacité d'investissement et in fine, la compétitivité de nos entreprises.

Donc, tout ne va pas bien, M. le préfet.

De plus, on note sur les derniers chiffres donnés par la banque de France, que 200 entreprises significatives, c'est-à-dire faisant plus de 750 000 € de chiffre d'affaires, qui ont bénéficié de PGE, sont déjà cotées négativement et sont donc en risque majeur, d'où l'importance d'accélérer la mise en place de l'aide au financement de procédures amiables et préventives.

En effet, vous savez que face à des difficultés dans des situations parfois proches d'un état de cessation de paiement, les chefs d'entreprises hésitent à engager des procédures amiables ou préventives, du seul fait des coûts et des dépenses prévisionnelles qui s'y rattachent.

Donc pour y remédier, l'aide issue du plan Salvezza, c'est l'aide que nous vous proposons d'adopter, portera sur le soutien au financement de conseils externes, qui sera réalisé par des intervenants spécialisés, comme les experts comptables, les mandataires et administrateurs judiciaires, les cabinets conseil, les cabinets d'avocats, et qui inclura les frais de procédure, et notamment les frais de greffe des tribunaux de commerce. Une même mesure a été proposée par le ministre de la justice lors d'une communication commune avec le ministre de l'économie. Mais cette mesure n'est toujours pas décrétée.

Donc, quelles sont les procédures éligibles à cette aide ? Ce sont les procédures amiables de type mandat ad hoc et conciliation, les procédures collectives de sauvegarde, toutes les procédures qui demeurent des procédures préventives au sens où elles concernent les entreprises en difficulté.

Ne sont pas éligibles à cette aide, pour des raisons de réglementation, les procédures collectives de redressement judiciaire et de fait, ne sont pas non plus éligibles, les frais liés à une procédure de liquidation judiciaire.

Donc, cette aide pourra participer à une prise en charge des honoraires des cabinets conseils et professionnels spécialisés à hauteur de 80 % du montant facturé avec un montant qui ne pourra excéder 50 000 €, montant qui intègre la possibilité pour une entreprise de recourir de façon graduée à différentes procédures au regard de l'évolution de sa situation.

Cette aide sera traitée par les services de l'ADEC. Je vous demande d'en délibérer.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller. Donc, sujet ô combien important.

Concernant les rapports, je pense que la CDENATE s'est réunie à ce sujet précisément tout à de l'heure.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Oui, Mme la Présidente. Il n'y a pas d'observation sur ce rapport.

Il y a un avis favorable de la commission, non-participation du groupe « Un soffiu novu », absence des groupes « Avanzemu », « Core in fronte » et de Mme Josepha GIACOMETTI.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. La commission des finances et de la fiscalité.

M. Joseph SAVELLI

Sur ce rapport, pas de discussion non plus. Avis favorable de la commission, avec la non-participation de « Un soffiu novu » et l'absence du groupe « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci pour les rapports. Maintenant, je passe la parole aux groupes. Qui souhaitent intervenir ?

M. Paul QUASTANA

Merci, Mme la Présidente. Juste une question au Président de l'ADEC, à combien on peut estimer le nombre d'entreprises qui auront besoin de cette procédure ? Et, avec un plafond de 50 000 €, à combien tout cela va revenir ? Quel va être le coût financier de cette opération ?

M. Alexandre VINCIGUERRA

Alors ce qui est à-peu-près acquis, pour vous donner des données techniques, c'est qu'on a une centaine d'entreprises qui sont cotées à la banque de France, 7 et plus, donc une centaine d'entreprises qui certainement devront passer par la case tribunal.

Sur cette centaine d'entreprises, on peut imaginer que la moitié soit directement liquidée. On peut imaginer aussi qu'une moitié soit sauvable grâce aux procédures de sauvegarde. Donc, 50 entreprises.

Le montant n'ira pas jusqu'à 50 000 €, généralement le montant il sera plus près des 20 000 € que des 50 000 €. 20 000 €, c'est 9 000 € de frais de greffe. Vous savez qu'une entreprise quand elle va voir le greffe du tribunal de commerce, c'est déjà 9 000 €, ce qui retarde d'autant le fait de déposer, parce que les chefs d'entreprises n'y vont pas.

Donc, à mon avis, il faut cibler dans un premier temps et avant la fin de l'année, une cinquantaine d'entreprises à accompagner. Et puis, dans un second temps, ça sera, à mon avis, beaucoup plus important. On peut là, cibler sur les 6 premiers mois, facilement 200 entreprises à accompagner. Donc, c'est 200 fois en moyenne, 20 000 €, parce qu'on est allés jusqu'à 50 000 €, parce qu'on a laissé la possibilité aux grandes entreprises, à notre échelle, d'aller devant ce tribunal de commerce, donc ça nécessite une expertise plus grande.

Donc, l'épuration financière que l'on peut faire, c'est à-peu-près 200 fois 20 000 €.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Donc, je soumetts à votre approbation le rapport.

Qui est pour ? Tous les groupes (63).

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Le rapport N° 287 est ADOPTE à l'unanimité.³

³ Délibération N° 21/147 AC

Rapport suivant :

* **Raportu n° 325** : Aiuti publichi à l'impresa è sustegnu pè u sviluppu ecunomicu è suciale : Pruposta da rinfurzà l'efficacità di l'aiuti è di i dispositivi di l'ADEC.

* **Rapport n° 325** : Aides publiques aux entreprises et soutien au développement économique et social : Proposition en vue d'une efficacité renforcée des aides et dispositifs de l'ADEC.

M. Alexandre VINCIGUERRA

Mme la Présidente, Mmes et MM. les conseillers,

Oghje ch'hè oghje, simu, cume dicenu i prufissori d'ecunomia, simu in una situazione di " incertitudine radicale".

Incertitudina sanitaria : basta una malattia in una città di u centru di a China per ch'è u mondu sanu si piantessi di vive.

Incertitudina climatica : timpeste, riscaldamentu, polluzione facenu oramai parte di a nostra vita.

Incertitudina finanziaria : c'hè una finanziarizzazione di tutte l'attività anche è piu statale, si vede cum'hè trattata a salute.

In fine : incertitudine suciale incù una sparghjera di e ricchezze di più in più inegualitaria.

Ma soprattuttu mezu à tutte isse certitudine, c'hè una certitudina : a regula di u mercatu mondiale, ch'è per certi hè respunsabile di a perdita di a nostra cultura è di a nostra identita, respunsabile di inegualità suciale, è ancu di fratture territoriale, ma ch'è per altri hè una ricchezza, rende più faciule l'innuvazione, permette di truvà capitale per investisce, di cercà marchi novi è dunque di rinfurzà a ricchezza di i territorii.

Indè stu cuntestu, e decizione è l'azione di e pulitiche ecunomiche sò cumPLICATE.

Nous sommes plongés dans une guerre économique globale, incertaine et brutale. Dans cette guerre économique, la décision publique n'est pas simple. Elle doit à la fois répondre aux énormes défis de court terme en soutenant les entreprises, tout en

s'engageant dans des programmes de long terme ambitieux sous-tendus notamment par la transition écologique.

L'action publique doit à la fois redistribuer et « pré-distribuer ».

Notre institution doit chercher, avec des moyens qui restent modestes, et l'actualité du jour les rendra certainement encore plus modestes, à contrer les effets négatifs de la mondialisation, et à mobiliser au service du développement économique et social, les opportunités qu'offre la conjoncture actuelle.

La Collectivité de Corse qui a en charge le développement économique a donc la responsabilité de porter un modèle de développement original et reconnu qui tire parti des avantages de la mondialisation et qui surtout en combat les inconvénients.

Depuis un demi-siècle, ces modèles de développement n'ont pas manqué, il y en a à peu près un tous les quinze ans. Je suis remonté en 1957, le programme d'action régionale ; en 1975, le programme de développement économique de la Corse ; en 1993, le plan de développement de la Corse ; le PEI en 2002 et enfin le PADDUC en 2015.

Et ce qu'on peut remarquer, ce n'est pas tant la définition et l'adoption des stratégies qui posent problème, mais c'est surtout leur mise en œuvre qui reste très difficile.

Notre objectif immédiat n'est donc pas de remettre en cause la stratégie du PADDUC, mais plutôt de se forger les armes les plus efficaces pour participer au mieux à la guerre économique.

Ce n'est donc pas un rapport stratégique qui vous est présenté, mais un rapport méthodologique qui vise à améliorer l'attribution d'aides publiques au développement.

Cette méthodologie se déclinera en trois étapes : aujourd'hui les principes de l'action. Dès le mois prochain, je pense, si ce rapport est adopté, une présentation du guide des aides et une présentation de nos outils financiers après une large concertation, notamment avec l'ensemble de nos partenaires, (je pense aux chambres consulaires). Et avant la fin de l'année, une mise en œuvre très pratique de nos outils à travers un plan Rilanciu mis à jour qui nous positionnera sur les prochaines années, en termes plus stratégiques.

Mais pour ancrer cette méthode dans l'action concrète et efficace, on l'espère, au service des entreprises corses, il nous faut aujourd'hui nous accorder sur 5 principes.

Notre premier principe consiste à appuyer notre méthode sur les orientations stratégiques de la Collectivité de Corse et plus particulièrement son PADDUC, autour notamment du concept « di u Riacquistu economicu è sociale », qui, je vous le rappelle doit permettre de promouvoir un modèle de développement économique et social équilibré et diversifié ; fonder une nouvelle trajectoire de croissance en promouvant une stratégie de l'innovation ; combattre toutes formes de précarité ; agir pour l'agriculture de production et les filières vertes ; assurer entre territoires la solidarité territoriale.

Je vous rappelle aussi qu'en matière de développement économique, la déclinaison très pratique de cette stratégie a été formulée lors de l'adoption du SRDE2I, (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation) en décembre 2016.

N'oublions pas qu'au-delà des perturbations de la crise, nous avons vu ses premiers effets dans le rapport précédent, ces orientations stratégiques du PADDUC s'appliquent à une île dont aujourd'hui la situation économique reste caractérisée, à mon sens, par trois handicaps majeurs.

Quels sont-ils ? Au cours de ces dix dernières années, l'avènement d'entreprises dominantes et/ou franchisées, a laissé peu de place pour une production locale sur des biens ou services. La plus grande part de la valeur ajoutée produite en Corse n'est pas réinvestie en Corse, mais profite à des sociétés extérieures à la Corse. Et comprenons-nous bien, je n'en fait pas grief aux entrepreneurs qui optimisent ce système, mais pour le développement de l'île, à mon avis, c'est le premier handicap.

Le second handicap, c'est une saisonnalité très marquée de la demande interne. Là encore, nous n'avons rien contre le tourisme qui est la grande chance de la Corse, mais en quatre mois de saison, comment équilibrer ses investissements, comment pérenniser l'emploi ?

Le dernier handicap, c'est la mauvaise adéquation entre offres et demandes d'emploi, avec en plus des salaires plus bas qu'en moyenne nationale, ce qui freine la pleine utilisation des capacités d'emploi.

Donc, vous l'avez bien compris, en synthèse, l'incertitude qui pèse sur la production et le commerce mondial, l'indispensable décarbonation des activités productives, l'insoutenabilité de la dette française et sa conséquence la raréfaction annoncée des ressources publiques, la faiblesse du tissu productif encouragée par une forte dépendance de l'économie corse, nous conduisent, mais comme dans toutes les économies du monde, à recentrer l'aide publique au développement au bénéfice d'une économie locale plus productive.

Conformément aux attentes du PADDUC, notre premier principe sera donc de favoriser une production locale de biens ou services.

Notre second principe consiste à adapter à cet objectif de production les méthodes d'attribution de l'aide publique car depuis plus de vingt ans, une quinzaine de millions d'euros de crédits publics sont octroyés annuellement aux entreprises corses pour soutenir leur développement sur la seule et l'unique complétude administrative des pièces remises.

Les dispositifs de soutien économique actuellement en vigueur prévoient uniquement, et même exclusivement, une éligibilité de la demande d'aide quelle que soit la nature du projet présenté. Papier jaune, aide jaune, papier bleu aide bleue.

Or, ce n'est pas la norme de l'imprimé qui impulse le développement, c'est bien la qualité de la démarche du chef d'entreprise.

Les critères d'éligibilité jusqu'à aujourd'hui mis en œuvre ne permettent pas de s'assurer dans quelle mesure les investissements ou opérations financés se traduiront par un accroissement de la productivité, de la compétitivité, de l'innovation ou encore engendreront des emplois de qualité et bien rémunérés.

Le renforcement de l'évaluation qualitative des démarches présentées devient donc une priorité.

Et, pour évaluer la qualité de la démarche, trois groupes d'éléments nous semblent utiles.

Premier élément : vérifier les principes essentiels visés par le PADDUC.

Je vous les rappelle : La durabilité de l'économie : en intégrant les questions de préservation de l'environnement, de gestion des ressources notamment énergétiques, de la transition numérique, l'économie circulaire et surtout l'économie sociale et solidaire.

Deuxième principe : l'optimisation du capital humain. Il s'agit principalement d'impulser le soutien à l'emploi local, la réduction des inégalités sociales, salariales, territoriales, de formation, avec pour objectif majeur la recherche d'emplois de qualité.

Troisième objectif : l'innovation productive. L'objectif central doit être de faire de l'innovation et de l'investissement un des moteurs de l'intervention publique.

Quatrième principe : le recentrage sur les territoires et plus particulièrement les territoires ruraux.

Et enfin, cinquième principe : la promotion dans l'entreprise de la culture corse, parce que dans un monde globalisé, posséder un critère de différenciation culturel et linguistique est un atout.

Donc, premier élément, le respect des principes du PADDUC.

Deuxième élément, plus technique : l'analyse de l'entreprise. Est-ce que le dirigeant est qualifié, quelle est la géographie de son capital, a-t-il fait des études de marché, a-t-il considéré de la concurrence, quelle est l'activité, la rentabilité et la structure de ses finances ? Des éléments classiques.

Et enfin, troisième élément, ce sont des éléments relatifs à la méthodologie de projet : quels sont les objectifs du projet, sont-ils planifiés, s'intègrent-ils à l'environnement, le prévisionnel est-il possible, y a-t-il un plan de financement équilibré ?

Il est donc proposé de travailler à une modification du règlement des aides intégrant cette évaluation qualitative.

Notre troisième principe consiste à instaurer un accompagnement renforcé du porteur de projet à toutes les étapes du projet.

Nous allons distinguer les démarches individuelles des démarches collectives.

L'accompagnement du porteur de projet individuel doit être global, transversal et sur le long terme, prenant ainsi en considération l'ensemble des problèmes auxquels sont confrontés les porteurs de projets.

Cela suppose d'introduire une évolution forte de méthode, passer d'une instruction pensée comme une prestation administrative à un management permettant à des métiers ou des spécialités différentes de travailler ensemble.

A l'instar des agences régionales de développement économique en Europe, il est fondamental de renforcer et structurer l'approche de l'ADEC en matière d'animation afin de mieux incarner la fonction de facilitateur.

Notre objectif est bien de renforcer l'accompagnement du porteur de projet à toutes les étapes de son élaboration, notamment avec les banques qui restent et qui

resteront les principaux financeurs du développement. Mais aussi avec les outils financiers, de partage de risques, de garantie, d'apport en fonds propres, les agences et offices de la Collectivité de Corse et les services de la Collectivité de Corse, (je pense notamment à la formation et à l'emploi), mais aussi les services de l'Etat, notamment les services sociaux ou fiscaux.

Donc, notre objectif est de présenter un projet réalisable devant un bureau qui statuera non plus sur la complétude administrative, mais sur l'opportunité de l'accompagnement.

Deuxième type d'accompagnement qui nous paraît essentiel et à renforcer, c'est l'accompagnement des démarches collectives.

La conduite d'actions collectives relèvera de trois logiques, Une logique filière, vous l'appréhendez assez bien, elle accompagne des entreprises d'un même secteur d'activité dans le cadre d'un plan d'actions pluriannuel.

Une logique territoriale qui accompagne les entreprises sur un même territoire pour les soutenir dans la réalisation d'un plan de développement, et notamment sur les territoires ruraux.

Et puis, une logique projet qui accompagne le soutien d'un groupe d'entreprises qui n'appartient pas forcément au même secteur d'activité, mais qui a le souhait de mettre en commun une action partagée, ça peut être par exemple un groupe d'entreprise qui participe à une action à l'export.

L'accompagnement des actions collectives nécessitera un partenariat étroit avec les organismes consulaires.

Et, notre ambition est de créer « une fabrique à projets » autour des 12 filières que l'on a identifiées dans le SRDEII ; 4 filières « clés » : le tourisme, les services de proximité, et BTP, le transport et la logistique ; 4 filières « souveraines » : le numérique, la santé, sport et la silver économie, l'énergie et le développement durable, l'agriculture et les industries agro-alimentaires ; 4 filières « d'avenir » : les industries culturelles et créatives, l'aéronautique, le nautisme et la cosmétique.

Donc, sur la base de diagnostic partagé avec les porteurs de projets, les entreprises et territoires, sont définis des objectifs quantifiables et mesurables, ce qui permet le lancement d'un appel à projets, et ce qui permet aussi de faire en sorte que les entreprises puissent déposer un véritable projet partagé et non pas établi par

l'administration car il s'agit de répondre à des besoins exprimés et concrets et non pas d'administrer un secteur économique.

Notre quatrième principe consiste à accélérer les procédures en intégrant la sécurisation juridique et technique de la décision de soutien.

Les mécanismes actuels économiques de financement public des projets ne sont pas encore des déclencheurs de l'investissement.

Le fait que depuis 2018 le bureau de l'ADEC puisse individualiser les aides directes aux entreprises et que l'agence puisse payer ces aides a certes réduit les délais de traitement des aides sans pour autant parvenir à réconcilier totalement le temps administratif et le temps économique.

Il est donc indispensable de hisser notre niveau d'exigence en le plaçant à la hauteur des attentes des entrepreneurs bénéficiaires de nos aides.

Une aide arrivant trop tardivement renforce son aspect opportuniste et soulève des insatisfactions de la part des porteurs de projets qui ont prévu qu'une ressource financière publique abonde leur projet.

En ce qui concerne les délais de paiement des aides aux entreprises, la direction de la tutelle a effectué une évaluation du dispositif d'individualisation et de paiement par l'ADEC et a dressé un comparatif des deux mécanismes, lorsque le dossier passe par l'ADEC, nouvelle mouture avec l'ADEC qui décide, le délai de l'engagement moyen est de 118 jours, alors que lorsqu'il passait en Conseil exécutif, il était de 178 jours.

Donc, nous avons déjà fait des progrès, mais ça reste 118 jours, quatre mois.

Donc, il est proposé d'engager sans attendre une réforme qui vise, premièrement à augmenter la fréquence des instances. Les administrateurs de l'ADEC, je les remercie, ont accepté de tenir un bureau de l'ADEC tous les mois.

Deuxièmement, il est proposé un dossier unique partagé par l'ensemble des intervenants, aussi bien par les outils financiers, et on va essayer aussi de le faire partager par les banques, mais aussi par d'autres partenaires, et je pense notamment à l'agence du tourisme, avec qui on travaille pour la mise en œuvre d'un dossier unique.

Troisième principe, généraliser, et vite, l'usage du numérique pour toutes les pièces et justificatifs.

Quatrième principe, créer un fonds de relais de subventions qui permet dès la décision du bureau, de créditer les entreprises.

Afin de permettre au financement direct public d'être plus efficient et plus pertinent.

Donc, il est envisagé la création d'un outil financier supplémentaire qui serait un fonds d'avance relais.

Notre cinquième principe repose sur une procédure d'évaluation de l'efficacité des aides

En concertation avec la direction générale adjointe en charge de la tutelle des offices et agences, l'ADEC intégrera dans les dispositifs d'aides une démarche d'évaluation, de pertinence, d'efficacité des aides au secteur économique.

Un rapport annuel d'évaluation sera ainsi présenté annuellement à l'Assemblée de Corse.

Enfin, toujours en perspective de l'élargissement des compétences de la Collectivité, mais surtout de la simplification du paysage institutionnel et administratif, nous proposons d'engager un travail partagé sur la demande de transfert à la Collectivité de Corse des compétences et services suivants, le l'Etat : le département Entreprises-Economie, la délégation régionale à la recherche et à la technologie, le service de l'Economie Sociale et Solidaire qui sont aujourd'hui gérés par l'Etat.

Donc, dans ce rapport, vous l'avez compris, nous vous demandons de bien vouloir vous positionner sur ces cinq principes : favoriser une production locale de biens ou services, conditionner notre attribution d'aide publique à la qualité du projet, renforcer les accompagnements de projets, accélérer significativement les procédures et évaluer systématiquement l'efficacité des aides.

Je vous remercie, je vous demande d'en délibérer.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président de l'ADEC.

Donc, il doit y avoir des rapports, la CDENATE.

Mme Vannina LUZI-CHIARELLI

Il y a des observations des commissaires sur ce rapport.

A la lecture des chiffres énoncés dans le rapport Mme Marie-Thérèse MARIOTTI a mis l'accent sur le constat édifiant conduisant à proposer aujourd'hui un changement de méthode, mais également à s'interroger sur les raisons qui expliquent une telle situation.

Elle a fait valoir la nécessité d'évaluer les besoins et les attentes des entreprises et notamment ceux des TPE, lesquels ne disposent pas de l'ingénierie suffisante pour structurer leurs projets et constituent l'essence même du tissu économique insulaire.

Elle s'est fait le relais des difficultés rencontrées par certaines entreprises en matière d'emploi et de recrutement, faute d'adéquation entre l'offre d'emploi et le besoin exprimé. Aussi, elle a estimé fondamental de se pencher sur la question de la formation pour proposer des parcours qui correspondent aux besoins des entreprises. Elle a estimé que l'Université de Corse et la Collectivité de Corse avaient un rôle fondamental à jouer.

Elle a pointé par ailleurs le manque d'opérationnalité souvent observé dans la mise en œuvre des schémas directeurs et des règlements d'aide.

Aussi, soulignant l'intérêt du rapport et la complexité du domaine, elle a appelé à faire preuve de vulgarisation et de simplification afin de ne pas voir se reproduire le même constat. De son point de vue, il s'agira de répondre aux questions suivantes : quels sont les besoins des entreprises ? Comment y répondre en différentes phases transitoires ?

M. VINCIGUERRA a apporté différents éléments de réponse.

En premier lieu, il a précisé que le présent rapport constituait une première phase qui trouverait sa déclinaison pratique dans le futur guide des aides.

Il a pointé la nécessité d'avoir une action publique lisible par tous et surtout par les chefs d'entreprise, au premier rang desquels les TPE et les artisans, en travaillant notamment à la rédaction d'un guide d'aides qui soit le plus accessible possible.

S'agissant de la question de l'ingénierie, il a confirmé le manque cruel d'ingénierie notamment auprès des entreprises ou d'autres institutions, nécessitant de travailler également à son renforcement.

Sur la question de l'embauche, afin d'évaluer les problématiques, il a précisé que la démarche d'action collective de filières proposée constituait un élément fondamental. Il s'agira de faire émerger, par filières, les besoins collectifs des entreprises, voire même d'envisager la création de précontrats afin de sélectionner les candidats adaptés, les former et les mettre à disposition.

Pour ce qui concerne la question de la lisibilité, il a indiqué que le travail consisterait, tout d'abord, à proposer des documents d'accès simple et facile.

En conclusion, il a indiqué que le rapport présenté nécessitait, dans un premier temps, de recueillir l'avis de l'Assemblée de Corse sur la démarche proposée, logique de projets, logique de production locale, logique de simplification, pour entamer ensuite la rédaction d'un nouveau guide des aides.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI a salué la présentation de ce rapport jugé déterminant dans l'orientation d'un nouveau cap.

Afin d'harmoniser et d'optimiser le dispositif futur, il a fait valoir la nécessité d'avoir une synergie avec les différents offices et agences afin d'atteindre les objectifs assignés et notamment, ceux relevant du PADDUC.

Enfin, il a souligné l'importance des projets collectifs de filières, une approche territoriale devra être envisagée, notamment par le biais des communautés de communes, qui disposent de la compétence économique.

Sur la question de l'harmonisation des différents outils de la Collectivité de Corse, le Président VINCIGUERRA a fait valoir son caractère essentiel et confirmé que cela pourrait faire l'objet de précisions au sein du rapport.

Revenant sur la question des besoins en matière de recrutement, Mme COMBETTE a rappelé le rôle essentiel joué par le CREFOP. Aussi, elle a insisté sur l'urgence d'un travail étroit à mener par la direction de la formation et l'ADEC, la priorité des entreprises, comme cela a été souligné, consistant aujourd'hui à satisfaire leurs besoins de recrutements.

Revenant sur l'Université de Corse, la Présidente Nadine NIVAGGIONI a souhaité nuancer les propos de Mme MARIOTTI en soulignant le rôle essentiel de la

faculté dans la formation d'hommes et de femmes aux profils particulièrement intéressants. Elle a précisé qu'il s'agissait d'un changement notable, observé depuis plusieurs années, grâce notamment aux parcours de formation dispensés par l'IUT et l'IAE.

Elle a rappelé la mission essentielle de la direction de la formation de la CdC où chaque année un travail d'évaluation des besoins en recrutements est réalisé. A cet effet, elle a rappelé que le programme régional de formation, mis en œuvre par la CdC, déclinait de façon précise différentes actions de formation destinées à répondre aux besoins recensés.

Pour autant, elle a rejoint le constat de secteurs d'activités demeurant sous tension faute d'attractivité, tels que le BTP ou encore le tourisme qui devront faire l'objet d'un travail approfondi.

D'un point de vue plus global, elle a fait part de l'intérêt porté par son groupe à la production de ce rapport, et ce pour diverses raisons : une approche orientée vers le projet de développement plutôt que le traitement purement administratif du dossier, l'augmentation de la fréquence des bureaux, l'harmonisation des différentes sources de financement, la création du dossier unique, la réduction des délais, etc.

En conclusion, elle a salué la méthode proposée qui supposera des changements importants, à la fois intellectuels et organisationnels, mais qui demeure indispensable.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la rapporteure. Il y a aussi un rapport de la commission des finances.

M Joseph SAVELLI

Oui, Mme la Présidente. Il y a eu des observations.

Mme Serena BATTESTINI a souhaité savoir si les services de l'ADEC avaient une idée de la cotation prévisionnelle entre les actions ou projets individuels et les projets collectifs, et en cas de dépassement des projets individuels sur les projets collectifs, si une marge de manœuvre était prévue.

M. VINCIGUERRA, a précisé que l'on changeait d'univers méthodologique et qu'en conséquence, on entrait dans une incertitude budgétaire de la couverture de l'ensemble des projets.

L'étude réalisée par l'ADEC a mis en avant le soutien par l'aide directe aux entreprises, à hauteur de 10 millions d'euros par an, ainsi que l'existence d'une multitude d'outils financiers qui seront renforcés par des fonds européens.

À ce propos, M. VINCIGUERRA a fait observer que l'Assemblée de Corse aura à se prononcer, dès le mois d'octobre, sur un rapport concernant les outils financiers qui sont aujourd'hui de plus en plus importants, plus d'une vingtaine de fonds à ce jour.

Il a fait remarquer que le recours aux aides publiques doit être maintenu pour rendre les projets de production locale encore plus compétitifs. Ainsi un projet qui aurait une couverture bancaire devra être accompagné en subvention pour le rendre plus compétitif.

Mme BATTESTINI a souligné qu'il existait un problème au niveau du financement bancaire en Corse et que si les aides ne concernaient principalement que les projets bénéficiant d'un appui bancaire, les aides n'iraient qu'à ceux qui n'en ont pas besoin.

Elle a fait observer que la Corse allait entrer dans une période de crise, où les banques ne jouaient pas le jeu ; la BPI n'a pas octroyé de prêts rebonds dans l'île, faisant de la Corse la seule région où les chefs d'entreprises n'en ont pas bénéficié ; seule l'ADIE est intervenue sur des petits projets de 10 000 € pour des entreprises qui n'ont pas bénéficié de financements bancaires.

Mme BATTESTINI a souhaité que l'ADEC s'intéresse et accompagne la volonté entrepreneuriale, très importante en Corse en faisant une pression sur les banques pour qu'elles jouent leur rôle et qu'elles puissent contribuer à l'économie.

M. VINCIGUERRA a précisé, pour que les banques puissent jouer leur rôle, que la garantie bancaire va être renforcée. Cela se fera par le lancement d'un appel d'offres, d'ici la fin de l'année.

Deuxièmement, les parts de cofinancement que peuvent prendre certains opérateurs, tels que CAPI et l'ADIE, vont être renforcées pour qu'ils puissent être beaucoup plus efficaces dans la création d'entreprises.

Enfin, notre Collectivité va trouver les modes de financement renforcé à travers l'ensemble des outils financiers puisque que la CdC a, à la fois, une opportunité, une obligation et une chance ; une opportunité, grâce au programme REACT-UE, de renforcer nos outils financiers ; une obligation, au niveau de la réglementation européenne qui demande aux autorités de gestion d'avoir une part très importante de leur programmation sur les outils financiers ; et enfin une chance d'avoir un panel d'outils financiers intéressants qu'il va falloir doper.

Des discussions avec la BPI vont se faire afin d'obtenir des prêts de trésorerie d'après crise et ces prêts permettront aux entreprises d'avoir accès à des financements plus rapides.

M. VINCIGUERRA a souligné que les banques avaient leur logique, qu'il était difficile d'influer sur leur stratégie et que le seul moyen de les convaincre d'accompagner le projet est de créer avec elles, des outils limitant leurs risques.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport, avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in Fronte » et l'absence du groupe « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le rapporteur. Donc, je vais passer la parole aux groupes. Les temps de parole sont de 10 minutes maximum.

M. Paul QUASTANA

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président de l'ADEC, si on excepte aujourd'hui le fait qu'il y a le PADDUC, toute la philosophie que vous avez développée, la méthode, l'évaluation, le contrôle, c'est à-peu-près la même que celle qui prévalait à l'époque de M. GUZZELLI, vous y étiez, et j'y étais aussi. Donc, ça me rappelle ça. Ce n'est pas un reproche, mais tout ça pour dire qu'il n'y a rien de bien nouveau, sauf peut-être la réflexion sur les filières.

La réflexion sur les filières, ça a un côté intéressant, ça avait très rarement été évoqué, mais je crois que ça ne suffira pas, je crois qu'il faut mettre la barre beaucoup, beaucoup plus haut.

L'aghju da fà à l'accorta, parce que c'est un débat qui prendrait beaucoup de temps.

Je crois que ce dont ce pays a besoin c'est un projet économique, social, culturel à long terme, étalé sur 10, 20, 30, 40 ans s'il le faut, on ne sera plus voir pour en voir la fin. Ce projet, il doit être planifié de façon rigoureuse dans tous les domaines, par exemple l'indépendance énergétique, par exemple l'indépendance alimentaire, en faisant converger tous les moyens, financiers, en termes de formations, en termes foncier, en termes hydraulique, tous les moyens possibles avec des étapes, tous les 5 ans ou tous les 10 ans, ou tous les 8 ans, et là, a faciu corta, parce que sinon on pourrait parler pendant deux heures.

Et à partir de là, on va arriver rapidement aux limites de nos compétences. C'est-à-dire qu'on va avoir besoin d'outils juridiques que nous n'avons pas, nous allons avoir besoin d'outils administratifs que nous n'avons pas. Et, c'est à partir de ça, quand ces limites seront atteintes et qu'on aura identifié clairement quelles sont ces limites et pourquoi on a besoin d'une dévolution de tel ou tel pouvoir, c'est à partir de là et uniquement à partir de là, qu'en collationnant tout ça et le résultat de tous les travaux qui seront fait, on pourra avoir une base solide pour négocier avec l'Etat, en dehors des concepts généraux. Et ces discussions, elles seront argumentées, tout le monde verra qu'il ne s'agit pas de l'application d'un dogme ou d'un caprice, mais que c'est absolument indispensable au développement de ce pays.

Et si la démonstration est faite que ces nouvelles dévolutions sont nécessaires, on pourra aussi beaucoup plus facilement s'appuyer sur l'opinion publique.

A faciu corta, parce que c'est un débat qui devrait être un débat à lui tout seul.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui veut s'exprimer ? Je vous en prie, M. QUASTANA a mis trois minutes, elle a le temps de parler.

Mme Serena BATTESTINI

Merci, Présidente. Juste une précision.

Ce n'est pas la BPI qui n'a pas octroyé de prêts rebonds aux entreprises corses, c'est la Collectivité de Corse qui n'a pas fait d'accord avec la BPI pour que les entreprises corses puissent en bénéficier. Et, là, maintenant, si on va rentrer en négociation, les entreprises corses, avec des prêts intéressants (le plus intéressant pour les entreprises étant le prêt rebond), les entreprises corses auront 2 ans de retard, donc.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui souhaitait intervenir ? Jean-Christophe ANGELINI, pour « Avanzemu », Paul-Jo CAITUCOLI pour « Fà populu inseme » ensuite et Marie-Thé MARIOTTI.

Jean-Christophe, vous avez la parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Mme la Présidente.

Rapidement, puisqu'il a été assez largement question du rapport, je crois, en CESEC, en commission et aujourd'hui dans cette Assemblée.

On ne va pas refaire l'histoire, Alex VINCIGUERRA a planté les choses de manière objective et fidèle au déroulement des processus passés. Simplement rappeler quelques éléments et quelques points de repère.

On est, c'est vrai, dans un volume d'aides publiques aujourd'hui qui est annuellement de l'ordre de 10 à 15 M€, tous types d'aides confondus. C'est deux fois plus que le budget de l'ADEC au moment où la stratégie du *Riacquistu economicu* a été mise en œuvre, nous accédions ensemble aux responsabilités. Donc, on a dû, durant cette période-là, augmenter de manière considérable le périmètre budgétaire de l'Agence, avec des arbitrages qui à l'époque donc ont été positifs. Il importe de le consolider, c'est un autre sujet, le budget étant un moyen, pas une finalité. Mais, on a été aussi confrontés à ce sujet-là et à cette nécessité d'un arbitrage sur la portée politique et financière de l'ADEC et des actions dédiées.

Deuxièmement, vous avez bien connu l'ADEC, sous bien des fonctions, il y a un temps dont on n'a pas beaucoup parlé, y compris lorsque j'en étais président, où l'ADEC, vous le savez, comptait en son sein la compétence énergie, avant qu'elle ne

soit transférée à l'AUE, la compétence numérique, l'économie rurale, l'économie sociale et solidaire qui a été pour partie réorganisée au profit des services centraux de la Collectivité. Et j'en oublie.

Je pense qu'il serait bon que l'on pose ensemble, si on en est capable, un principe de nouvelle ventilation des compétences et pour être précis, et pour les besoins du débat, je crois que l'économie circulaire, par exemple, dont l'impulsion aujourd'hui dépend dans une large part de l'Office de l'environnement, aurait vocation, en tout ou partie, parce que c'est fondamental, à réintégrer l'ADEC. Je le dis sans jugement porté sur la manière dont la compétence est exercée, pas plus d'ailleurs que sur le reste.

Idem pour l'économie rurale. Le bilan aujourd'hui de l'exercice de la compétence économie rurale à l'ODARC, il est assez édifiant et il donne à penser que relocaliser la compétence au sein de l'ADEC serait plus pertinent que de la laisser a priori où elle est aujourd'hui.

Idem pour l'ESS, dont on aurait plutôt intérêt à ce qu'elle retrouve, de mon point de vue... On demande le transfert à l'Etat de la compétence relative au sujet, je pense qu'il serait bon en parallèle qu'on finisse de l'harmoniser au sein de notre propre agence.

Et enfin, on a le sujet majeur du numérique dont je continue de penser qu'il gagnerait soit à être réinternalisé, soit à être mieux articulé. On le sait, l'objectif au-delà de la réduction des temps de paiement des aides et d'autres choses, c'est de voir comment la Corse, et on en est d'accord je pense, peut s'inscrire dans les grandes transitions de son temps : numérique, climatique, énergétique.

Sur la question de l'énergie, les choses sont allées trop loin au sein de l'AUE pour qu'il faille revenir en arrière, dont acte. La compétence est bien où elle est et j'ai l'impression qu'elle est plutôt bien exercée.

Sur toutes les autres, je vous invite à ce stade à une réflexion. Je n'ai pas de religion, je n'ai pas de certitudes, mais je pense qu'on doit réfléchir à reposer les choses de cette manière-là. Sinon que se passera-t-il ? On aura une stratégie qui sera morcelée et dont il n'est pas certain, avec la meilleure volonté du monde, si elle est au rendez-vous, que les choses aillent assez vite, assez mieux.

Deuxièmement, quelques exemples de ce morcellement qui ne vous est pas imputable, qui l'était peut-être par le passé à moi-même ou à d'autres, mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui :

La filière bois : c'est l'exemple type. On a l'ADEC qui aidait plutôt la deuxième transformation ; l'ODARC qui aidait plutôt la première ; l'interpro, aujourd'hui défunte ou presque, qui organisait les entreprises ; et au sein de la Collectivité, tel ou tel service qui pilotait des sujets liés à la certification, à la ressource, etc.

Je pense qu'on aurait intérêt à unifier les stratégies et pourquoi pas, là-aussi, à savoir clairement qui fait quoi. Si c'est l'ODARC, c'est l'ODARC. Si c'est l'ADEC, c'est l'ADEC. Mais moi, je continue de penser que si on veut trouver un avenir à la filière bois, il faut qu'on génère un marché. Or, aujourd'hui, il n'y a pas de marchés pour le bois corse, pas uniquement parce qu'il n'est pas certifié ou parce qu'on a des difficultés d'accès à la ressource, parce qu'on n'a pas de relation entrepreneuriale à la transformation du bois. On préfère importer, et Dieu sait qu'on le fait massivement, plutôt que de transformer du bois local. Donc, là il y a un sujet qui est fondamental et qui doit susciter à mon avis, si on veut en sortir une fois pour toutes, une approche ciblée.

Paul le disait à raison qu'il est des sujets dont on parle dans les mêmes termes depuis longtemps, celui-là est éloquent, on en parle dans les mêmes termes depuis peut-être 10 ou 20 ans, et je crois qu'il serait temps, ensemble, qu'on essaye d'en sortir.

Le second, c'est celui de l'innovation. Nanette MAUPERTUIS, en d'autres temps, nous y avait rendus collectivement attentifs, on a un peu d'innovation à l'ADEC, au sens du soutien aux start-up, etc. Cela ne suffit pas. Et on sait tous ici que sans stratégie intégrée de l'innovation et donc unifiée, on n'aura pas de capacité à remettre le territoire sur une trajectoire de transformation. On accompagnera des entreprises avec des bonheurs relatifs, on voit aujourd'hui le bilan de certaines, mais peu importe, ce n'est pas le sujet du jour et je voudrais aller vite. Mais on n'aura pas réussi à insérer le territoire dans cette grande transition de l'innovation. Or, elle est fondamentale pour l'économie corse des 20 ou 30 prochaines années.

Donc, je crois qu'il y a ce sujet-là qui est fondamental et qui doit consister à dire : ok, on va plus loin dans la réforme. Nous à l'époque on a fait voter un SRDEII, on n'avait pas de doctrine économique ; aujourd'hui on en a une, elle est perfectible. Elle est même, à certains égards, dépassée puisqu'elle date de l'avant-COVID, il faut l'actualiser, y compris pour des raisons législatives parce que le SRDEII a un caractère prescriptif et donc, dès lors qu'il est prescriptif, il ne peut pas être considéré comme une donnée relative. Donc, il faut aujourd'hui le reprendre et l'actualiser. C'est une obligation, dirons-nous, de « nature législative ».

Il y a cette question donc de la réorganisation et après, il y a deux ou trois éléments de constat sur lesquels je diverge un peu.

On ne peut pas dire que la complétude de la démarche administrative suffise à accorder une aide. Le SRDEII avait ciblé des publics d'entreprises, des publics de demandeurs d'emploi et commencé à opérer un tri, par rapport à ce qui était pratiqué auparavant et durant longtemps, à savoir qu'on l'aidait à l'aveugle.

On a, par exemple, sous le chapitre des demandeurs d'emploi, mais j'y reviendrai, établi 5 publics cibles.

Idem sous les entreprises : on exclut en marchant un certain nombre, par exemple, de franchises. Pas toutes, mais certaines. On a limité les aides publiques à l'endroit des entreprises du BTP, en considérant que la reprise de la commande publique, ou les effets de marché, allait suffire, pour partie au moins, à en assurer la trajectoire de sauvegarde et de croissance.

Donc, il y a des choix politiques qui ont été posés dont ont découlé, comme ils en découleront demain, des démarches administratives. Mais on ne peut pas dire que remplir un dossier jaune ou bleu suffisait à disposer d'une aide, et on sait tous que ça n'était pas le cas.

Je le dis sans polémiquer, mais de manière très objective et très sereine.

Donc, il faut qu'on finisse de cibler les publics d'entreprises qui ont besoin d'une aide publique.

Deuxièmement, sur les demandeurs d'emploi : 4 000 emplois marchands créés durant la période ; près de 700 aidés. Ça me paraît, à titre personnel, un ratio assez satisfaisant.

Mais je prends le raisonnement par l'autre bout : le sujet, c'est qu'il y a des emplois dont on sait tous qu'ils n'ont pas besoin d'être aidés par la puissance publique pour être créés et même maintenus. Donc, l'objectif n'est pas d'aider pour aider ou d'atteindre un ratio de 20, 30, 40 ou 50 %. Certes, il faut mieux coller à la demande sociale et à l'aspiration des demandeurs d'emploi à une insertion professionnelle retrouvée. C'est évident. Mais je veux rappeler aussi d'où l'on venait.

Quand on crée le *Pattu impiegu*, il y a de mémoire 16 mesures d'aide à l'emploi. Aujourd'hui il y en a 1, il faut la faire évoluer, il faut l'adapter, mais elle est

posée. Et, je le redis, elle s'adresse prioritairement à 5 types de demandeurs d'emploi, peut-être faut-il là-aussi, dans le cadre de la réforme du SRDEII, aller un peu plus loin.

Très vite, mais on pourrait en parler longtemps et je pense qu'on le fera le moment venu, et notamment à l'occasion du rapport du mois d'octobre, quelques remarques.

Se réunir une fois par mois, c'est très bien. Mais on le sait tous, les administrateurs ne sont rien sans les instructeurs. Or, et vous le voyez bien aujourd'hui, on a un sujet auquel on a tous été confrontés, qui n'est pas un sujet d'ailleurs propre qu'à l'ADEC, d'harmonisation du statut des agents.

Les offices et agences de la Collectivité ont, par principe et dans l'histoire, beaucoup d'agents de droit privé. La Collectivité inclut une grande majorité d'agents de droit public.

Les agents de droit privé n'obéissent pas et pour cause, aux mêmes contraintes. Mais on a à l'ADEC, comme partout ailleurs, des agents des deux types. Mettre ces agents dans une configuration donnée impose, mais ce n'est pas propre qu'à l'ADEC, je le redis, qu'on harmonise l'ensemble des statuts des agents des offices et agences relativement à celui de leurs collègues, beaucoup plus nombreux mais néanmoins, de la maison-mère.

Donc, reposer la question du statut des agents des offices et agences au regard de celui des agents, pour la plupart de droit public, de la CDC, ça me paraît participer d'une consolidation de cette politique. Moi, j'en accepte l'augure, mais si on veut qu'elle se transforme dans les faits, il faut permettre à ceux qui la font vivre, les administrateurs ne faisant, même s'ils débattent largement, que valider in fine. Donc, ceux qui animent et qui créent les dossiers, dans un dialogue avec l'entreprise, eh bien ceux-là doivent être reconnus et à mon avis doivent évoluer dans la construction ou la révision de leur statut.

Deuxièmement, il en est un peu question dans le rapport, j'ai entendu qu'il en serait beaucoup plus question au mois d'octobre prochain, tant mieux, ça me rassure, j'étais un peu inquiet à la lecture du rapport sur le sujet des outils. Et Dieu sait que vous le connaissez bien.

Le sujet des outils : en juillet 2019, on a fait voter ici un rapport. 50 M€ d'ingénierie financière votée au titre de la création de Fin'impresé...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il va falloir s'arrêter.

M. Jean-Christophe ANGELINI

J'ai fini.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Fin'impres dont il est question avec un effet levier de 1 à 5. Donc, 250 M€ d'injectés. On fera un bilan, on verra. Mais cette réforme des outils, après le COVID, elle devient tout à fait fondamentale.

Et aujourd'hui, la question est posée de savoir comment on peut mieux articuler d'une part l'ADEC, d'autre part la CADEC, FEMU QUI, l'ADIE, la CAPI et tous ces outils dont il est question.

Je laisse ouverte la question des FIP, avec dans le contexte de crise, et vous le savez, un risque majeur par rapport à ce qui a été financé et par rapport aux conditions éventuelles de sortie des FIP d'ici quelque temps, parce qu'on évoque beaucoup la question du mur de dettes pour les entreprises et pour le secteur privé, autant que pour les collectivités publiques et c'est vrai. Il faut qu'on évoque aujourd'hui la question des FIP, parce qu'elle pose des grands débats qu'on a déjà un peu commencé à aborder.

Donc, voilà à grands traits ce que je voulais dire pour ne pas être trop long et contribuer au débat général. On y reviendra à l'aune du rapport, je l'espère, qui sera présenté au mois d'octobre.

Donc, le rapport est intéressant, mais il faut, ensemble, qu'on essaye d'aller plus loin dans cette trajectoire.

Et je repose 3 priorités :

- actualiser le SRDEII au sens où on doit bénéficier d'une stratégie nouvelle ;

- harmoniser les statuts des agents parce qu'on a besoin d'un back-office qui soit à l'aise dans ses missions et en conformité avec ce qui est pratiqué par ailleurs, et notamment ici ;

- réorganiser l'ensemble de l'environnement, avec bien sûr cette question des outils, et on en reparlera au mois d'octobre me semble-t-il.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller.

Mme NIVAGGIONI qui prend la parole pour « Fà populu in seme ».

Mme Nadine NIVAGGIONI

M. le Président de l'ADEC, ce rapport met en avant un marqueur politique fort.

Dans un premier temps, il tourne le dos à la globalisation, très clairement, vous l'affichez de façon décomplexée et je pense que c'est une façon intelligente de mettre nos particularités, notre identité et vous l'affichez ainsi.

De la même façon, l'action collective. C'est quelque chose que nous évoquons depuis longtemps. Tout à l'heure, notre collègue a parlé de l'époque de M. GUAZZELLI, effectivement, c'est là que l'action collective a été lancée, mais depuis, ça s'est essouffé.

Donc, ce regain au niveau des territoires et au niveau de l'action collective aura un intérêt, selon nous, intéressant.

Cette approche qui, par exemple, va donner un souffle nouveau à certaines entreprises qui, par le biais de la mutualisation, de la complémentarité, avec d'autres, vont pouvoir être accompagnées.

Dans la méthode elle-même : jusque-là, nous avons souvent parlé de transversalité. Cette transversalité ne se matérialisait pas forcément. Aujourd'hui, vous affichez une coopération interne et externe.

Interne, avec les différents organes, (agences et offices), et j'en suis le premier témoin puisque, dès demain matin, nous avons, avec la SEM Corse Bois

Energie, une réunion où autour de la table seront l'ensemble des agences et offices qui pourront contribuer à accompagner cette entreprise de droit privé.

Et à l'externe, évidemment, on l'a dit, ça simplifierait énormément les démarches lorsque autour de la même table, on aura et la banque, et les différents organes qui peuvent accompagner une entreprise et, nous le savons, c'est bien ce que nous reproche jusque-là tous les chefs d'entreprise. Ils nous disent : c'est le parcours du combattant, on frappe à une porte, on va ensuite frapper à une autre porte, les choses se font en tuyaux d'orgue et on a des difficultés à obtenir une harmonisation de la prise en charge.

Donc, selon nous, ce sont des points forts ; des points forts évidemment qu'il faudra concrétiser, mais nous vous faisons confiance.

Enfin, c'est une méthodologie d'administration publique, mais qui s'inspire de la gestion de l'entreprise privée. C'est-à-dire qu'on veut être réactif, efficace. On fait en sorte que le temps de l'entreprise, qui n'est pas celui de l'administration, puisse à un moment donné trouver écho.

Il y a aussi un point qui nous semble déterminant, c'est le fonds d'avances relais. Jusque-là, on l'a dit, il y avait une instruction du dossier et les entreprises attendaient de nombreux mois avant d'avoir une acceptabilité, ou en tous les cas un versement de l'aide. Il pouvait se passer un certain temps qui faisait qu'à un moment donné, cette aide n'était plus indispensable au moment où elle était perçue. Soit, ce n'était pas fondamental ; soit l'entreprise était en difficulté.

Donc, ce fonds d'avances relais, effectivement, vient donner un coup de booste à la trésorerie de l'entreprise, qui n'aura pas besoin à ce moment-là de se mettre en difficulté. C'est extrêmement important selon nous.

Voilà en quelques mots donc, efficacité, simplification, harmonisation des acteurs sont, selon moi, des éléments qui doivent être bien perçus par les entreprises dès demain et qui prouveront que cette méthode peut permettre à nos entreprises corses qui en ont besoin, qui ont besoin d'être accompagnées, que l'ADEC soit un peu plus réactive.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous avez terminé, Mme NIVAGGIONI ? Paul-Jo, allez-y !

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Cara Presidente, Cari colleghi,

Sgiò cunsigliere in carica di u sviluppu economicu, l'aghju dittu ind'è u raportu nanzi, pensu chì su raportu quì è issa strategia (parlaraghju unicamente di l'azione cullettiva) hè per me un piddastru maiò. Paulu QUASTANA l'hà dittu nanzi, in tantu chè militante storicu è in tantu chè specialistu dinò di l'ecunomia, è l'aghju intesu.

Vulariu dà l'esempiu di ciò chè hà datu st'azione cullettiva ind'è u 2000, quandu era tecnicu di prumuzione è chi Jean-Claude GUAZZELLI è vo stessu, Sgiò Presidenti, aveti ingaghjatu issu travaddu. Hà permessu à a Corsica di cuddà à u Salon di l'Agricoltura, non più per fà l'espunzione universale incu prudutti industriali, chì i misuri d'aiutu ch'eddu purtava u Statu dipoi 50 anni serviani à fà un agroalimentariu à u serviziu di e materie prima impurtate. E vi possu dì ch'elli sò stati milioni è milioni d'euro, di franchi à l'epica, e pruduzioni, se n'aviamu missu in raportu e strutture agroalimentarie chì vulianu travaddà incu a materia prima, a Corsica saria stata un ortu.

Un parleraghju mancu di l'aiutu à la spurtazione di i prudutti corsi, ch'hè stata una scrucheria tamantu u mondu.

E tandu, incu iss'azione cullettive, avete permessu, emu permessu cullettivamente, incu una struttura di puddè accuncià è lancià una quindicina di filiere agriculi chì oghje, per a piupparte, anu avutu i so segni ufficiale di qualità.

E emu mischiatu dinò a prima azione di territorialisazione chì oghjè hà fattu ancu scola in Auropa : a Strada di i sensi, chì aldilà di un pruduttu turisticu era dinò un strumentu di sviluppu è di transversità.

Allora, di sicuru, ùn basta micca.

Di sicuru, oghje, pensu chì ciò che n'emu fattu à s'epica quì, ch'hà duratu 3 anni, parchì 3 anni dopu u Statu chì vulia piddà a seguita, ùn hà micca tenutu i so engaghjamenti. E dunque, ùn c'era micca u liamu incu a pruduzione.

Oghje, ciò ch'ellu pò purtà su prughjettu quì hè di ritruvà a strada di u cummunu, di putè mubilisà tutt'isse terre agriculi, induve ci facenu u rimprovu oghjè d'avè missu tandu ESA, dicendu : mà ùn c'hè micca pruduzione, induve sò l'agricultori ?

E bè, sa dinamica quì, à u livellu di l'agroalimentariu purterà una pruduzione pè putè andà annant'à l'autunumia alimentaria è pè putè dà à manghjà à u populu ch'hè a prima funzione di l'agricultura.

Allora sicura, chè u passu hè maiò è ci hà da vulè tantu tempu.

Eppo diciaraghju chì, sta manera di fà, pensu ch'ellu ci vò dinò, l'aghju dittu ind'è u raportu, ch'elli ci siani tutt'i cambri cunsulari è a cambra regionale di l'ecunumia suciale è sulidaria. Pudemu tirà dinò sa lotta contr'à u periculu ch'elli sò i fochi, è apprò di l'insersione di l'umani, di l'omini chì ponu accuncià a so vita ritruvendu i stradi di a pruduzione.

Dunque, eiu pensu chè à si niveddi quì, ci hè da fà. Mà pensu chì, pè avè su prughjettu maiò, prima di ghjunghje à ciò ch'hà dittu Paulu, à i strumenti istituzionali chì sarani indisponibili...

Hà sapete chì in Toscana è in Sardegna c'hè una cambra di cummercia, di mestieri è d'agricultura, hè una. Una ! Allora, a sò chè n'emu fattu passi maiò, mà pensu chì quissa dinò, ci vularà à trattà la ind'è u prughjettu di Wanda MASTOR.

E pà finiscia, diciaraghju chì sa sinergia ùn pò micca andà s'eddu c'hè micca una mubilisazione à traversu una fundazione pà u riacquistu economicu, suciale è culturale ch'hà da permette d'andà à circa a cuntribuzione di u populu, di a ghjente è ancu di l'impresi chì putarani esse defiscalizati è purtà su prughjettu d'avvena pà u nosciu tarritoriu.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Signore cunseghieru.

Avà, a parolla ghjè à Marie-Thé MARIOTTI, pè « Un soffiu novu ».

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président de l'ADEC, nous ne mettons pas en cause votre engagement, ni même votre volonté de faire mieux. Et nous n'allons pas réexprimer ce que nous avons dit en commission ; le débat a été bien entamé.

Ce rapport d'ailleurs qui, pour nous, est plus un point d'étape, un point d'information qu'un rapport que l'on doit soumettre à délibération. Mais c'est surtout un constat, un constat d'échec.

Les chiffres sont éloquentes : 82 % des emplois créés le sont sans le soutien de l'ADEC, 96 % des investissements également et surtout, ce qui est encore plus interpellant, c'est que nous n'avons mobilisé que 9 % des fonds « Salvezza è sustegnu » qui, je vous le rappelle, sous la houlette du Président de l'Exécutif, engendré de très, très longs débats dans cet hémicycle.

Donc, c'est un constat d'échec – et ce n'est pas de la provocation – de votre majorité, même si vous n'étiez pas là. C'est un constat d'échec de votre majorité depuis 6 ans.

Ce qui est un peu surprenant, mais c'est peut-être dû au fait que vous arrivez et que vous voulez imposer, et c'est compréhensible, votre marque, on a l'impression que vous arrivez vierge de tout sur ce dossier.

J'entends parler de marqueurs politiques, j'entends parler de soffiù novu, donc nous prenons acte qu'aujourd'hui c'est encore une nouvelle ère qui démarre.

Le diagnostic, il est posé depuis plusieurs années. Moi, je ne suis élue que depuis 2015, M. QUASTANA l'a rappelé, c'est toujours le même. Le problème, c'est toujours la dimension opérationnelle qui manque, parce qu'on a chaque fois l'impression de revenir toujours à la case départ et d'enfoncer des portes ouvertes.

On va prendre très synthétiquement l'exemple de la formation.

On parle encore de feuille de route ; effectivement, détermination des besoins des entreprises, on sait qu'il y a une adéquation entre l'offre et la demande, on sait que les secteurs sous tension ne sont plus uniquement le BTP et le tourisme, mais que malheureusement aujourd'hui ils touchent tous les pans de l'économie. Mais il faudra peut-être essayer d'exploiter les données dont nous disposons. Ma collègue Christelle COMBETTE a parlé du CREFOP, Nadine NIVAGGIONI a parlé également de la direction de la formation, on a des données. Donc, je pense qu'il faudrait peut-être commencer par dire : arrêtons de relancer des études et des études, on a des données, il faut les exploiter pour accoucher de mesures opérationnelles.

Alors, bien sûr, en plus je viens du privé, je ne peux, avec mon groupe, que vous rejoindre quand vous parlez de transversalité, de simplification, et ce n'est pas facile, de synergie, d'efficacité et d'évaluation. C'est vrai, c'est de l'argent public et

aujourd'hui plus qu'hier, face à la rareté, j'allais dire, de l'argent public, il faut évaluer tout cela.

Nous pouvons vous rejoindre également sur les généralités. Mais par contre, comme l'a dit Jean-Christophe ANGELINI, il y a des prérequis et pour nous, un des prérequis, puisque vous avez parlé de guichet unique, ça ne doit pas être qu'un seul concept : c'est réorganiser le travail des agences et offices pour concentrer à un seul endroit le guichet unique qui sera le seul interlocuteur, j'allais dire, des entreprises et supprimer ce mille-feuille administratif qui, aujourd'hui comme hier, est contreproductif.

Donc, c'est un des exemples qui prouvent qu'il ne faut pas une énième réalisation de rapport, mais il faut vraiment une réforme de fond. Et j'en dirai deux mots également quand on va parler des effectifs de cette assemblée, c'est une réforme de fond de notre collectivité qui s'impose.

Alors nous attendons de vous, M. le Président, puisque vous avez l'expérience et probablement l'expertise, que vous ne reveniez pas avec un énième règlement, mais avec la fameuse réforme de fond que nous attendons, sur la base bien évidemment de principes et de règlements clairs et opérationnels.

En conclusion, vous nous demandez de prendre acte du rapport, de vous donner mandat pour organiser la concertation, c'est le libellé de la délibération, et de prendre acte d'une proposition de modification de règlement. Je vais être un peu provoc : si j'osais, je dirais que vous nous demandez de vous autoriser à faire votre travail. Mais faites-le, nous vous y encourageons, mais avec profondeur.

Donc, notre groupe aujourd'hui ne participera pas au vote car, comme je vous l'ai dit, il s'agit pour nous d'un point d'étape et d'un constat. Par contre, nous attendons avec impatience le changement de cap, le nouveau marqueur et le soufflu novu, et nous interviendrons, bien évidemment, dans cette Assemblée et même en commission quand vous serez prêt pour nous proposer la réforme que nous appelons de nos vœux. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère.

L'hémicycle s'est exprimé, je donne la parole au Président de l'ADEC.

M. Alexandre VINCIGUERRA

Pour revenir sur toutes vos interventions, très intéressantes pour moi parce que je pense que ça permet vraiment de faire avancer la réflexion du Conseil exécutif, je commencerai par vos remarques, M. QUASTANA.

Homme d'expérience, avec un long passé dans le développement économique et dans son appréhension, je vous dirais que, vraiment, réfléchir sur le long terme n'est pas contradictoire réfléchir sur le court terme. On est dans le court terme. La proposition qui vous est faite, c'est vraiment de réformer à court terme : le mois prochain, le guide des aides. Réformer à court terme notre façon d'agir. Cela n'engage en rien sur une réforme et une réflexion sur le long terme, avec entre les deux, un moyen terme qui sera la revue du SRDEII (schéma régional de développement économique). Mais je vous rejoins absolument sur la nécessaire projection. Alors, à 30 ans, aujourd'hui, vous savez comme moi que le plan n'existe plus et que plus personne ne réfléchit si loin, et c'est dommage peut-être, mais certainement à 10 ans. Je ne désespère pas d'ici la fin de la mandature, avec mes collègues du Conseil exécutif, de vous proposer un schéma de développement pour la Corse de 2030.

Mme BATTESTINI, sur le Prêt Rebond BPI, c'est vrai qu'il n'a pas été souscrit de cofinancement avec la BPI et c'est pour cette raison que la BPI n'a pas exercé son Prêt Rebond. Mais à l'inverse, et bien mieux que le Prêt Rebond de la BPI, il y avait un prêt de trésorerie mobilisé sur les fonds PEI de la CADEC, qui était un prêt à taux 0 bien moins cher que celui de la BPI. Aujourd'hui, nous reprenons langue avec la BPI, qui est un rouleau compresseur très important, qui d'ailleurs affiche des résultats après crise surprenants en termes de rentabilité. On peut se demander comment une banque qui accompagne l'investissement en période de crise peut afficher de tels résultats. Néanmoins, on va retravailler avec la BPI, parce que la BPI, c'est à peu près une centaine d'outils disponibles et ça serait dommage de se passer de ses services. Mais si nous travaillons avec la BPI, nous travaillerons à notre main, et non pas avec un blanc-seing donné à la BPI. Et c'est, je crois, ce qui a empêché la signature du Prêt Rebond en Corse, comme en Aquitaine ou en Normandie.

M. ANGELINI, la première chose, c'est l'ensemble des compétences que l'ADEC a eu, que l'ADEC n'a plus et que l'ADEC pourrait avoir.

Moi, je crois vraiment au travail collectif et notamment au travail collectif au sein du Conseil exécutif. J'ai une grande confiance en mes collègues du Conseil exécutif et je crois qu'on réfléchit mieux si on est plusieurs à réfléchir. Donc, c'est vrai que les compétences peuvent paraître aujourd'hui réparties sur plusieurs agences, offices ou services, mais c'est vrai aussi que l'instance du Conseil exécutif permet de

mieux échanger sur les compétences partagées et de mieux travailler, je crois, sur ces aspects-là.

En ce qui concerne l'augmentation budgétaire de l'agence, c'est tout à fait remarquable que d'avoir augmenté de façon massive ces budgets. C'est remarquable aussi que d'avoir donné des orientations fortes et on sait combien il est difficile de mener des politiques publiques. Par contre, pour avoir été pendant quelques années directeur d'agences et offices, moi je crois que l'importance n'est pas d'augmenter le budget de l'agence ; l'importance, c'est d'évaluer ce qu'on en fait.

Et donc, aujourd'hui, ce que je propose, c'est vraiment qu'on ait une évaluation claire, sereine des activités des agences et offices, et je crois que cette position est largement partagée par mes collègues.

En ce qui concerne la partie « innovation et stratégie », on aura avant la fin du mois de juin, comme nous engage à le faire la loi, une refonte du SRDEII. On y intégrera deux choses qui me semblent essentielles : la première, les effets de la crise dont on perçoit quand même qu'ils seront massifs, mais dont on ne peut pas se satisfaire en termes de développement. Donc, il serait important, et vous avez raison, de remettre la logique d'innovation au centre de nos préoccupations et surtout de lui donner une déclinaison très pratique.

Aujourd'hui, il n'existe plus de réseaux de diffusion technologique, il n'existe plus d'aide à l'innovation en tant que soutien à l'innovation directe aux entreprises. Les quelques start-up que nous arrivons à faire émerger, elles s'en vont parce qu'elles ne trouvent pas de financements. C'est compliqué l'innovation et c'est encore plus compliqué dans une petite île de Méditerranée qui a 300 000 habitants, mais c'est essentiel. C'est compliqué, mais c'est essentiel.

Donc, nous aurons, à travers la réforme du SRDEII et à travers certainement un dossier sur l'innovation et sa gouvernance, à nous pencher sur ce problème.

En ce qui concerne l'harmonisation du statut des agents, il y a un rapport de la Chambre régionale des comptes qui nous amènera, très certainement, à réfléchir sur l'harmonisation du statut des agents, mais c'est un dossier, vous comprenez bien, qui dépasse largement le cadre de ce rapport.

Par contre, moi, ce que je remarque, et je suis heureusement surpris par les agents de l'ADEC, mais je crois par les autres aussi, je remarque que ces agents ont besoin d'un fil rouge, d'une stratégie. Ils ont besoin de savoir pourquoi ils se lèvent le matin. Ça, c'est très important et ça c'est du management. Je crois que le management

des agences et offices, et le management de façon générale du corps social public doit attirer toute notre attention et toute notre énergie.

Mme NIVAGGIONI, merci pour votre appréciation. Sur la globalisation, notre position, mais que ce soit en développement économique, en transport, nous l'avons vu ce matin, notre position, c'est évidemment chaque fois qu'on est menacé et que les intérêts de notre peuple et de notre région, de notre pays sont menacés, c'est bien évidemment faire en sorte d'aller contre le marché.

Je pense qu'il ne faut pas systématiquement aller contre le marché, sinon ça devient l'Albanie. Mais je pense qu'il faut pouvoir comprendre le marché, anticiper le marché et s'adapter au marché en préservant nos intérêts.

Sur la transversalité, c'était la réponse que je faisais à M. ANGELINI, vous avez bien compris qu'aujourd'hui, on est dans un conseil exécutif où tous les sujets sont transversaux. L'économie et le développement économique, c'est transversal, ça concerne aussi bien les transports que le tourisme, que l'énergie, que la formation, et on en reparlera, que le sport et la santé, que l'environnement bien sûr ou l'hydraulique, ou l'agriculture. Le développement économique, c'est transversal et donc, il est très important de pouvoir allier nos stratégies pour les rendre cohérentes, mais surtout faire en sorte que nous soyons très opérationnels dans la déclinaison pratique de notre action.

Sur le fonds d'avances relais, là aussi c'est un sujet simple, mais essentiel.

Quand vous payez une entreprise au bout de 12 mois, après qu'elle ait eu son arrêté de subvention, ce n'est pas la même chose que quand vous la payez au bout de 12 jours. Et le rôle de catalyseur de développement que peut jouer l'ADEC dans cette condition-là, il devient essentiel.

Sur la transversalité, j'aimerais aussi insister sur la mise en œuvre d'un lien fort, notamment sur les actions collectives, avec l'ensemble des services de la Collectivité, des agences et offices, avec l'ensemble des partenaires du développement. Je reviens sur les chambres consulaires, même si elles sont multiples, elles restent preneuses de ce type d'action, parce qu'elles comprennent bien que, là-aussi, il vaut mieux que leurs entreprises chassent en meute, que chassent toutes seules ; en meute, on est plus forts.

M. CAITUCOLI, vous avez insisté vous-aussi sur la transversalité, vous avez souligné la démarche de constitution de filières en agriculture ; c'est vrai que, en agriculture, à la fois parce que l'histoire veut ça, à la fois parce que le mot de coopération en agriculture, ça a un sens, mais aussi parce que nos agriculteurs ont

compris que lorsqu'ils fixaient un niveau de qualité et un prix auprès des acheteurs continentaux, leur valeur ajoutée était renforcée.

C'est cette ambition, cette idée que nous entendons porter, que nous souhaitons porter auprès des filières qu'on a identifiées aujourd'hui. On a commencé à travailler avec Mme GUIDICELLI sur la filière « économie du sport », on a commencé à travailler sur l'économie circulaire. C'est ces filières-là qui demain trouveront leur place chez nous, mais surtout à l'extérieur.

Enfin, vous avez parlé d'une fondation nécessaire au développement et c'est vrai, c'est un sujet très important, il va falloir qu'on trouve les moyens du développement.

Il y a des moyens publics : on parlait des programmes européens et de leur optimisation à travers les outils financiers.

Il y a des moyens européens qu'on ne mobilise pas encore tout à fait : je pense à la Banque Européenne d'Investissement.

Mais il y a aussi des moyens très importants en Corse. Vous savez qu'aujourd'hui, en Corse, son encours d'épargne est bien supérieur à son encours de crédit. Il y a à trouver un système qui puisse mobiliser l'épargne corse au service de l'investissement en Corse, et pour le trouver, la première chose que nous devons démontrer, c'est la confiance. Sans confiance, pas de mobilisation d'épargne.

Enfin, Mme MARIOTTI, merci de m'autoriser à faire mon travail. Moi, ce n'est pas un constat d'échec que je dresse. Je pense que dresser un constat d'échec, c'est être très sévère et je crois que, depuis 50 ans, depuis qu'il y a des plans de développement, quelles que soient d'ailleurs les personnes qui les ont menés, les personnes ou les institutions, je crois qu'il est très difficile de décliner des stratégies. C'est pour cela et c'est uniquement pour cela que j'insiste sur la méthode.

La méthode, elle est essentielle. Vous venez, vous l'avez dit, de l'entreprise et vous savez qu'une entreprise, si elle n'a pas de méthode, elle ne dure pas. Moi, pour faire le travail que vous m'autorisez à faire, je voudrais durer un peu.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président de l'ADEC.

Est-ce que du côté de l'exécutif, il y a une autre intervention ? Non.

Très bien, je vais soumettre au vote le rapport qui vous a été présenté.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : Fà populu in seme (32) + Core in fronte (6) : **38**

ABSTENTION : Avanzemu : **8**

NON-PARTICIPATION : Un Soffiu novu : **17**

Le rapport N° 325 est ADOPTE⁴.

Nous allons passer au rapport suivant, mais auparavant je souhaiterais qu'on remette son masque, pour ceux qui l'ont enlevé. On va avoir des pénalités de temps, on va débiter du temps pour ceux qui ne mettront pas les masques.

Nous allons donc passer les rapports « culture » présentés par Mme la conseillère en charge de la culture et du patrimoine, entre autres.

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

*** Raportu n° 288: Mubilità internaziunale di i programmatori culturali è di e compagnie corse : cunvenzione cun l'Uffiziu Naziunale di a Diffusione Artistica**

*** Rapport n° 288: Mobilité internationale des programmeurs culturels et des compagnies corses : convention avec l'Office National de la Diffusion Artistique**

Mme Antonia LUCIANI

Merci, Mme la Présidente.

Le rapport soumis à votre examen aujourd'hui porte sur un projet de partenariat entre notre Collectivité et l'Office National de la Diffusion Artistique, donc l'ONDA pour développer la promotion et aider à la mobilité nationale et internationale des acteurs corses du spectacle vivant, qu'ils soient artistes ou programmeurs culturels.

⁴ Délibération N° 21/148 AC

Donc, en Corse, les acteurs du spectacle vivant sont confrontés à des surcoûts pour faire circuler leurs œuvres à l'extérieur de l'île. Il est vrai qu'ils bénéficient déjà, dans le cadre du RDA culture, qui a été voté par votre Assemblée en mars dernier et proposé par notre collègue Josépha GIACOMETTI, une aide financière importante leur permettant d'assurer la promotion et la diffusion de leurs œuvres à l'extérieur de l'île.

Cependant, à côté de cette aide, il nous a semblé opportun de permettre à l'ensemble des programmateurs insulaires de favoriser leur diffusion, dans le cadre d'une mise en réseau en convention donc avec l'ONDA.

L'ONDA est une association de diffusion artistique qui a pour mission de favoriser la diffusion de créations contemporaines, qu'il s'agisse de musique, de théâtre ou de formes apparentées, de danse, de cirque ou de marionnettes... Il s'agit d'un réseau vaste d'échanges artistiques et de réflexion qui ne se contente pas d'être un réseau au niveau national, mais qui est bien un réseau de niveau européen et international.

Donc, il y a une réelle plus-value à ce que nos programmateurs puissent bénéficier de l'appui de ce réseau.

L'ONDA a pour mission de travailler sur l'ensemble du territoire et de s'adapter à la spécificité de chaque collectivité avec laquelle elle travaille.

Donc, la Collectivité a sollicité l'ONDA pour bénéficier des structures de programmation corses pour qu'elle puisse en bénéficier et ce partenariat offrira également la possibilité de co-construire des projets en coprogrammation avec les acteurs extérieurs de Corse pour, encore une fois, accentuer la visibilité des acteurs insulaires de notre île.

Il vous est donc proposé de passer une convention triennale 2021-2023 avec l'ONDA. Plusieurs axes vous sont proposés, notamment développer des rencontres, favoriser la mise en réseau nationale et internationale.

Donc, cette convention prévoit une subvention de 10 000 € par an, soit 30 000 € au total pour aider à la mobilité des acteurs et des artistes culturels corses.

Vous l'avez compris, le plus de cette convention n'est pas financier, puisqu'il s'agit uniquement de 10 000 € par an, mais bien de permettre à l'ensemble des acteurs culturels corses de bénéficier de ces équipes et du réseau de programmateurs.

Cette demande vient également des programmeurs, car certains travaillent déjà avec l'ONDA. Donc, l'idée, c'était vraiment de formaliser un partenariat au travers de l'engagement formel de notre Collectivité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Il y a deux rapports de commissions.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Mme la Présidente. Avis favorable de la commission. Ce rapport n'a fait l'objet d'aucune observation.

Non-participation du groupe « Un soffiu novu » ; abstention des groupes « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Nous avons un rapport de la commission des finances, puisqu'il y a un engagement financier avec cette commission.

M. Joseph SAVELLI

Mme la Présidente, le rapport a fait l'objet d'observations de la part des commissaires :

M. Paul-Félix BENEDETTI a souhaité connaître les raisons pour lesquelles la Collectivité de Corse a fait appel à un organisme extérieur, en l'occurrence l'Office National de la Diffusion Artistique, dont le siège social est loin de la Corse et ce, pour accompagner les acteurs du monde du spectacle vivant.

Selon lui, il serait préférable d'avoir un service instructeur interne à la CdC, sachant que la mobilité entraîne des frais d'hébergement et de transport, ce qui permettrait d'avoir une enveloppe dédiée et un service instructeur séparé ne dépendant pas de règles nationales souvent clivantes et pouvant écarter des créateurs individuels.

Il a fait observer que ces organismes sont des systèmes adaptés à des troupes théâtrales ou à des systèmes de représentations plurielles, avec des tournées, ce qui n'est pas forcément le cas des groupes artistiques insulaires.

Mme Andrée GOUTH-GRIMALDI, directrice de la culture, a rappelé que la Collectivité de Corse aidait les programmeurs et les acteurs culturels dans le cadre de l'aide à la promotion pour leur diffusion.

Elle a également précisé que les programmeurs sont déjà financés par l'ONDA et cette convention prévoit que cet accompagnement puisse bénéficier à tous les acteurs culturels et que les notions ne sont pas imposées au niveau national.

Elle a fait observer que des représentants de l'Office national vont venir en Corse mi-octobre, afin de rencontrer plusieurs programmeurs insulaires. Ces rencontres faciliteront une mise en réseau des programmeurs et permettront à des créations insulaires d'être partagées sur le territoire national, voire international et européen.

Elle a précisé que la Collectivité de Corse a mis en œuvre des aides à la promotion, dans le cadre du règlement des aides « culture » adopté par l'Assemblée de Corse, des aides permettant à des compagnies et à des artistes d'aller au Festival d'Avignon récemment ou dans des théâtres à Paris.

M. Paul-Félix BENEDETTI a souhaité savoir si les 500 € accordés étaient un plafond d'aide par personne et non pas 500 € pour un déplacement pour un groupe.

Mme Andrée GOUTH-GRIMALDI a précisé qu'il s'agissait bien d'un montant plafond tout en sachant que les aides à la promotion et aux déplacements sont beaucoup plus importantes dans le règlement des aides « culture », règlement qui s'applique en plus de la convention avec l'ONDA.

Elle a fait remarquer que l'Office national est là pour accompagner, pour conseiller et que cet organisme subventionne déjà de nombreuses compagnies régionales au niveau national. Ainsi en 2020, l'Office a attribué plus de 2 M€ pour les déplacements et la mise en réseau.

M. Paul-Félix BENEDETTI, rappelant que la CdC intervient à hauteur de 50 % de même que l'ONDA, a interrogé les services sur l'ordre de grandeur des volumes financiers.

La directrice de la culture a précisé que la CdC a inscrit 10 000 € par an et l'ONDA a prévu le même montant.

Au-delà de l'aspect financier, elle a souligné l'intérêt de l'accompagnement et de la mise en réseau des programmeurs culturels.

M. Paul-Félix BENEDETTI a interrogé les services sur le choix, qu'il espère discrétionnaire, des acteurs culturels qui bénéficieront de cet accompagnement.

En réponse, Mme Andrée GOUTH-GRIMALDI a précisé que l'accompagnement allait concerner, en priorité, des structures émergentes. Pour cela, le Comité d'aide à la création statue, tous les ans, sur des aides en direction des artistes et des compagnies pour faire leurs créations et c'est en fonction de ces aides octroyées par ce Comité que les choix seront opérés pour bénéficier de l'accompagnement de l'ONDA.

Mme Anne-Laure SANTUCCI, en marge de l'examen de ce rapport, a souhaité que les services lui fassent parvenir le règlement d'attribution du Comité d'aide à la création.

La directrice de la culture a répondu que ce règlement sera transmis au secrétariat de la Commission des Finances.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Un soffiu novu »

Absence du groupe « Avanzemu »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le rapporteur.

Est-ce qu'il y a des questions ? Josépha GIACOMETTI pour le groupe « Avanzemu ».

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Mme la Présidente de me donner la parole.

Merci, Mme la Conseillère.

Vous avez rappelé, à juste titre, l'aide à la promotion qui a déjà été développée et qui a été renforcée d'ailleurs il y a quelques mois, puisque l'objectif était véritablement d'ancrer une stratégie de rayonnement à l'échelle internationale de la Corse par la création future, si vous poursuivez parce que cela vous appartiendra, de l'outil culturel que nous avons entrepris de créer en mai dernier, suite à de nouvelles investigations auprès des acteurs culturels. Il est vrai que pour avoir une stratégie à l'international, il y a besoin d'échanges, mais il y a besoin d'ingénierie, il y a besoin d'être accompagné sur le montage des dossiers et il y a besoin de formations également dans ces domaines et il y a une forte demande de nombreux acteurs. Et il y a évidemment, ça paraît évident besoin de réseaux.

Donc, s'ancrer dans un réseau... Bon, l'ONDA, c'est un réseau qui travaille déjà depuis longtemps avec les acteurs et de manière indirecte, la Collectivité soutenait déjà, vous l'avez rappelé, les initiatives que les acteurs culturels entreprenaient avec ce réseau.

Mais nous avons, il y a quelques mois, avec les services, prospectés sur d'autres réseaux. C'est-à-dire que ce que j'encourage, c'est de ne pas se cantonner, mais je ne fais pas de procès d'intention, c'est un premier rapport, forcément il y en aura très certainement d'autres, ne pas se cantonner à une logique de réseaux franco-centrés.

Il faut vraiment, et nous avons commencé à l'entreprendre, aller sur une stratégie de réseaux à l'international et nous l'avons déjà entamée notamment avec côté Italie et avec le fonds régional d'art contemporain côté catalan. Nous avons également tissé d'autres réseaux même outre-Atlantique d'ailleurs.

Donc, il va falloir aujourd'hui renforcer et cet outil culturel, que nous avons préconisé il y a quelques mois, peut être vraiment une réponse parce que c'est une stratégie globale pour accompagner les acteurs

Alors, oui, s'inscrire dans la logique de réseaux !

Oui, établir ce genre de convention !

Mais avoir vraiment la volonté d'accroître ce qui avait été entrepris dans ces domaines, et j'ai entendu dans vos propos que vous souhaitiez le renforcer, la logique de rayonnement international et d'accompagner les acteurs culturels avec nos outils propres et ce sera important de les renforcer en ce sens.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère. Mme FAGNI pour « Fà populu in seme ».

Mme Muriel FAGNI

Merci, Mme la Présidente.

Je ne comptais pas intervenir sur ce rapport, mais je réagis aux propos de mon collègue rapporteur de la commission des finances et pour revenir aussi sur les propos de Josépha GIACOMETTI, il faut voir cet outil comme un outil complémentaire et ne pas l'opposer à la stratégie de l'ensemble de la culture de la Collectivité de Corse. En fait, il faut le considérer comme un autre dispositif d'accompagnement. C'est tout.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y a-t-il d'autres interventions dans l'hémicycle ? Non.

Donc, je redonne la parole à la conseillère exécutive, je vous en prie.

Mme Antonia LUCIANI

Merci, Mme la Conseillère.

Effectivement, aujourd'hui, on peut faire état du fait que ce réseau est un réseau français, mais qui bénéficie aussi de soutiens, notamment via le programme culture européen ou le programme « Europe Créative » qui permet justement, sur certains projets, d'associer ce réseau français à un certain nombre de partenaires européens. Donc, ça peut être intéressant au niveau européen. Mais ça n'enlève rien au fait qu'il faudra continuer à travailler sur l'outil pour disposer de nos moyens propres.

Mais il nous est apparu important de présenter aujourd'hui cette convention, d'abord parce qu'il y a des acteurs culturels qui sont déjà engagés avec ce réseau et pour lequel il y avait un intérêt à ce que les programmeurs viennent ; d'ailleurs ils seront sur l'île les 14 et 15 octobre et ils sont ravis de pouvoir présenter un certain nombre de spectacles et d'œuvres qui ont été notamment financés par la Collectivité. Donc, il y a un intérêt qui se concrétise très prochainement.

La deuxième chose, c'est que c'est vrai que ce réseau-là n'enlève rien à tout ce qui a été fait.

Pour rappel : 12 projets ont été financés en 2019 pour un volume de 120 000 € à peu près ; en 2020, ça a été un peu compliqué avec la crise du COVID ; 13 projets financés pour 2021, à ce jour, donc 170 000 € encore pour l'aide à la mobilité des artistes.

Donc, nous ce qu'on veut, c'est essayer de transformer cela pour vraiment créer nos propres outils, mais pour cela, on a besoin d'aide, que ce soit à la formation et à la structuration de notre propre réseau. Donc, l'ONDA, finalement n'est qu'un premier pas à une structuration plus globale à l'échelle de notre territoire.

Merci, Muriel, également, pour les propos qui vont dans le sens de l'argumentation que j'ai tenue.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Je soumetts au vote ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport N° 288 est ADOPTE et donc la convention afférente également.⁵

Rapport suivant, « Santé et Social », Mme Bianca FAZI.

Mme Bianca FAZI

Merci, Mme la Présidente. Je vais donc commencer par le rapport 293.

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

*** Raportu n° 293 : Organizzazione di a settimana « ingrandà bè » di novembre 2021**

*** Rapport n° 293 : Organisation de la semaine « ingrandà bè » de novembre 2021**

⁵ Délibération N° 21/149 AC

Mme Bianca FAZI

La petite enfance est une période cruciale pour réduire les inégalités sociales de santé et soutenir des trajectoires plus favorables pour la santé de tous les enfants à court, moyen et long termes.

L'accompagnement des mille premiers jours de l'enfant est un axe fort qui se veut transversal et interdisciplinaire. Dans le cadre de cette politique, la Collectivité de Corse, les deux caisses d'allocations familiales et la MSA, ainsi que de nombreuses municipalités et associations ont instauré un nécessaire décloisonnement afin d'être au plus près de l'ensemble de ces familles.

C'est dans un esprit collectif que le Président, avec les équipes de la Protection Maternelle et Infantile, propose d'organiser une semaine complète d'évènements et d'activités sur tout le territoire, autour des thématiques suivantes : grossesse, naissance, famille, les mille premiers jours de l'enfant.

Je vous rappelle qu'avec la crise COVID, en plus, ces enfants, bien que les services aient continué et avec les confinements, il y a eu moins d'accès aux actions proposées par la PMI.

Cette semaine appelée « Ingrandà bè » s'ouvrira le lundi 15 novembre au Palais des Congrès d'Aiacciu, avec l'intervention de Mmes Fabienne GALLET, qui est une sage-femme et le Dr Catherine SALINIER, Pédiatre, reconnues pour leurs actions dans les mille premiers jours de la vie. Elle se poursuivra sur chaque territoire avec la tenue de diverses actions et hors les murs ; un agenda sera proposé.

Enfin, cette semaine sera clôturée par l'intervention de Boris CYRULNIK, Président de la commission sur les mille premiers jours de l'enfant et neuropsychiatre au théâtre municipal de Bastia, le vendredi 19 novembre.

Des partenariats humains et financiers sont engagés. Donc, les dépenses liées à ces événements se monteront au maximum à 30 000 € qui incluent la location des salles, l'achat de matériel, objets de publicité, défraiement des intervenants. Elles seront imputées au programme de notre budget.

Il vous est donc proposé d'approuver l'organisation de l'ensemble des événements, d'approuver le règlement de l'ensemble des dépenses.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère. Le programme est très, très intéressant, si je puis me permettre.

Il y a un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Pas d'observations. Un avis favorable de la commission des finances.

Non-participation du groupe « Un soffiu novu » ;

Absence du groupe « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avis de la commission de la culture ?

Mme Frédérique DENSARI

Mme la Présidente, je vous remercie.

J'ai moi-même remercié les services pour ce rapport très important sur la petite enfance. Les 1 000 premiers jours de la vie d'un enfant constituent un moment fondateur pour le développement de son cerveau, qu'il convient de stimuler pour lui offrir les meilleures chances d'épanouissement dans sa vie.

Pour autant, j'ai souhaité demandé qu'il soit précisé quels seraient les territoires concernés par ce projet et également je me suis interrogée sur l'implication des zones rurales qui sont souvent des territoires impactés par la précarité.

Mme GRISONI a précisé que l'agenda serait finalisé dans les plus brefs délais, et indiqué qu'outre Ajaccio et Bastia les activités seraient réalisées sur les communes de Borgo, Santa Reparata di Balagna, Propriano, Sartene, Pietrosella, Porto-Vecchio, Folelli et Ghisonaccia.

Concernant la commune de Corte, Mme GRISONI a souligné que les services participaient à une semaine dédiée, mise en place par l'association « A Rinascita ».

Sur toutes les zones où sont implantées les équipes de protection maternelle et infantile, des activités seront organisées, en partenariat pour la majorité avec les municipalités qui mettent à disposition des locaux.

Mme Muriel FAGNI a mis en exergue le maillage du territoire qui est essentiel à ce projet.

Mme Danielle ANTONINI est revenue sur l'importance des 3 premières années de la petite enfance, et a cité Françoise DOLTO pour qui « tout se joue avant 6 ans, mais pas que, tout se joue peut-être en 8 jours » et Marcel RUFFO pour qui rien n'est joué par avance « mon sang latin ne fait qu'un tour en entendant cette phrase » pour lui « tout se rejoue toujours, les enfants ont une deuxième voire une troisième chance ».

La commission a émis un favorable avec une non-participation du groupe « Un soffiu novu » et abstention des groupes « Core in fronte » et « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Je donne la parole aux groupes. Qui souhaite intervenir ? Pas d'intervention. Donc, je soumetts à votre approbation.

Qui est pour ? Tous les groupes.

Le rapport N° 293 est ADOPTE à l'unanimité⁶.

Rapport suivant :

* **Raportu n° 294 : Attualizazione di e regule di l'aiuti è di l'azzione sociale è medicusociale di Corsica.**

* **Rapport n° 294 : Actualisation du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse.**

Mme Bianca FAZI

Merci, Mme la Présidente. Je précise que pour le précédent rapport, il y avait un avis favorable du CESEC.

⁶ Délibération N° 21/150 AC

Donc, le rapport 294, c'est une actualisation du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse.

L'Assemblée avait adopté le 30 avril dernier le premier règlement des aides et des actions médico-sociales et sociales. Ce règlement vise à prendre en charge essentiellement des situations individuelles à travers notamment l'attribution d'allocations telles que l'APA, allocation pour l'autonomie, la PCH qui est pour le handicap et le Revenu de Solidarité, des secours financiers d'urgence à des personnes vulnérables, en difficulté, qu'il s'agisse de personnes isolées, de familles avec ou sans enfants et de bénéficiaires du RSA.

Ces dispositions ne sont pas figées dans le temps, ont vocation à évoluer selon et en fonction de la réglementation en vigueur, mais pas que, des besoins de la population et de la politique menée par la Collectivité de Corse.

A ce jour, il convient d'apporter les modifications suivantes, s'agissant de l'aide exceptionnelle de fin d'année, le fameux « panier de Noël », à destination des personnes en situation de précarité, pour tenir compte des revalorisations annuelles des barèmes des minimas sociaux, il est proposé que les dossiers dépassant le quotient familial autorisé, au motif exclusif de la revalorisation annuelle des minimas sociaux, seront dorénavant éligibles.

Par ailleurs, il convient également d'actualiser la liste des pièces justificatives en apportant les précisions suivantes : au titre de la justification de domicile, nous admettons les attestations sur l'honneur de l'hébergeant à titre gratuit ; au titre de la justification de ressources, autoentrepreneurs...

Enfin, il est proposé d'apporter une modification sur le calendrier de traitement des demandes, à savoir que « le retrait et le dépôt des dossiers se fait entre le 15 septembre et le 31 octobre de chaque année ».

S'agissant de la protection de l'enfance ; l'Assemblée a adopté en décembre 2020 la mise en place d'une commission consultative pour l'attribution d'Allocations mensuelles temporaires, les AMT.

Ces dernières visent à apporter un soutien financier à des familles qui connaissent une insuffisance de ressources, dans le but de préserver l'équilibre familial et/ou pour favoriser le maintien des enfants au foyer.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette instance, afin d'en améliorer le fonctionnement, il est apparu indispensable que celle-ci se dote d'un règlement intérieur.

Il est donc proposé de rajouter dans le règlement des aides, la disposition suivante : « La Commission établit son règlement intérieur ».

Il est proposé de rajouter dans la liste des membres de la commission, le « chef de service de la coordination administrative et financière » de la Direction de la protection de l'enfance.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère. Il y a deux rapports.

Commission de la culture, Mme DENSARI.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Mme la Présidente.

Mme Muriel FAGNI a souligné que la révision du quotient familial engendrerait l'augmentation du nombre des personnes éligibles à ce dispositif.

M. BALDRICHI a ajouté qu'une réflexion de fond est en cours sur l'évolution de ce quotient.

J'ai moi-même souligné que la modification du règlement des aides avait été très certainement impactée par la crise sanitaire, qui a malheureusement mis en exergue les difficultés des familles déjà précarisées ainsi que celles ayant subi les répercussions économiques liées à la COVID. Par conséquent, je me suis réjouie de l'état d'avancement et de modification de ce dispositif.

M. BALDRICHI a précisé que la motivation première était d'être réactif et de s'adapter au mieux aux problématiques actuelles, pour autant l'élaboration d'un règlement était nécessaire.

M. Saveriu LUCIANI a souligné être totalement en adéquation avec ces fondamentaux, néanmoins, il a ajouté que chaque année plusieurs milliers de personnes

émigraient en Corse et qu'il serait judicieux d'initier une réflexion de fond sur cette problématique sociale.

La commission a émis un favorable, avec une non-participation des groupes « Avanzemu » et « Un soffiu nova » et une abstention du groupe « Core in fronte ».

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère. La commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Merci, Mme la Présidente. Il y a eu des observations des commissaires.

M. Paul-Félix BENEDETTI a souhaité avoir des précisions sur le nombre de bénéficiaires de ces aides et les montants inscrits.

M. Georges BALDRICHI, chargé de la mission de coordination des travaux d'harmonisation, a indiqué qu'il y avait environ 4 400 bénéficiaires ces dernières années pour un montant global d'aides de 700 000 €.

Il a précisé qu'un travail de fond devait être mené par les services afin d'identifier les personnes qui pourraient prétendre à ses aides et qui pour autant, ne bénéficiaient pas du dispositif.

D'une manière générale, il a fait observer que les familles sollicitant ces aides étaient suivies régulièrement par les travailleurs sociaux et étaient donc identifiées. Une campagne de communication via la presse existe également sur ce dispositif.

Malgré cela, M. Georges BALDRICHI a indiqué que subsistaient effectivement des personnes qui ne faisaient pas la démarche, ce qui soulevait la question de savoir comment, dans le cadre plus général du travail social, il serait possible d'aller vers ce public éligible à ces aides.

Pour conclure, il a indiqué la mise en œuvre, par les services, d'une évaluation plus fine qui permettra de quantifier le nombre de personnes éligibles mais non bénéficiaires.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport avec la non-participation du groupe « Un soffiu novu » et l'absence du groupe « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais être court. Sur ce type de rapport, quand il y a un effort important et qui émane exclusivement de la Collectivité de Corse, il est bon de préciser le montant, là en l'occurrence c'est un montant à 700 000 €, de préciser les bénéficiaires, ça permet ensuite de se poser les bonnes questions. Quand on regarde les données qui pour le moment, comme on n'a pas d'observatoire territorial, sont les données INSEE, on connaît aujourd'hui le panel des personnes qui sont sur les types de revenus et qui peuvent être des ayant-droits potentiels. Quand on touche 4 000, parce qu'ils demandent, il y en a plus du double qui sont potentiellement dans l'attente de cette mesure.

Ce n'est pas parce qu'ils ne l'a demandent pas, qu'ils n'en n'ont pas besoin. Il faut faire un effort énorme pour cibler, pour flécher, pour s'adresser.

Personnellement j'ai eu le désagrément d'être obligé de m'occuper de quelqu'un qui était hors des radars de la vie, et il est mort tragiquement avant que j'ai pu même réussir à lui faire avoir des papiers, toucher le RSA, et les compensations retraite auxquelles il avait droit, c'est quelqu'un qui en plus avait travaillé 25 ans. Ça veut dire qu'on a un gros problème d'interlocuteur, qui s'occupe de quoi ? Quelle est l'assistante sociale ou l'assistant social qui est en charge tel secteur ? Parce que suivant que vous êtes en ville, si vous avez des enfants, si vous êtes veuf, il y a des tas de critères qui sont complètement confus. Et, il serait bon que de manière prioritaire, on prenne vraiment la tâche du recensement.

Si demain on doit mettre l'argent, c'est là, parce qu'on discute de petites sommes, mais multipliées par le nombre, on arrive à des enveloppes conséquentes. Et aujourd'hui, on ne doit pas, par exemple sur un budget nouveau, remettre la ligne de l'année d'avant. On doit avoir l'objectif, malheureusement, de rentrer dans l'attendu de l'aide sociale à toutes ces personnes parce que quand on a une telle situation de détresse et le nombre de personnes qui sont en-dessous de tous ces radars de la vie, ça doit être notre priorité, c'est pour ça que j'ai posé cette question, j'ai eu des bonnes réponses, j'ai eu des bonnes intentions, mais je voudrais que ça soit traduit d'effets.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, y a-t-il d'autres interventions dans l'hémicycle parmi les groupes ? Non. Donc, je vous passe la parole Mme la Conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

Merci, Mme la Présidente. L'intervention de Paul-Félix BENEDETTI est très intéressante, comme toujours d'ailleurs, je dois dire.

Donc, je voudrais vous répondre et en profiter pour vous dire que nous avons un plan sur la précarité et qu'effectivement nous nous sommes attelés à ce genre de choses dont vous venez de soulever le problème. Un portail des ressources humaines, par rapport au social, a été élaboré, qu'il y a une synergie qui a été élaborée avec les associations, avec nos services. Nous pouvons aller vers l'utilisateur, de faire faire un accueil à moins de 30 minutes, parce que nous avons quand même une situation géographique qui fait que nous avons des villages très éloignés de certains centres.

Donc, je pense que nous allons répondre à vos questions parce qu'effectivement, nous avons eu la même réflexion et que nous voulons vraiment aller vers ces personnes.

En ce qui concerne le rapport INSEE, nous avons commandé un rapport INSEE pendant le dernier confinement, il a été rendu public en mai 2021, avec un recensement de chaque microrégion et tous les problèmes. Je vous invite à le lire, parce que franchement il a été très bien fait, et avec tous les problèmes.

Alors, c'est vrai qu'on ne recense pas peut-être toutes les personnes parce que certaines personnes ont encore cette difficulté à aller vers, et c'est un peu caché chez nous parce qu'on a du mal à dire qu'on est dans la précarité, mais honnêtement, je pense qu'on devrait arriver à faire un travail beaucoup plus factuel et beaucoup plus pratique sur le terrain.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, je soumetts au vote le rapport.

Qui est pour ? Tous les groupes.

Le rapport N° 294 est ADOPTE à l'unanimité⁷.

Rapport suivant :

*** Raportu n° 295 : Cunvinzioni di finanziamentu in quantu à l'attività d'accolta di ghjornu gistita da a FALEP in a cumuna d'Aiacciu.**

*** Rapport n° 295 : Convention de financement relative à l'activité d'accueil de jour gérée par la FALEP sur la commune d'Aiacciu.**

Mme Bianca FAZI

Merci, Mme la Présidente. En fait, les quatre rapports ont été réunis, les 295, 296, 297 et 298. Ça rejoint un peu ce que je disais sur la précarité et montrer notre politique volontariste puisque ça porte sur la matière de l'hébergement d'urgence, qui est fait n'est pas une compétence Collectivité, ais qui est une compétence Etat et mairies.

Donc, pour lutter contre l'exclusion, nous avons décidé de participer au financement d'actions d'accompagnement social dans les domaines suivants : la mise à l'abri des personnes seules, sans domicile fixe, grâce à une participation aux dispositifs d'accueil de nuit géré par « Fratellanza » sur Bastia et le centre d'hébergement de la Croix Rouge sur Aiacciu.

*** Raportu n° 296 : Cunvenzione di finanziamentu di l'accolta di notte gestitu da l'associu « A Fratellanza » in a cumuna di Bastia.**

*** Rapport n° 296 : Convention de financement de l'accueil de nuit géré par l'association « A Fratellanza » sur la commune de Bastia.**

Mme Bianca FAZI

Donc, le rapport n° 296 concerne l'accueil de nuit géré par « Fratellanza » qui propose un accueil inconditionnel pour les personnes sans domicile fixe ou en situation de détresse. Ils offrent une solution transitoire qui doit permettre une orientation des bénéficiaires vers une structure adaptée susceptible de les accompagner selon leur situation.

⁷ Délibération N° 21/151 AC

De plus, afin d'éviter un retour des personnes à la rue, entre la fermeture de l'accueil de jour et l'ouverture de l'accueil de nuit, l'association a choisi d'étendre ses horaires d'accueil en proposant des activités sur ce créneau.

La Collectivité, afin d'aider l'association à faire face aux dépenses supplémentaires de cette augmentation d'activités, contribue à hauteur de 15 000 € mensuels au financement du fonctionnement de l'accueil de nuit.

*** Rapport n° 297 : Cunvinzioni di finanziamentu di u Centru d'Alloghju d'Urgenza d'Aiacciu gistitu da a Croci Rossa.**

Rapport n° 297 : Convention de financement du Centre d'Hébergement d'Urgence d'Aiacciu géré par la Croix Rouge.

Mme Bianca FAZI

Le rapport 297, quant à lui, nous précise que le centre d'hébergement d'urgence, le CHU, de la Croix Rouge, propose un accueil inconditionnel pour les personnes sans domicile fixe.

Il s'agit, là également, d'une solution transitoire.

En 2020, elle est restée ouverte, malgré la crise COVID, en continu, et elle souhaite poursuivre ce mode d'organisation qui a permis d'améliorer la prise en charge des personnes accueillies et leur orientation vers des solutions pérennes.

Notre participation s'élève à 60 000 €.

*** Rapport n° 298 : Cunvinzioni in quantu à u finanziamentu di i dispositivi d'alloghju d'urgenza è alluazioni timpurania d'alloghju gistiti da FALEP nantu à i tarritorii d'Aiacciu è di Portivechju.**

*** Rapport n° 298** : Conventions relatives au financement des dispositifs hébergement d'urgence et allocation logement temporaire gérés par la FALEP sur les territoires d'Aiacciu et de Portivechju.

Mme Bianca FAZI

Deuxième domaine d'intervention volontaire, une mise à l'abri des ménages sans domicile fixe, par le biais d'un hébergement en hôtel. Il s'agit là de la FALEP 2A

sur Aiacciu et Purtivechju. Donc, il y a l'hôtel et les appartements à gérer, c'est donc le rapport 298.

Sur ces territoires, donc, deux dispositifs qui ne pouvaient pas être pris en charge par le centre d'hébergement d'urgence de la croix rouge, il s'agit de femmes avec enfants, et parfois de femmes victimes de violences.

Donc, l'hébergement d'urgence en nuitée d'hôtel ou en logement famille, permet l'abri de manière immédiate, un diagnostic de la situation sociale. La Collectivité participe au fonctionnement de ces dispositifs, en complément des financements de l'Etat, à hauteur de 84 046 €, pour le premier, c'est-à-dire pour l'hôtel et 54 000 € pour les appartements.

Troisième domaine que nous présente le rapport 295, un accueil de jour proposé par l'Association FALEP au public défavorisé et/ou sans domicile fixe à Aiacciu.

L'accueil de jour Stella Maris, géré par la FALEP, propose des services gratuits répondant aux besoins de première nécessité.

Il y a également un accompagnement social et une orientation vers un large réseau de partenaires pour l'aide alimentaire, la prise en charge médicale, sociale et l'hébergement.

Dans la cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion, la Collectivité participe au financement de cette structure, à hauteur de 112 190 € en complément des aides toujours attribuées par l'Etat.

Enfin, le panorama ne serait pas complet sans le volet logement, avec la prise en charge de public en situation de précarité, grâce à l'intervention de l'agence immobilière ALIS. C'est un dispositif d'accès à un logement pérenne, qui sera présenté en session du mois d'octobre.

Et, pour l'ensemble des acteurs précités, il s'agit de fixer la participation 2021 de la Collectivité de Corse pour soutenir leur action et d'approuver les conventions relatives à ce financement tel que figurant en annexe, et d'autoriser le Président à signer la convention. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère. Donc, pour ce bloc de rapports, nous avons des avis, mais je vais laisser les rapporteurs s'exprimer, des avis favorables, commission des finances et commission de l'éducation et de la culture.

Je vous en prie, M. SAVELLI.

M. Joseph SAVELLI

Mme la Présidente, est-ce que l'on doit détailler rapport par rapport, c'est juste un point d'ordre, ou est-ce que l'on donne simplement l'avis, puisque l'avis est le même pour chacun des rapports et les votes identiques ?

Donc, avis favorable de la commission des finances sur l'ensemble des rapports, avec la non-participation du groupe « Un soffiu novu » et l'absence du groupe « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Etant entendu, que les résultats de vote ont été les mêmes pour tous les rapports ?

M. Joseph SAVELLI

Oui pour tous les rapports.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Très bien, merci. Et pour la commission éducation, culture, social ?

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Mme la Présidente. Donc, sur l'ensemble des rapports, les votes sont également les mêmes.

Donc, la commission a émis un avis favorable, avec une non-participation des groupes « Avanzemu », « Un soffiu novu » et une abstention du groupe « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

A ringrazià vi. Est-ce que vous avez des questions sur l'une de ces conventions ?

Mme Frédérique DENSARI

Mme la Présidente, si vous le permettez, simplement je souhaiterais saluer l'ensemble du travail de ces associations qui ont été là et qui sont toujours là, malgré la crise COVID, et j'ai envie de dire heureusement qu'elles ont été là pendant la crise, parce qu'elles ont fait un travail extraordinaire. Donc, je souhaitais les saluer et me réjouir que la Collectivité de Corse soit à leurs côtés. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

A ringrazià vi. Et, je partage tout à fait votre avis.

Mme la Conseillère si vous voulez intervenir avant le vote.

Mme Bianca FAZI

Simplement pour saluer le travail des associations qui travaillent très bien avec nos agents, dont je tiens également à souligner le travail, et qui étaient présents également pendant la crise COVID.

Et, ce rapport a fait l'objet aussi d'un avis du CESEC, j'ai oublié de la dire, qui est un avis favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien merci. Donc, nous allons procéder au vote rapport par rapport.

Vote sur le rapport 295 :

Le rapport N° 295 est ADOPTE à l'unanimité.⁸

Vote sur le rapport 296 :

Le rapport N° 296 est ADOPTE à l'unanimité⁹.

⁸ Délibération N° 21/152 AC

⁹ Délibération N° 21/153 AC

Vote sur le rapport 297 :

Le rapport N° 297 est ADOPTE à l'unanimité¹⁰.

Vote sur le rapport 298 :

Le rapport N° 298 est ADOPTE à l'unanimité¹¹.

Très bien, merci. Donc, nous passons au rapport suivant :

* **Rapport n° 299 : Cunvenzione « Tutti benvenuti » trà e Casce d'Allucazione Famigliale 2A/2B, u Statu e a Cullettività di Corsica.**

* **Rapport n° 299 : Convention « accueil pour tous » entre les Caisses d'Allocations Familiales 2A/2B, l'État et la Collectivité de Corse.**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mme la Conseillère, vous avez la parole.

Mme Bianca FAZI

Merci, Mme la Présidente.

Je vous lis l'intitulé, c'est Convention « accueil pour tous » entre les Caisses d'Allocations Familiales 2A/2B, l'État et la Collectivité de Corse.

En date du 9 juin 2021, la Collectivité a déposé une réponse à l'appel à manifestation d'intérêt accueil pour tous, lancé par l'Etat.

La Corse est marquée par une dynamique démographique spécifique, une part de la population jeune en hausse plus forte que la moyenne française, une surreprésentation des familles monoparentales, un taux de pauvreté élevé, des disparités territoriales ciblant des zones à plus forte vulnérabilité sociale. C'est le fameux rapport INSEE qui le montre avec un constat qui a été dressé collectivement avec l'ensemble des acteurs de la petite enfance et l'enfance à l'occasion d'un diagnostic très récent mené dans le cadre du schéma directeur de l'enfance, que j'aurai l'occasion de vous présenter fin octobre, et qui sera le schéma directeur de l'enfance pour la période 2021 - 2027.

¹⁰ Délibération N° 21/154 AC

¹¹ Délibération N° 21/155 AC

Donc diagnostic également, je vous l'ai dit, partagé avec l'INSEE, avec un chiffre qui doit nous faire réfléchir à tous, un enfant sur quatre en Corse, est dans une famille pauvre, un enfant sur quatre.

Donc, les inégalités sociales de santé se cristallisent dès la petite enfance. Cette réponse à candidature a pour vocation à répondre aux problématiques des modes de garde, à favoriser la socialisation et le bon développement dès les 1000 premiers jours de la vie, à poursuivre les actions dans le cadre du plan de lutte contre la précarité adopté en 2017 et de la contractualisation en 2020 dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de la protection de l'enfance.

Ce levier doit permettre également un retour à l'emploi pour certains parents.

La réponse est articulée autour de deux axes, une intervention transversale entre toutes les directions de la Collectivité concernées, c'est-à-dire la protection maternelle et infantile, la formation et la culture. Un axe de développement territorialisé, la création de places nouvelles sur des micro territoires, comme la Plaine orientale ou le taux de précarité est très élevé, comme certaines régions touristiques telles la Balagne, Purtivechju et le grand sud où nous avons beaucoup de personnes en situation de précarité qui, notamment, restent après l'été, et d'autres territoires périurbains et des régions de l'intérieur qui portent un projet de revitalisation.

Les termes de la convention à consentir portent sur un volume pluriannuel d'engagements financiers d'un montant de 474 000 €. Je vais vous détailler les différentes répartitions : 100 000 € seront attribués à une aide à maîtrise d'ouvrage pour un accompagnement d'ingénierie ; 334 000 € pour l'accompagnement des projets sur les territoires ; 20 000 € pour un budget de communication pour rendre visibles les modes d'accueil aux usagers ; 20 000 € de temps d'équivalent temps plein du personnel de PMI. Les recettes seront inscrites au budget, bien entendu.

Il vous est proposé d'approuver la convention de partenariat entre les CAF Cismonte et du Pumonte, l'Etat et la Collectivité de Corse ; de nous autoriser à signer la convention jointe en annexe et les conventions à venir.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous remercie, Mme la Conseillère.

Donc, il y a un avis et un rapport. Avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Mme la Président, avis favorable de la commission, avec la non-participation du groupe « Un soffiu novu » et l'absence du groupe « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Maintenant rapport de la commission sociale.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Mme la Présidente.

Mme Françoise CAMPANA s'est interrogée sur le processus qui permettait de repérer les familles en difficulté.

Mme GRISONI a précisé que ces familles étaient identifiées par un travail de fond effectué par les services sociaux qui ne concerne pas cette convention. Ce dispositif relevait plus du rapport sur « la contractualisation sur la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance » qui sera présenté lors de la prochaine session.

La convention présentée ce jour concerne plus particulièrement un travail d'ingénierie qui permettra de comprendre pourquoi, dans les structures d'accueil sont rarement rencontrées des familles dites vulnérables.

La commission a émis un favorable à l'unanimité, avec une non-participation des groupes « Avanzemu » et « Un soffiu novu » et une abstention du groupe « Core in fronte ». Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ?

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, Mme la Présidente. Vous l'avez dit, dès la petite enfance, des inégalités de santé se développent et auront des conséquences graves et des conséquences sur la vie à venir de ces jeunes.

Ce qui est important aussi, c'est de mettre en place ce type de repérage en milieu rural, parce que souvent le milieu rural est abandonné. Il est important que les

assistantes sociales se déplacent au sein des écoles, au sein des centres de formation, afin de faire un repérage un peu plus poussé.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non, donc je repasse la parole à la Conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

Merci, Mme la Présidente.

Oui, c'est vrai que sur les territoires ruraux, alors je vais vous dire, ce ne sont pas les assistantes sociales qui se déplacent, mais c'est la PMI qui y va, donc les puéricultrices, et je pense qu'honnêtement le travail est bien fait pour avoir moi-même participé, et notamment en centre Corse. Ensuite, c'est la PMI qui va orienter vers l'assistante sociale si besoin, et souvent, et je dois dire, grâce à elle, les institutrices ou les directrices d'écoles, nous alertent et c'est vrai que ça c'est très important, parce que sinon souvent on n'aurait pas les alertes. Donc, je rejoins votre propos, s'il faut intensifier, nous le ferons.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Je sou mets au vote le rapport :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport N° 299 est ADOPTE à l'unanimité¹².

Je crois qu'il faut en reste un dernier :

*** Raportu n° 313 : Disignazioni di i raprisintanti di a Cullittività di Corsica in u cumitatu lucali di u fondu d'insirzioni di i parsoni cun svantaghju in a funzioni publica (FIPHFP) da impiigadori publicu tarritorialiali.**

¹² Délibération N° 21/156 AC

* **Rapport n° 313** : Désignation des représentants de la Collectivité de Corse au sein du Comité local du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) en qualité d'employeur public territorial.

Mme Bianca FAZI

Il s'agit juste de désignation des représentants de la Collectivité de Corse au sein du Comité local du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) en qualité d'employeur public territorial.

Vous avez les désignations, je ne vais peut-être pas toutes vous les lire, vous avez le rapport qui suit et vous avez les titulaires, les suppléants et les représentants des associations de personnes handicapées.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, il y a des désignations à faire.

Mme Bianca FAZI

Nous avons un titulaire et un suppléant, je peux vous donner les anciens noms : Muriel FAGNI et M. BERNARDI, il nous reste donc à proposer deux nouveaux noms.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, il nous faut une proposition de « Fà populu », s'il-vous-plaît. Donc, titulaire : Mme Muriel FAGNI qui reste, il nous faut un suppléant : M. Romain COLONNA pour le Comité local du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Je soumetts à votre approbation cette double désignation.

L'Assemblée de Corse PREND ACTE de cette désignation¹³.

Je vous remercie, Mme la Conseillère exécutive pour la qualité de vos interventions, sur le fond comme sur la forme, qui nous a permis de bien avancer dans l'ordre du jour. Très bien.

¹³ Délibération N° 21/157 AC

Nous allons passer maintenant au rapport suivant :

**GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITÉS
SPORTIVES**

* **Raportu n° 301** : CSGC - Nominazione di u Direttore.

* **Rapport n° 301** : CSJC - Désignation du Directeur.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est Lauda GUIDICELLI, Conseillère exécutive en charge des sports, de la jeunesse, qui va s'en charger.

M. Romain COLONNA

Mme la Présidente, excusez-moi, est-ce que les administrateurs du CSJC doivent sortir ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, mais il faut qu'il nous reste quand même un quorum, je vois que l'amphi se vide.

Allez-y, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Lauda GUIDICELLI

Merci, Mme la Présidente.

Vous l'avez dit dans le titre du rapport, il s'agit de désigner le directeur du centre du sport et de la jeunesse Corse. Un nouveau conseil d'administration s'est tenu le 6 août dernier et des nouveaux administrateurs ont été nommés, ainsi que Dany ANTONINI à la présidence de cette structure.

Aujourd'hui, il est proposé de nommer Eric PASERO à la fonction de directeur, c'était l'ancien directeur sous la précédente mandature, et nous proposons de le renouveler dans ses fonctions pour cette nouvelle mandature.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Donc, il n'y pas de rapport ?

Mme Lauda GUIDICELLI

Il n'y a pas de rapport parce que c'était une désignation conformément au statut du CSJC, donc c'est passé directement en Assemblée.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Moi-même en aparté, j'ai été surprise que la désignation se fasse comme ça, c'est la question que je posais à M. le Secrétaire général.

Donc, je soumetts au vote de l'Assemblée de Corse cette proposition qui est faite par le Conseil exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation : « Core in fronte ».

Le rapport N°301 est ADOPTE à l'unanimité des votants¹⁴.

Normalement nous avons des rapports du Président du Conseil exécutif qui apparaît au moment où on en parle.

Donc, M. le Président, si vous le permettez, avant de continuer dans la présentation des rapports, il y a un point de droit, c'est que comme nous avons dépassé 18 h, il convient de mettre en place la procédure de dérogation au régime ordinaire du temps de travail.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vous demande d'appliquer la dérogation dont nous sommes convenus, s'il vous plaît.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pour que ce soit clair pour les nouveaux arrivants, effectivement les personnels de l'Assemblée de Corse ne peuvent travailler au-delà de 10 h. Certains sont là depuis ce matin tôt, bien avant le début de la séance. Donc, il faut une dérogation au

¹⁴ Délibération N° 21/158 AC

régime ordinaire du temps de travail pour que ces personnels puissent continuer à être avec nous. On va essayer d'aller jusqu'à 20 h, en tout cas ça sera 21 h maximum, sachant que ce matin on a été obligés d'évoquer des sujets d'actualité qui nous ont pris du temps, compte tenu de la décision du conseil d'Etat, et plusieurs choses ensuite ont été décalées. Demain matin nous ne siégeons pas, certains vont siéger en commissions et en conférence de presse également. Donc, on est obligés de demander cette dérogation pour aller au-delà de 18 h.

Donc, le Président vous demande cette dérogation.

La dérogation est ADOPTÉE l'unanimité.

Merci, nous en profitons, et je pense que le Président s'associe à moi aussi, pour remercier les personnels qui vont nous accompagner encore ce soir au-delà de l'heure réglementaire. Merci.

Dossier suivant dans l'ordre du jour :

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

* **Raportu n° 300** : Drittu di andà in tribunali : cartulari 21REC75 (Polluzioni marina).

* **Rapport n° 300** : Droit d'ester en justice : dossier 21REC75 (Pollution marine).

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. le Président, je vous passe la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est l'autorisation d'ester en justice dans le cadre de la pollution qui est intervenue cet été, le 11 juin 2021 au large de Solenzara, Aléria et puis ensuite vers l'extrême sud de la Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances, me semble-t-il.

M. Joseph SAVELLI

Il y a eu des observations des commissaires, en l'occurrence de M. BENEDETTI qui a rappelé que l'Assemblée de Corse avait, en début de mandature, déjà voté un rapport donnant pouvoir au Président du Conseil exécutif d'ester en justice. Il s'est donc interrogé sur la nécessité de procéder à nouveau à l'examen et au vote de ce rapport.

M. MORTINI, chef du service contentieux, a répondu qu'il y avait un débat juridique de fond sur ce sujet, du fait de l'existence d'une incohérence entre les textes du Code général des collectivités territoriales, entre les départements, les régions et la Collectivité de Corse.

Aussi, afin de permettre de sécuriser la procédure mise en œuvre, il a indiqué qu'il était préférable de procéder, pour chaque dossier, au vote d'une délibération par l'Assemblée de Corse, habilitant le Président du Conseil exécutif.

M. MORTINI a précisé qu'un travail avait été initié sur ce sujet afin de permettre une modification des textes qui conduirait à simplifier et sécuriser les procédures futures.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport, avec la non-participation du groupe « Un soffiu novu » et l'absence du groupe « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous remercie, M. le Conseiller. Est-ce qu'il y a des questions ? Pierre GHIONGA, je vous en prie.

M. Pierre GHIONGA

Nous sommes bien entendu favorables pour autoriser le Président à ester en justice, mais je profite, si je peux, de ce rapport pour essayer de faire le point sur les moyens de lutte antipollution. M. le Président, c'est possible ou non d'évoquer les moyens de lutte antipollution ?

Si ma mémoire est bonne, la lutte antipollution est une compétence d'Etat et les moyens étaient localisés à Ajaccio. Or, tout le monde sait que le risque le plus important est dans le canal de Corse, où il n'y avait rien, et la France a normalement une entente avec la marine italienne qui doit intervenir en cas de pollution dans le canal de Corse.

Nous avons prévu à l'époque de commencer à réfléchir sur des moyens territoriaux qui seraient confiés aux SIS. Je voudrais savoir s'il y a une réflexion là-dessus, si cela à avancer, oui ou non ?

Voilà, M. le Président, la teneur de ma question.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Question de « Fà populu in seme ».

M. Romain COLONNA

Merci, Mme la Présidente.

Un peu dans le prolongement de que disait notre collègue, Pierre GHIONGA, on a un rapport qui nous est présenté, qui appelle une double lecture dans l'immédiateté. Bien évidemment, que le groupe « Fà populu in seme » vous suit pour approuver cette délibération pour ester en justice, même si ce n'est pas exactement l'objet du rapport, sur le long terme ça pose quand même un problème par rapport à la sécurisation des transports en Méditerranée.

Il y a eu un drame écologique à travers ce dégazage sauvage, enfin ce qui pourrait être vraiment quelque chose de dramatique. Plusieurs semaines après, on ne sait toujours pas quel est le bateau ou les bateaux concernés.

Moi, à titre personnel, c'est quelque chose qui me semble, j'en discutais avec notre collègue François SORBA à l'instant, en aparté, c'est quelque chose de totalement impensable. C'est compliqué à concevoir qu'à l'heure où, notamment par le biais de nos téléphones, on est pisté, on sait à-peu-près tout sur tout, qu'on ne puisse pas savoir, face à une catastrophe écologique ou de futures catastrophes écologiques en prévision, parce que le 11 juin ça été cette catastrophe-là, on ne sait pas ce que l'avenir nous réserve en la matière.

D'un point de vue de la sécurité maritime, je me mets juste à la place des personnes qui ont fait cela, dans quel état d'impunité doivent-elles se sentir, lorsque l'on prend la responsabilité de dégazer de manière sauvage en pleine Méditerranée ? C'est juste effrayant !

Donc, si on pouvait aussi ajouter à la réflexion globale, à la suite des propos de Pierre GHIONGA, aussi une réflexion sur une meilleure coordination, même si je le sais, bien évidemment ça ne relève pas de la compétence de cette Collectivité, mais je

crois que la Collectivité doit aussi poser la question de ce point de vue-là. Je crois que ça serait très profitable. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Jean-Félix ACQUAVIVA.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Mme la Présidente.

Sans vouloir alourdir le débat, c'est vrai que ce rapport pose la question évidemment de l'efficacité et de l'intervention, notamment en situation de flagrant délit. Ce n'est pas une situation qui concerne que la Corse, ça concerne la Méditerranée, il faut savoir qu'il y a quand même entre 180, 190 et 250 dégazages par an, et je crois qu'une des seules opérations qui a pu être efficace, collaborative entre Italiens, Espagnols et Français, avec des moyens mobilisés, c'est l'opération OSCAR-MED qui avait réussi, après une longue enquête, à constituer le flagrant délit, sur un dégazage au large de Porquerolles, Toulon.

Pour dire qu'on est à peine, malheureusement et ça suppose que nous en tant qu'entité Collectivité de Corse, au cœur de la Méditerranée, on se fasse l'écho de ça, avec des résultats très faibles en termes de flagrant délit.

Et, je ne peux qu'aller dans le sens de mon collègue Romain COLONNA, entre les discours politiques, je parle des deux ministres qui étaient venus, que nous avons accompagnés sur site avec le Président de l'exécutif et le Sénateur, et d'autres élus du Fiumorbu notamment, lors du dégazage, qui s'engageaient à dire que 3 navires avaient été repérés et qu'on allait pouvoir resserrer les mailles. La réalité d'aujourd'hui, c'était il y a quelques mois, rien ne s'est passé et on est toujours dans l'inefficacité.

Donc, à l'heure où on parle de Méditerranée, à l'heure où on parle de transition évidemment écologique et de pollution maritime, qui est une réalité malheureusement angoissante dans nos mers, je crois qu'il faut se donner les moyens d'une réflexion très fine à faire remonter, notamment dans le cadre du débat aujourd'hui autour de la nature, de l'environnement, où il y a le congrès de l'UICN à Marseille, ce constat-là d'inefficacité ne peut, même s'il faudra trouver des collaborations d'autres territoires, nous satisfaire, à l'évidence, de ce cas que l'on vient malheureusement de rencontrer.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, y a-t-il d'autres interventions ? Non. Est-ce que le Président de l'exécutif veut répondre ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement.

Ces événements du 11 juin 2021 et des jours suivants ont impacté la Corse entre Aléria, Solenzara, et ensuite un certain nombre de communes, notamment Vintisari, U Sulaghju, Zonza, Lecci, Conca, Purtivechju, Bunifaziu. Pollution majeure, en tout cas, risque de pollution majeure, pollution importante, événement grave qui est venu après beaucoup d'autres.

D'abord notre première réponse a été la mobilisation sur le terrain, on est allé dans les différentes communes, U Sulaghju, Sulinzara, Ventiseri, Purtivechju, où il y avait des cellules de crise, services mobilisés, ceux de l'Etat bien sûr, ceux des communes en question, des moyens intercommunaux, les moyens de la Collectivité de Corse, des initiatives citoyennes. Et puis aussi, il faut le dire, la chance qui a été de notre côté dans la mesure où la météo n'a pas rabattu les nappes d'hydrocarbure vers les côtes.

Donc, on est passé, encore une fois, à côté d'une catastrophe et ce, alors qu'on était en ouverture, en plus, de saison touristique.

Premièrement, la réaction et la réponse juridictionnelle. Alors, on a fait une requête devant le tribunal administratif aux fins de faire désigner un expert, cette expertise est en cours. On a essayé procéduralement de permettre aux communes d'intervenir à la requête que nous avons sollicitée, sans avoir à engager des frais de procédure. Il y a eu une difficulté procédurale, je pense qu'elle devrait pouvoir se régulariser, notamment pour les communes qui ont répondu favorablement à la proposition de s'intégrer dans cette procédure plutôt que d'engager une distincte.

Ça c'est la procédure administrative, avec la désignation d'un expert. C'est important, parce que ça va nous permettre de recueillir les éléments de preuve et notamment d'établir le lien de causalité entre le dégazage et les boulettes que l'on a retrouvées sur le littoral. Si on n'a pas cet élément probatoire, à supposer que demain on identifie l'auteur de la pollution, il pourrait dire : vous n'avez pas la preuve que la pollution dont vous me parlez, provient de mon bateau, etc.

Donc là, on a pris des mesures conservatoires au plan administratif.

Nous avons également déposé une plainte contre X, puisque vous vous rappelez que dans les jours suivants, il avait été dit, notamment par la Ministre de la mer, Mme GIRARDIN, et la Ministre de la transition écologique, Mme POMPILI, qui étaient venues sur site, que tous les moyens d'identification seraient mis en œuvre et qu'on avait même un certain nombre de suspicions.

Donc nous, nous avons déposé une plainte au nom de la Collectivité de Corse. Pour l'instant, l'enquête est au stade préliminaire, donc les éléments d'enquête ne sont pas publics. Par contre, de façon systématique et récurrente, j'ai demandé aux services de la Collectivité de Corse, d'interroger les services du parquet pour savoir si les diligences sont accomplies et où on en est.

Donc, ce qui nous a été dit, c'est que les diligences se poursuivaient, que le spectre des auteurs ou de l'auteur potentiel était en train de se restreindre et que les services en charge de l'enquête avaient bon espoir d'identifier le navire à l'origine de la pollution.

Donc, nous serons présents, bien sûr, de façon constante, nous y sommes procéduralement et nous montrons aussi par nos relances systématiques, que nous n'entendons pas laisser cette procédure tomber dans l'oubli si le risque d'une telle évolution devait exister.

Et puis troisièmement, c'est la réflexion plus structurelle sur globalement, ce que disait Pierre GHIONGA, les moyens de lutte, leur coordination. On l'a dit, on l'a répété, ça été systématiquement au menu de toutes les discussions que l'on eues, non seulement avec les ministres que nous avons vus, auxquels nous avons écrit, avec l'Amiral ISNARD, qui était le Préfet maritime en charge de la Méditerranée, avec lequel nous avons eu de très bonnes relations pendant tout le temps de l'occupation de sa fonction. Il l'a désormais quittée pour d'autres horizons, il a été remplacé, je ne connais pas le successeur de l'amiral, mais ce que je peux vous dire c'est qu'avec lui, on travaillait. On avait listé ce qui est à faire.

Ce qui est à faire est à faire est important bien sûr. D'abord, dans le domaine de la coopération franco-italienne, plus généralement méditerranéenne. On sait que les moyens d'intervention sont basés loin de la Corse et que, notamment en matière de lutte antipollution, s'il faut attendre par mauvais temps, qu'un bateau vienne, par exemple, de Toulon, le temps qui est perdu risque d'être catastrophique. On est passés à travers, que ça soit dans le Cap-Corse ou dans l'extrême sud.

Deuxièmement, il y a les limitations à apporter au trafic, dans un certain nombre de sites dangereux, notamment E Bocche di Bunifaziu ; le renforcement des contraintes en matière de circulation, ça, ça été acté ; l'augmentation des moyens positionnés en Corse, qu'il s'agisse de bateaux ou de moyens antipollution.

Donc, nous nous avons, en concertation avec l'office de l'environnement, construit un argumentaire et une demande, nous avons échangé avec l'Etat. Pour l'instant, il y a des concrétisations qui sont attendues, il n'y en a pas eu autant que nous le souhaiterions, mais ça fait partie clairement des priorités.

On essaye aussi d'anticiper. Sous le contrôle du Président de l'office de l'environnement, on va essayer de mettre en place des moyens propres, peut-être pas en direct, mais à travers un appel d'offres sur les moyens de lutte antipollution d'intervention rapide, puisqu'il y a des initiatives qui ont été prises en Corse par un certain nombre d'acteurs. On va sûrement avoir un recours à un appel d'offres de ce côté-là pour pouvoir sécuriser et intervenir au plus vite en cas de nécessité.

Donc voilà, toute cette réflexion-là, non seulement elle est en cours mais elle s'est aujourd'hui concrétisée par des propositions qui sont sur la table, et ça doit faire l'objet de discussions.

Il ne faut pas perdre de vue aussi un contexte de restrictions budgétaires qui laisse la Corse très démunie en matière de protection des côtes. On a eu la discussion, y compris dans un autre domaine, sur la douane, etc., vous savez que la vedette de Bastia n'est pas remplacée, celle d'Ajaccio qui était tombée en panne, il y avait un fort risque qu'elle ne le soit pas, il a été dit qu'elle le serait, tant mieux, une diminution aussi des effectifs.

Donc, de façon générale, il y a un contexte de restrictions budgétaires, et jusqu'à aujourd'hui une insuffisance prise en compte des risques spécifiques que court la Corse, qui est quand même un endroit de passage important pour toute sorte de trafic maritime, et notamment des transports de matière qui peuvent être dangereuses et polluantes.

Donc, à suivre avec attention, mais sachez que nous sommes vraiment déterminés et très présents sur ce dossier.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président. Donc, je soumetts à votre approbation ce rapport.

Le rapport N° 300 est ADOPTE à l'unanimité¹⁵.

Maintenant que le rapport est adopté, on pourrait rajouter aussi la coopération Marittimo en Méditerranée, qui permet aussi d'avoir des suivis de pollution dans le cadre du programme INTERREG, notamment.

Nous passons au rapport suivant :

* **Rapport n° 302 : Messa in piazza di a Commissione Cunsultativa di i Servizi Pubblihi Lucali (CCSPL).**

* **Rapport n° 302 : Mise en place de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).**

Les services veulent vérifier quelque chose concernant la désignation... Allons-y, M. le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

La mise en place de la commission consultative des services publics locaux, prévue par l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales.

Cette commission est consultée avant toute délégation de service public et avant tout projet de création de service public, en délégation ou en régie, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Elle se réunit au moins une fois par an pour l'examen des rapports annuels, lorsque lesdits services de délégation de service public existent.

Donc, les membres de la commission sont composés d'une part d'élus nommés par l'Assemblée délibérante et d'autre part d'usagers, à savoir des représentants d'associations locales.

Cette commission doit être constituée en début de mandature. Nous avons repris le règlement de la mandature précédente, elle était composée à l'époque de 5 membres de l'Assemblée de Corse et de deux représentants d'associations locales. C'était la délibération du 7 janvier 2018 que nous vous proposons de reprendre à l'identique, avec une désignation en ce qui concerne les élus qui assurent, je crois que

¹⁵ Délibération N° 21/159 AC

chaque groupe peut être représenté, en tout cas c'est l'esprit qui nous a animé lorsque nous avons composé les différentes commissions.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président. Donc, conformément à ce qui a été dit, il y a pour les membres de l'Assemblée de Corse, 3 personnes au titre du groupe « Fà populu in seme », donc qui avaient déjà été désignées : Mme ARRIGHI, Jean-Jacques LUCCHINI, il nous manque quelqu'un, il faudrait un troisième nom : Paul-Joseph CAITUCOLI.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je signale, je pense que tout le monde n'est pas attentif, je signale que si on applique la représentation proportionnelle, d'après ce que m'avaient indiqué les services, on risquerait de se retrouver avec le groupe « Core in fronte » sans représentant.

Donc, je disais dans mon propos, que l'esprit qui avait été le nôtre lors des commissions, était de faire que chacun puisse être représenté.

Maintenant, je ne fais que souligner cette éventuelle difficulté ou ce point.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Donc, pour « Un soffiu novu », on avait Chantal PEDINIELLI et Jean-Louis SEATELLI. Mais il faut choisir, c'est une des deux. Donc, c'est Mme Chantal PEDINIELLI.

Pour le « Avanzemu », c'est M. Pierre POLI.

Ensuite, pour « Core in fronte » : Mme Véronique PIETRI.

Très bien, je sou mets à votre approbation cette désignation.

L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la mise en place de la commission et de la désignation de ses membres¹⁶.

Le rapport suivant :

¹⁶ Délibération N° 21/160 AC

**INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET
TRANSPORTS**

* **Raportu n° 314** : Approvu di a cunvinzioni rilativa à l'assestu di u ghjiratoghju di l'Agnareda da traversa d'agglumirazioni di Purtivechju.

* **Rapport n° 314** : Approbation de la convention avec la commune de Purtivechju relative à l'aménagement du giratoire de l'Agnareda sur l'ex. RT 10.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, nous écoutons Mme MATTEI, Conseillère exécutive en charge des transports, Présidente de l'office des transports.

Mme Flora MATTEI

Merci, Mme la Présidente.

MM. les Conseillers exécutifs, Mmes les Conseillères exécutives, MM. les Conseillers territoriaux, Mmes les Conseillères territoriales, je vous présente le rapport qui fait mention d'une approbation avec la commune de Purtivechju relative à l'aménagement du giratoire de l'Agnareda sur l'ex. RT 10.

Donc, un peu de contexte au niveau de l'opération. L'ex RT 10 représente un axe structurant, comme tout le monde le sait, un rôle économique d'une grande importance. Du coup, cette ex RT 10 constitue l'itinéraire de contournement de Purtivechju.

Un problème récurrent est l'insécurité des automobilistes, nous avons des tournes à gauche provoquant des accidents, au niveau des carrefours débouchant directement sur l'ex. RT 10, une multiplicité des accès le long de l'axe, qui est en plus un axe quasiment rectiligne, avec une vitesse excessive des automobilistes sur l'axe routier.

Donc, le carrefour entre l'ex. RT 10 et le chemin de l'Agnareda pose des problèmes de sécurité, comme je l'ai énoncé. Il s'agit ici d'approuver cette convention pour implanter un carrefour giratoire permettant de sécuriser ce carrefour.

L'objet du projet est bien de remplacer l'aménagement existant par un carrefour giratoire, avec un îlot central, une chaussée annulaire, des entrées, des sorties, composé, on ne va pas rentrer dans les détails techniques, mais avec un rechargement sur voirie existante, une structure neuve pour les différentes routes, à savoir l'ex RT 10, le carrefour giratoire et le chemin de l'Agnareda.

Ensuite, sont prévus également à l'ensemble des lots qui vont être présentés, les équipements et signalisation, à savoir les équipements de sécurité comme glissières, la signalisation, marquage au sol signalisation de police, etc. et enfin, les éclairages, quelques candélabres existants qui seront à déplacer notamment, et qui seront gérés par la commune. Il n'y a pas nécessité forcément à installer d'armoire de commande supplémentaire.

Un aménagement paysager également qui sera mis en œuvre, avec la transplantation sur l'îlot central du giratoire situé à partir des arbres qui seront extraits du talus de déblai impacté par le giratoire, certains oliviers notamment. La maîtrise d'ouvrage de l'opération relative aux aménagements paysagers sera assurée par la commune en ce qui concerne ces prestations.

Alors, un petit descriptif rapide au niveau des lots. On sera sur lot 1 : Terrassement et réseaux ; lot 2 : les enrobés ; lot 3 : la signalisation et les dispositifs de retenues et enfin lot 4 : les éclairages.

Cette opération est éligible au financement par l'excédent de dotation de continuité territoriale, c'était à noter. En termes de calendrier, nous serons sur une opération de 8 mois, en tout cas pour la durée et le délai d'exécution des travaux, et le début des travaux sera lancé en novembre 2021.

Au niveau de la convention pour le financement, il s'agit donc de proposer une participation communale à hauteur de 40 % pour les prestations : assainissement pluvial, travaux de trottoirs, travaux type mobilier, gardes corps et parapets.

Pour les autres travaux préparatoires, les terrassements, la préparation de plateforme et la chaussée seront financés à 100 % par la Collectivité de Corse, conformément à la délibération susvisée, c'est-à-dire à l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019.

En conclusion, je vous demande d'approuver les caractéristiques principales du projet énoncées rapidement, bien entendu, et d'approuver également la répartition financière suivante, en ce qui concerne l'opération. Donc, c'est-à-dire la part de la

Collectivité de Corse à hauteur de 675 000 € HT et la part de la commune de Portivechju pour 75 055 € HT.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y a deux rapports.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Il n'y a pas eu d'observations, Mme la Présidente, sur ce rapport.

Il y a un avis favorable de la commission.

Non-participation du groupe « Un soffiu novu » et absence de Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA.

M. Joseph SAVELLI

Il y a eu une observation de forme.

Afin d'éviter les lourdeurs d'écriture, M. Paul-Félix BENEDETTI a sollicité les services afin que les montants indiqués dans ce type de rapports puissent être arrondis à l'euro supérieur.

M. Loïc MORVAN, Adjoint au Directeur général adjoint en charge des routes, a précisé que par le passé le reproche inverse avait pu être formulé et notamment la présence d'arrondis un peu trop excessifs.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Un soffiu novu »

Absence du groupe « Avanzemu ».

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. ANGELINI ne peut participer ni au débat, ni au vote. Ainsi que M. MELA.

Je sou mets à votre approbation cette convention.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport N°314 est ADOPTE à l'unanimité¹⁷.

Nous allons faire une suspension de séance de 2 minutes, mais vous restez dans l'hémicycle.

Vous noterez qu'il est 19 heures et que nous attaquons déjà le programme de demain, c'est quand même bien comme performance.

La séance est suspendue à 19 heures et reprise à 19h15.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

S'il-vous-plaît, installez-vous, nous reprenons la présentation des rapports, dernière ligne droite.

M. le Président, quel est votre choix ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Le rapport sur le tableau des effectifs.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allez-y!

Corsica * Raportu n^u 321 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di

Corse * Rapport n° 321 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de

¹⁷ Délibération N° 21/161 AC

Le Président SIMEONI

Le présent rapport a pour objet de proposer des modifications du tableau des effectifs. Il y a plusieurs opérations.

Les agents lauréats de concours, afin de permettre leur nomination au sein de la Collectivité, il est proposé de créer 5 postes correspondant au nombre de lauréats de concours et les cadres d'emploi qui étaient occupés par ces agents jusque-là, seront supprimés après leur titularisation.

Concernant les demandes de changement de filière :

Afin de mettre en adéquation le grade et les fonctions occupées, suite aux demandes de changement de filière formulées par certains agents occupant des postes dont les missions relèvent d'un autre cadre d'emploi, il est proposé de créer :

- 6 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, dont 4 postes qui doivent permettre aux agents titulaires du cadre d'emplois des adjoints techniques des établissements d'enseignement d'évoluer dans leur carrière et de se positionner sur des postes ouverts au sein des autres services de la collectivité.

- 5 postes relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

- 6 postes relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

- 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine.

Les cadres d'emplois occupés par les agents (hors ATTEE) jusqu'alors seront ensuite supprimés ; ils ne peuvent l'être dans l'immédiat car ils doivent permettre de repositionner des agents pour maintenir ainsi les niveaux des effectifs à celui requis.

Concernant la pérennisation des agents contractuels :

Il s'agit d'agents qui ont été recrutés sur des besoins présentés comme ponctuels (surcroît d'activité), mais qui ont ensuite été identifiés par les directions concernés comme des besoins devenus permanents et nécessitant donc la création de postes. Il s'agit de :

- 10 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

- 10 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Il s'agit de personnes qui, en général, sont présentes sur leur poste depuis plusieurs années. Comme je viens de le dire, certains besoins des services ont perduré et donc il y a une nécessité de créer. Cela correspond aussi à un besoin social : celui sortir d'une situation de précarité qui perdure depuis longtemps et de valoriser l'expérience acquise au poste quelquefois, je l'ai dit, depuis plusieurs années.

Concernant les besoins en recrutement externes :

Un poste de secrétaire général au sein de la DGA en charge des affaires sanitaires et sociales. Il s'agit d'un poste stratégique qui n'est plus pourvu depuis plusieurs mois, ce qui crée une difficulté et ce d'autant mieux, vous le savez, que malheureusement nous avons perdu Marie-Christine BERNARD-GELABERT, la DGS ; également 2 DGA importants qui ne sont plus dans les effectifs pour des raisons indépendantes de notre volonté et qui n'étaient pas prévisibles : la DGA affaires sociales et le DGA en charges des marchés et des bâtiments, Jean PINELLI et puis nous avons également ce poste de secrétaire général.

Par exemple, dans le social qui relève de Bianca FAZI, il y a la DGS qui fait défaut, la DGA et le secrétaire général. Donc, on est en grande difficulté.

C'est un poste qui a donné lieu à plusieurs appels à candidatures internes. Aujourd'hui, nous souhaitons l'ouvrir également en externe. Il pourrait y avoir de nouvelles candidatures en interne, donc la nécessité de créer ce poste.

Ensuite, un poste d'assistante de la conseillère exécutive en charge de la culture, du patrimoine et de l'éducation.

Un poste de chargé d'opérations d'investissement au sein de la DGA éducation : il ne s'agit pas d'une création ex-ante pour ces 2 postes, puisque pour l'un il existait déjà, mais la personne qui occupait ce poste lors de la mandature précédente est partie avec son support de poste, il faut donc le créer.

Même chose pour le poste de chargé d'opérations d'investissement, puisque ça fait suite, cette création à la radiation des cadres de l'agent titulaire qui est malheureusement décédé.

Enfin, un poste d'assistante au sein du secrétariat général du Conseil exécutif de Corse relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, adjointes, assistants ou assistantes, en charge du suivi opérationnel des actes des instances délibérantes et consultatives. Cela fait suite à des demandes récurrentes, notamment de votre Assemblée sur le suivi des décisions et délibérations qui ont été prises.

Enfin, un dernier poste : dans le cadre du recours aux alternants au sein des services de la Collectivité, il est proposé de procéder à la création de 5 postes non permanents d'apprentis. Il s'agit donc d'apprentis et non des alternants.

Notre Collectivité souhaite s'engager dans une nouvelle orientation de sa politique de recrutement et notamment, dans les métiers dits en tension : prioriser le recrutement des apprentis sur ces métiers en une spécificité de profil en matière de diplôme, de titres requis ou de rareté des compétences.

La porte d'entrée par le statut d'apprenti permet donc de progresser, de bénéficier d'un tutorat et cela se passe notamment dans des secteurs en tension, et notamment le secteur social pour les apprentis, par exemple, préparant un diplôme d'intervention de technicien d'intervention sociale et familiale, et d'assistante sociale. Ça fait partie des réponses, essayé d'anticiper aux besoins.

Est également priorisé l'apprentissage sur des missions techniques pour lesquels la Collectivité a historiquement rencontré des difficultés de recrutement, ça fait partie aussi des points qu'on a mis en lumière. Je vous l'ai dit, il y a même eu des situations de sous-effectifs durables, la nécessité de faire venir des personnes d'ailleurs, parce qu'à plusieurs reprises nous avons essayé de recruter au plan local, mais nous n'avions pas les personnes idoines bénéficiant des qualifications.

Donc, dans certains domaines, comme l'entretien des véhicules, la mécanique, la maintenance et la veille informatique, la lutte contre les feux de forêt, le statut d'apprenti permet de valoriser des jeunes et de leur permettre de s'intégrer dans un processus qui leur permettra ensuite, s'ils donnent satisfaction et qu'ils sont engagés sur ce poste de bénéficier d'un vivier dans lequel la Collectivité de Corse pourra recruter dans certains secteurs en tension.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

Il y a un rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Il y a quelques observations, donc je vais me proposer d'en faire la lecture.

M. Paul-Félix BENEDETTI a fait part de sa désapprobation quant à la proposition d'adaptation de l'organigramme découlant de la découverte de besoins nouveaux et a rappelé que l'élaboration récente de l'organigramme des services de la Collectivité aurait dû permettre de figer le cadre d'emplois des besoins.

Il a fait observer qu'au regard du nombre d'agents présents dans la Collectivité, il lui apparaissait opportun de s'engager dans la voie de la mutualisation afin de réduire l'inflation budgétaire.

À ce titre, il s'est inquiété d'une augmentation du GVT (Glissement vieillissement technicité) qui pourrait atteindre plus de 4 % par an et obérer à court terme la capacité de manœuvre de la Collectivité de Corse.

Par ailleurs, faisant référence à « a casa di i territorii », M. Paul-Félix BENEDETTI a regretté l'absence d'approche programmatique relative à la territorialisation des emplois. Il aurait ainsi souhaité que dans le cadre de la création d'emplois puisse être indiquée la localisation d'implantation de ces derniers.

Enfin, il a également regretté la création d'un poste d'attaché territorial, afin de pourvoir un poste de secrétaire général laissé vacant suite une mobilité ayant conduit à la consommation de son poste budgétaire. À cet égard, il a soulevé le risque de création de doublons.

En conclusion, tout en admettant que les emplois créés étaient nécessaires, il a fait part de ses réserves quant à la forme du rapport.

Concernant la territorialisation des emplois, Mme Sabrina BARTOLI, Directrice des parcours professionnels, a indiqué que ces postes découlaient d'un reliquat et d'un recensement effectué au titre de l'exercice 2021.

Elle a par ailleurs précisé, qu'au titre de l'exercice 2022, les localisations des postes nouvellement créés seront bien prises en compte.

Sur les pérennisations des contractuels, elle a indiqué que ces besoins étaient réinterrogés à l'issu de chaque contrat.

Dès lors, si le fonctionnement des services laissait apparaître la nécessité de ce renfort, celui-ci pouvait être considéré comme faisant partie intégrante des activités principales du service, nécessitant la création d'un poste permanent.

Enfin, sur le poste de secrétaire général, Mme Sabrina BARTOLI est revenue sur l'existence, au moment de la fusion des trois collectivités, de trois SIRH (système d'information des ressources humaines) différents qui ne permettaient pas d'assurer un suivi des postes de travail, associés aux postes budgétaires, en tenant compte des effectifs alloués à chaque Direction générale adjointe (DGA).

Elle a précisé qu'avait été déployé, depuis janvier 2021, un SIRH unique ayant permis la mise en place d'un référentiel des postes, des emplois et des métiers permettant ainsi un suivi plus précis des postes budgétaires attribués à chaque DGA.

Sur ces explications, M. Paul-Félix BENEDETTI a souhaité revenir sur la gestion des besoins occasionnels et notamment, sur la requalification d'un contrat à durée indéterminée en besoins permanents.

Il a rappelé que lors de la présentation du rapport d'activité 2020, avait été mentionnée l'existence de 450 emplois non permanents au sein de la Collectivité, ventilés en 3 tiers, afin de pourvoir les postes rendus vacants suite à des arrêts maladies, aux effets de la crise sanitaire et à l'émergence de nouveaux besoins.

Aussi, concernant les nouveaux besoins, il a indiqué que le rapport ne faisait mention que de 20 postes créés au lieu des 130 existants et a souhaité qu'à ce titre, une planification des futures créations soit mise en place dans un souci d'anticipation et afin de permettre également à certains fonctionnaires d'évoluer dans leur carrière par la voie des concours.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Abstention du groupe « Core in fronte »

Non-participation du groupe « Un soffiu novu »

Absence du groupe « Avanzemu ».

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi.

Est-ce qu'il y a des prises de parole ? M. le Conseiller, je vous en prie.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je ne vais pas vous refaire une nouvelle prose, mais je vais vous dire des choses nouvelles.

On est en début de mandature, on discute de quasiment 50 postes, avec en gros la moitié sur des mouvements qui ne génèrent pas, en théorie, de créations de postes nouveaux et, l'autre moitié, des créations nouvelles, sans qu'il y ait en annexe un organigramme global qui permet de visualiser la réalité et l'affectation de ces postes.

Je pense qu'un organisme doit s'inscrire dans la stabilité et dans la durée. Quand je vois qu'un poste stratégique, secrétaire général DGA en action sociale, part parce que quelqu'un a pris le poste, donc je suppose qu'il a pris le grade et l'avancement qui va avec, qu'on l'affecte à côté et qu'on revient le lendemain pour dire « oui mais c'est très important, il faut le remettre », moi ça ne me convient pas.

Je pense que ce n'est pas la méthode, ce n'est pas la forme. Qu'au moins les grosses cases, celles qui font partie de l'organigramme de commandement, elles ne doivent jamais bouger. Sinon, ça veut dire que l'organigramme est bidon et qu'on le refait en permanence, au gré des humeurs ou au gré des affectations sur les directions, ou sur les politiques qui sont en charge des directions par une complétude et pas forcément par un rôle d'ordonnateur.

C'est pour cela que j'insiste sur le fond, sur la nécessité de figer un organigramme, qui veut dire une méthode de travail, qui veut dire une mise en œuvre de moyens et surtout l'affectation des hommes et des femmes en fonction de la réalité des besoins.

Je sais que cela s'apprécie au fur et à mesure de la découverte des tâches, qu'il y a eu la fusion des trois collectivités et que ce n'est pas quelque chose de facile, mais je suis persuadé qu'il y a encore de très nombreux doublons, il y a de très nombreuses inutilités qui sont même préjudiciables à la santé de l'agent qui peut se retrouver en manque d'affectation fonctionnelle.

Se dire que ça n'existe pas et que je fais des élucubrations, je pense que c'est faux. Cela veut dire qu'on doit être dans un souci d'être opérationnel et de donner aux agents le sentiment d'être adossé à un projet de société et un projet de structuration. C'est une administration qui pour moi est une administration d'équivalence étatique. Elle doit avoir un critère de performance optimisé et de voir comme ça des mouvements sur 47 postes sans qu'il y ait d'explications fondamentales, ça me gêne.

Et l'autre point crispant pour moi, c'est qu'il n'y a pas de référence pour ces mutations, ces changements de grade, ces créations de postes, de passage devant la commission technique. C'est quelque chose qui n'est pas rationnel, puisque c'est quelque chose de réglementaire. Moi, ça m'interpelle.

J'ai presque sacrifié ma carrière d'ingénieur pour aider au progrès social, quand je vois ça, ça me pose un problème par rapport à l'histoire du syndicalisme en Corse, par rapport au respect de certaines contraintes, par rapport à des avis. Donc, j'ai pensé que c'était un oubli, j'ai cherché à savoir et on me dit que peut-être ça n'est pas passé. Si ce n'est pas passé, vous ne pouvez pas nous le présenter, c'est tout ce que j'ai à vous dire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Mme MARIOTTI, pour « Un soffiu novu ».

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, Mme la Présidente.

Depuis 2016, nous avons eu plus de 30 ajustements de tableaux des effectifs de la Collectivité à analyser, à voter ou pas d'ailleurs dans cet hémicycle. Et nous avons toujours insisté sur le côté extrêmement difficile d'appréhender effectivement ces tableaux. En juillet 2020, je vous disais 4 600, 5 200, 3 700... On ne sait pas finalement quel serait le bon atterrissage.

Et plutôt que d'ajustements, on est la plupart du temps dans un phénomène d'embauches.

Alors, ce qu'on a vu ce matin avec, effectivement, l'indemnité que la Collectivité est condamnée à payer à Corsica Ferries nous incite à la plus grande des prudences. Et quand on dit qu'il n'y a aucune marge de manœuvre à rechercher ou à trouver dans le fonctionnement, j'ai des doutes. Je me trompe peut-être, mais en tout cas il faudrait déjà nous convaincre qu'il n'y a pas d'économie d'échelle à réaliser.

Ce qui est un peu gênant, c'est qu'on se retrouve face à une envolée de la masse salariale : on est à + 8,2 % d'augmentation de charges salariales (comptes administratifs) en deux ans, avec un chiffre prévu au budget de 218 M€. Ce n'est pas une fatalité. On a des régions qui font moins bien, mais il y a des régions aussi qui font mieux. Alors, vous allez me dire « elles n'ont pas les mêmes compétences que nous ». Mais quand on voit, par exemple, comme Auvergne, Rhône-Alpes ou comme l'Ile-de-

France qui ont plus récupéré des compétences venant des départements, entre autres les transports scolaires, qui ont pu contenir l'évolution de leurs charges de personnels à + 3 % en 4 ans, nous nous sommes persuadés qu'il y a quelque chose à faire.

Nous sommes d'autant plus, effectivement, inquiets que l'effet ciseaux que l'on annonce pour certains dans 4 ou 5 ans, nous, nous pensons que nous y sommes face à l'effet ciseaux.

Et ce qui nous fait réfléchir aussi, c'est qu'on reçoit maintenant, depuis quelques temps, des alertes de syndicats semblant retracer également un malaise social. On parle de dégradation de conditions de travail, de process de décision de plus en plus lourds, de reconnaissance insuffisante de la hiérarchie, de déficience de l'organisation, et j'en passe...

Donc, nous, nous sommes convaincus qu'avant de parler d'embauche, et c'est un travail qui aurait peut-être dû être fait bien en amont, mais je vous rappelle qu'on a mené à la hâte la fusion des trois collectivités, il fallait vraiment se poser la question : quelle organisation cible je voudrais pour la Collectivité de Corse ?

On a souvent pris l'exemple des routes, je ne suis pas experte, mais j'ai du mal à comprendre comment en fusionnant deux départements et une collectivité, trois directions des routes, comment on peut encore avoir des trous dans la raquette sur le terrain, ça honnêtement j'ai vraiment du mal à le comprendre.

Quand on parlait avec M. le Président de l'ADEC, de réforme de fond, M. le Président de l'exécutif, nous, nous pensons que le travail vraiment urgent à faire, c'est de travailler sur l'organisation cible de notre Collectivité. Il y a peut-être des doublons, M. BENEDETTI l'a dit. Il y a peut-être des choses à optimiser. Quelle économie d'échelle peut-on dégager ? On n'en aura peut-être pas, mais on en aura peut-être. Comment on peut fluidifier les process de décision ? Comment on peut mettre un peu plus de transversalité ? On a parlé de départs en retraite, est-ce qu'on est obligés de remplacer chaque départ en retraite ? Est-ce qu'on est obligés de faire systématiquement ou souvent appel à du recrutement externe ? Est-ce qu'on ne peut pas pousser la mobilité interne ? Est-ce qu'on ne peut pas insister sur la formation ?

Ce n'est pas nouveau, ce sont toutes les questions de fond qu'une entreprise, comme la Collectivité dans ce cas-là, doit se poser.

Donc, en clair, c'est quelle vision et quelle projection de l'organisation et des effectifs à court, moyen et long termes ?

Donc, toutes ces questions que l'on pose déjà depuis de longs mois, nous confortent dans le fait que ce modèle économique et social n'est pas tenable à court et moyen termes, et que cette course aux embauches, que vous avez peut-être, justement ou pas, tant critiquée par le passé doit peut-être cesser, en tout cas le temps de se poser.

Justement, je pense qu'un groupe de travail, pourquoi pas, sur ce sujet, que l'on réclame déjà depuis pas mal de temps, serait peut-être un bon moyen de démarrer la nouvelle ère et le soffiu novu que vous voulez justement insuffler.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Donc, je redonne la parole au Président de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vais essayer de répondre tranquillement, parce que ce sont des matières techniques, il y a des choses vraies qui sont dites, il y en a d'autres qui le sont moins et il y en a d'autres qui sont totalement inexactes.

La course aux embauches, je vais redire ce que je vous ai déjà dit. Il suffit de prendre 2017, 2015, 2016 avant la fusion, la Collectivité territoriale de Corse a diminué ses effectifs à partir de 2016 dans la perspective de la fusion. Les deux conseils départementaux les ont augmentés et pour certains ont augmenté les effectifs de façon drastique. Je vous l'ai démontré, les chiffres sont à votre disposition, pas besoin de le redire.

Deuxièmement, depuis la fusion, vous me dites « une course aux embauches » : il y avait 4 425 agents présents au 31 décembre 2017, il y en a 4 420 au 31 décembre 2020, 5 en moins. On a maintenu le périmètre. Dans ce périmètre, il a fallu réorganiser, redistribuer. Il y a des endroits où on est totalement sous-doté en ressources humaines, il y en a d'autres où on a une ressource humaine surabondante, on a des problèmes de mobilité, on a des problèmes de formation... On a voté, dans la perspective de la fusion, à la demande des syndicats, à l'unanimité des trois présidents à l'époque, qu'il n'y aurait pas de mobilité géographique forcée, etc., etc.

Enfin, lorsque vous dites « course aux embauches », je voudrais quand même que vous vous rappeliez que ce rapport, qui vous donne l'occasion de dire qu'on est

dans la course aux embauches et nous donner le conseil de l'arrêter, on ne parle pas des 50 poste, Paul-Félix. C'est vrai que c'est souvent intéressant et vrai ce que vous dites, mais le problème c'est que des fois, emporté par votre verve, vous êtes dans des approximations qui finissent par discréditer votre démonstration.

Dans cette affaire-là, on parle de gens qui ont été nommés aux concours, ceux-là, on crée leur poste et on supprime celui qu'ils quittent.

On parle de changements de filières, ceux-là on les met ailleurs et on supprime.

On parle de 5 apprentis, une politique qu'on a tous validée ensemble.

On parle de 4 postes qui existaient avant et qui ont disparu par l'application d'une règle mécanique et je vais y revenir. La règle a été appliquée, elle est appliquée pour tout le monde. Bien sûr, je trouve, comme béotien, que c'est idiot de supprimer un poste de secrétaire général dont on sait qu'il est pérenne et tout en haut de la pyramide. Parce que là, vous ne m'attaquez pas à moi en fait, vous attaquez le travail qui est fait par les ressources humaines et c'est pour cela que je suis un peu véhément, je vais me calmer, c'est la fin de la journée. Peut-être aussi qu'on ne fait pas assez de pédagogie.

Je pense que vous ne mesurez pas la difficulté qui est celle de la direction en charge des ressources humaines, et je vais y revenir un instant.

Je finis donc la démonstration, il y en a 4, et après il y en a 10 et 10. Mais les 10 dont on parle, dans la filière technique, et les 10 adjoints administratifs, beaucoup d'entre eux n'ont pas été embauchés par moi, sous ma présidence. Ce sont des gens qui sont là depuis longtemps et qui sont des services, et ce sont les mêmes services dont vous nous avez signalé qu'ils étaient en tension et qui ont généré des grèves parce qu'ils n'avaient pas assez de monde, et qui m'ont demandé la pérennisation des postes.

Soyons quand même cohérents et honnêtes intellectuellement. On ne peut pas, d'un côté, répercuter dans cet hémicycle, et c'est votre droit le plus absolu de le faire, les inquiétudes des personnels en me disant « mais il faut bouger, il faut recruter, il faut pérenniser les CDD » et quand je le fais, y compris selon des règles qui sont des règles de l'antériorité et de la manière de servir non contestée, et selon des critères validés avec les syndicats, vous ne pouvez pas me le reprocher. C'est cela ce rapport. Ce n'est rien d'autre.

Je vais revenir un instant.

Dans la collectivité que nous voulons construire, bien sûr que nous devons avoir un tableau des effectifs et que nous devons pouvoir comparer l'état des effectifs actuels avec le nombre de postes que nous avons, et pouvoir gérer comme on le fait.

Par exemple, pour les ATTEE, on n'a pas modifié le périmètre de l'intervention, donc on sait qu'il y a des critères : les collèges, le nombre de collégiens ou de lycéens, le nombre d'ATTEE qu'on a, le nombre de postes budgétaires, les titulaires, les gens qui arrivent en CDD en remplacement sur des postes où il y a des agents de longue durée. On est sur un système qui est stabilisé.

Votre remarque sur le fait que c'est énervant d'arriver, comme ça, avec des créations, par exemple 10 et 10 là, vous dites « c'est sur le fil, on devrait avoir une planification ». Bien évidemment ! Mais c'est ce travail-là auquel se livre la direction des ressources humaines.

Votre démonstration est vraie, sauf qu'elle ne prend pas en compte le fait générateur de la difficulté actuelle. Le fait générateur, de la difficulté actuelle, c'est la fusion.

La fusion est arrivée, elle a conduit à rapprocher 4 500 agents, à partir des 3 collectivités, avec, vous le savez, cela vous a été dit en commission, un système informatique des ressources humaines qui n'avait pas fusionné. Donc, on s'est retrouvé dans l'incapacité d'avoir la vision globale de cette nouvelle entité. On avait les trois systèmes juxtaposés qui n'avaient pas fusionné dans un même système de gestion. Qu'a fait la direction des ressources humaines ? J'ai essayé de me le faire expliquer pour le comprendre.

En gros, c'est la métaphore des chaises, la règle qu'ils ont fixée : chaque personne qui est dans la Collectivité vient avec sa chaise, c'est-à-dire avec son poste. Et lorsqu'elle bouge au sein de la Collectivité nouvelle, parce qu'on n'a pas de vision globale, y compris des besoins des services, elle bouge avec sa chaise et donc avec son poste. Et donc, on a ce système qui consiste à supprimer le poste lorsque la personne s'en va. On l'a retrouvé, y compris au niveau du secrétariat général.

Moi, je pense qu'on n'aurait pas dû faire une application aussi mécanique, mais on a pris une règle, on l'a appliquée jusqu'au bout. A mon avis, intellectuellement, ce n'est pas très satisfaisant, mais il n'y a pas de pêché là-dedans.

Exemple concret : il y avait M. X qui était Secrétaire général de la DGA « Social », il est parti sur un autre poste, il a emmené son support budgétaire et maintenant, on recrée, parce que si on avait pourvu en interne à travers les 3 appels

qu'on a faits, la personne en interne serait venue avec son poste, et on n'avait pas besoin d'en créer un.

Donc, là, comme il n'y a personne en interne et qu'on veut (ça fait 3 fois) ouvrir la possibilité, y compris en externe, on vous demande de le créer.

Je termine. Il faut bien sûr qu'on y arrive, mais lorsque, indépendamment de la fusion, on a demandé aux différents DGA, aux différentes directions de me communiquer (pour que soit communiqué ensuite l'effectif cible) ce qu'elles considéraient comme l'effectif nécessaire, on a eu une demande de création de 700 postes, parce qu'il y avait un décalage énorme entre le résultat mécanique de la fusion de l'existant et les besoins nouveaux, y compris en termes de qualifications dans certains secteurs, etc., induits par la fusion. Et ce décalage-là, on ne la pas encore, on ne l'a pas encore rattrapé. Donc, ce travail dont vous parlez, c'est le travail de la DGA des ressources humaines. Alors, bien sûr, j'aurais préféré moi-aussi qu'ils le fassent plus vite.

Peut-être que pour répondre à ces interrogations qui reviennent de façon récurrente, je ne veux pas croire qu'il y a de façon systématique de votre part une volonté de critiquer, etc. Je comprends que ça puisse être difficile, puisque moi-même j'ai beaucoup de mal quelquefois à comprendre, y compris lorsque je passe du temps pour me le faire expliquer. On va réfléchir, on a des instances qui nous permettent de débattre cela, des instances dans lesquelles lors de la mandature précédente, on allait au fond des dossiers et il y avait une présence et un engagement de tous les élus qui montraient aussi aux personnels et aux organisations syndicales que le dialogue social, on le fait vivre.

S'il faut créer un autre espace pour qu'on discute de tout cela de façon très tranquille, moi j'y réfléchis, on en parle ensemble et on regarde comment on purge ces problèmes-là. Voilà ce que je voulais vous dire sur ce dossier.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Président, je n'ai pas eu la réponse à une question.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous ne pouvez pas intervenir, je suis désolée.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je pose une question, je veux une réponse sur tout.

Le passage en commission technique, est-ce qu'il y est ou pas ? Cela va conditionner mon vote. S'il y a un passage en commission technique, on me dit « ils sont tous favorables », je demande une suspension de séance, je lis le rapport, je viens et je vote pour.

S'il n'y est pas, je prends une autre position.

Le Président SIMEONI

Le passage en CT n'est pas obligatoire pour ce type de création. Il n'est pas obligatoire. Maintenant, si vous voulez qu'on le systématise, on peut le systématiser.

Brouhaha.

Écoutez-moi, après je réponds, on ne va pas polémiquer. Ces créations-là, ce n'est pas moi qui les demande, d'accord ? Ce sont les services, en concertation avec les gens qui travaillent, avec les organisations syndicales. Et j'ai freiné des quatre fers et on me l'a suffisamment reproché.

Donc, votez en votre âme et conscience. Je vous ai dit ce qu'était la réalité de ce dossier. Et puis, pour le reste, on peut discuter de tout.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, on passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : Fà populu in seme **32**

CONTRE : Avanzemu **7**

ABSTENTIONS : Un Soffiu novu **17**

NON-PARTICIPATIONS : Core in fronte (6) + Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA : **7**

Le rapport N° 321 est ADOPTE¹⁸.

Quel rapport souhaitez-vous passer ? Puisque la communication passe bien, nous passons à la 5G.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

*** Raportu n° 318 : Urganizazioni di una cuncirtazioni in quantu à a diffusioni di a 5G in Corsica**

*** Rapport n° 318 : Organisation d'une concertation citoyenne relative au déploiement de la 5G en Corse**

Le Président SIMEONI

Sur ce que rapport, je rappelle, le 31 juillet 2020, l'Assemblée de Corse, sur un rapport du Président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy TALAMONI, a approuvé par délibération le principe d'un moratoire sur le déploiement de la 5G en Corse.

Cette délibération n'avait pas pour objectif de s'opposer par principe au déploiement de cette technologie, mais de prendre en compte un certain nombre d'incertitudes scientifiques et d'inquiétudes et réserves exprimées par de nombreux acteurs et de nombreux citoyens.

Cette délibération a bien sûr été transmise aux différents opérateurs en leur demandant de bien vouloir s'y conformer, de suspendre le déploiement de cette technologie dans l'attente de cette concertation. Vous savez que c'était une demande qui a été développée par d'autres assemblées délibérantes en France et en Europe.

Quelques mois ont passé, nous nous sommes rendu compte cet été, à la lecture de plusieurs articles de presse, que certains opérateurs se félicitaient d'avoir déployé dans les villes la technologie 5G, ce qui constitue manifestement une entorse et un non-respect de la délibération de notre Assemblée. A mon avis, à notre avis, cette situation pose à la fois des problèmes de principe et des problèmes de fond qu'il convient de purger.

¹⁸ Délibération N° 21/162 AC

Sur les problèmes de principe, je rappelle que l'Assemblée de Corse, c'est en tout cas notre vision, est la garante, la dépositaire des intérêts matériels et moraux du peuple corse. Une délibération de l'Assemblée de Corse, indépendamment de ce que nous pensons être l'institution, est faite pour être appliquée et être respectée. Et au terme des textes, le Président du Conseil exécutif est chargé de veiller à l'exécution, à l'application et au respect des délibérations de l'Assemblée de Corse. Ça, c'est le premier point.

Au visa de ces textes, j'ai donc écrit aux opérateurs pour leur dire que je considérais qu'il était anormal qu'ils aient procédé au déploiement de cette technologie nonobstant la délibération de l'Assemblée de Corse. Même si, c'est vrai, quelques mois ont passé, je pense qu'il aurait été de meilleure politique que de prendre attache avec notre collectivité pour voir selon quelles modalités pouvaient s'organiser à la fois le respect de la délibération de l'Assemblée de Corse, l'organisation d'un débat citoyen qui était prévu et ensuite, les décisions à prendre. Puisque je le répète, une fois encore, il ne s'agit pas de ralentir ou d'opposer des manœuvres dilatoires à un éventuel déploiement, il s'agit simplement de créer les conditions du débat pour que les élus que nous sommes, et au-delà des élus, les citoyens puissent se positionner en connaissance de cause sur un sujet qui est quand même un sujet technique.

Je ne rentre pas ici dans le débat entre les forces et les faiblesses, ou inconvénients, de la 5G. Vous savez que, d'un côté, ceux qui sont les tenants de cette technologie considèrent qu'elle permet bien sûr une amélioration de tous les services numériques, avec un fort potentiel dans tous les domaines, qu'elle vise à remplacer les technologies précédentes, qu'elle est sans impact prouvé sur la santé, etc., etc.

De façon générale, la problématique de la réduction et de la disparition de la fracture numérique en Corse est un problème majeur. Nous nous engageons par ailleurs, donc il est évident que nous avons aussi, pour cette technologie, un regard qui est le regard de dirigeants ou de responsables politiques qui souhaitent que leur territoire et leur île soient, bien sûr, desservis convenablement en matière de nouvelles technologies. Ça, c'est pour les forces.

Pour les faiblesses, il y a quand même derrière ce déploiement de la 5G, d'abord des questions sanitaires, même s'il y a eu un rapport de l'ANSES, il ne répond pas, me semble-t-il, à toutes les questions.

Il y a une question sur les technologies qui sont mobilisées et l'emploi d'un certain nombre de matériaux qui vont à l'encontre des logiques de développement durable.

Puis il y a une question plus fondamentale, existentielle : est-ce que le progrès consiste-il à faire tout ce qu'il est techniquement possible de faire ? Ou faut-il réfléchir à d'autres façons de penser les relations entre les femmes et les hommes, les sociétés, etc., etc.

Donc, ce sont à mon avis des débats dont on ne peut pas faire l'économie, a fortiori à un moment où on s'interroge collectivement sur le modèle de société que nous voulons, y compris après la crise COVID.

Puis, au-delà de ces questions, qui sont quand même des questions globales mais qui se posent aussi en Corse, on a, nous, me semble-t-il, dans le cadre de ce débat citoyen, des questions plus directes à poser.

Moi, j'ai entendu les opérateurs, et j'y reviendrai, nous dire que la 5G allait permettre de limiter en partie les nombreux inconvénients que nous connaissons, notamment dans le domaine de la téléphonie. Mais, il n'empêche que pour l'instant, et sous votre contrôle, malgré nos nombreuses sollicitations, premièrement, nous n'avons pas réussi à avoir d'explications claires sur la dégradation des réseaux en matière de téléphonie cellulaire. Quels que soient les opérateurs, nous continuons à avoir de très gros problèmes en été, bien sûr, mais même en hiver. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, nous nous sommes engagés dans le « New Deal Mobile » pour avoir une meilleure couverture. La Collectivité de Corse s'engage pour identifier, en concertation avec les maires, les zones blanches et de ce côté-là, nous n'avons pas toujours les réponses que nous espérons des opérateurs.

Donc, je considère que nous pouvons légitimement, en amont du déploiement de cette nouvelle technologie, créer les conditions d'un véritable échange pour que nous puissions directement, avec la Fédération française des opérateurs ou avec les opérateurs eux-mêmes, poser les questions que nous avons déjà posées sans avoir eu de réponses.

Donc, il y a la fois un problème de principe, bien sûr, mais également un problème de respect de la délibération de l'Assemblée de Corse. Puis, au-delà, le problème est de savoir ce qu'est le meilleur choix.

Là-aussi, l'honnêteté intellectuelle me commande de dire qu'en amont de cette session, bien sûr, j'avais écrit et puis ensuite j'ai pris attache avec les différents opérateurs. Je leur ai dit, soit directement, soit par l'entremise de la direction du numérique, que nous n'étions pas là pour crier haro sur le baudet ou pour être dans un bras de fer stérile avec les opérateurs de téléphonie mobile. Mais que, premièrement,

une délibération de l'Assemblée de Corse doit être respectée. Deuxièmement, nous avons droit à cette consultation citoyenne et nous souhaitons que, dans le cadre de cette consultation citoyenne, les opérateurs nous donnent des réponses que pour l'instant nous n'avons pas réussi à obtenir.

Alors, j'ai eu un certain nombre de réponses, notamment une réponse écrite de l'opérateur historique, Orange, qui est arrivée hier et que je vous lis dans ses grandes lignes. C'est une présentation de la démarche d'Orange, vis-à-vis de la 5G. Je vous donne les points essentiels :

Premièrement, Orange fait remarquer que, suite à la demande d'un moratoire, Orange a très fortement ralenti ses opérations de déploiement ; qu'il y a eu une intense concertation avec de nombreux élus de Corse, ainsi que les associations. Je ne sais pas, je l'apprends, mais tant mieux... Orange considère que le rapport de l'ANSES répond à une grande partie des questions posées dans le rapport et par le moratoire. Et ensuite, argument technique : afin d'assurer le meilleur fonctionnement du réseau dans les zones denses, donc dans les villes, il était majeur d'ouvrir la 5G sur les quatre villes principales de Corse avant l'arrivée des touristes, pour décharger la 4G et ne pas pénaliser les Corses. Orange est l'opérateur qui a le plus fort trafic en été.

Puis à côté de cela, Orange fait remarquer qu'il y a eu une course au déploiement entre les différents opérateurs et que les autres opérateurs, je vais les citer aussi, Free, Bouygues Telecom et SFR, ont déployé eux-mêmes un certain nombre de sites.

Techniquement : 90 sites pour SFR et Bouygues Telecom ; 77 pour Free ; contre 17 seulement pour Orange.

Dont acte, tout le monde a déployé, vous comprendrez que ce n'est pas pour me faire plaisir. Ils ont déployé, j'en prends acte, mais je considère qu'ils n'avaient pas à déployer dans l'attente de la consultation qui avait été demandée par l'Assemblée de Corse.

Au-delà de ce constat, ce que je retiens, c'est que l'opérateur Orange s'est donné le mal d'écrire. Il dit aussi que, dans l'attente de la consultation citoyenne, si l'Assemblée de Corse devait décider de voter son principe, Orange ne déploiera pas. Etant précisé que, vous l'avez vu, je propose que cette consultation s'organise de façon rapide, pour que nous puissions prendre une décision là-aussi rapide. Il ne s'agit pas de rester dans l'expectative longtemps. Il s'agit de créer les conditions du débat démocratique.

Je termine en disant que, dans le rapport, vous l'aurez noté, le Conseil exécutif propose des modalités d'organisation, mais que ce n'est qu'une proposition, ce n'est pas dans la délibération.

Je souhaite en effet que, si l'Assemblée de Corse vote le principe du respect du moratoire et de l'organisation d'une consultation citoyenne, je vous propose que nous définissions ensemble les modalités de cette consultation pour qu'elle soit à la fois efficace et qu'elle nous permette de répondre à toutes les questions, et qu'elles permettent à tous les Corses qui ont des questions à poser de les formuler et d'obtenir les réponses qu'ils sont en droit d'attendre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Il y a un rapport de la CDENAT à ce sujet, je vous en prie.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Mme la Présidente, il y a eu des observations des commissaires sur ce rapport :

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI, observant, d'une part, que la vitesse de déploiement de la 5G était quatre fois supérieure à celle de la 4 G, que certaines conclusions formulées par l'ANSES conduisaient à considérer, qu'à quantité égale, la 5G émettait moins d'ondes que la 4 G et serait donc moins nocive, elle s'est interrogée sur la logique qui consiste à lancer un débat citoyen parallèlement à un déploiement qui est en cours et s'effectue de façon accélérée.

En premier lieu, M. Éric FERRARI, *Directeur de la transformation et de l'aménagement numérique de Corse*, a précisé que le déploiement de la 5G constituait une priorité pour les opérateurs du fait des engagements pris au niveau national.

Rejoignant le constat de Mme MARIOTTI quant aux carences de couverture dans certaines zones, il a pointé la nécessité d'inscrire comme priorité, sur le territoire insulaire, le renforcement de la couverture et la qualité du réseau 4G avant de s'orienter vers le déploiement de la 5G.

Il a rappelé que l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES), avait été chargée par le Gouvernement de réaliser différentes études sur d'éventuels risques sanitaires et contribuer aussi à mieux informer les populations.

Sur la pertinence de la tenue d'un débat citoyen, il a fait valoir la nécessité d'entamer une concertation avec la population qui permettra de dégager les forces et faiblesses de la technologie 5G et aboutir ainsi à un consensus territorial.

Dans le cas contraire, cela pourrait conduire à de violentes réactions du secteur associatif à l'instar de celles provoquées sur le territoire national.

M. Jean-Michel SAVELLI a estimé, pour sa part, que cette question recouvrait deux aspects. Si le déploiement de cette technologie peut supposer des risques, elle constitue également des enjeux très importants en participant notamment à l'amélioration de la sécurité sanitaire (télémédecine, appels d'urgence) et à la qualité de vie des citoyens.

Sans remettre en cause la tenue d'une concertation sur le territoire insulaire, il a souhaité savoir si des éléments objectifs concluant à l'existence de risques sanitaires spécifiques à la Corse étaient connus.

Au regard de la faiblesse de sa densité, il s'est interrogé sur les risques réels susceptibles d'impacter la Corse, les risques sanitaires étant surtout avérés dans les grandes villes et métropoles où la densité de la population commande des déploiements plus importants. Aussi, il s'est dit favorable à la mise en œuvre d'une démarche de concertation pédagogique ciblant à la fois les risques et les enjeux pour prendre des décisions en connaissance de cause.

Indiquant partager comme beaucoup de personnes la nécessité d'une couverture technologique de puissance supérieure, la présidente Nadine NIVAGGIONI a estimé que cet argument pouvait être controversé. Elle a fait valoir l'intérêt de la tenue d'un débat citoyen sur ce sujet afin de mesurer et évaluer les incidences éventuelles et tenir compte des populations farouchement opposées au déploiement de cette technologie. Elle y voit, en effet, en faisant œuvre de pédagogie, un moyen de valider le déploiement d'une technologie approuvée majoritairement par l'ensemble des Corses.

M. SAVELLI a tenu à préciser qu'il ne s'opposait pas au principe de la mise en œuvre d'une concertation.

Enfin, Mme Marie-Thérèse MARIOTTI a souhaité avoir des précisions sur le déroulement de la concertation.

En réponse, M. Éric FERRARI a précisé que, dans un premier temps, une journée de sensibilisation serait organisée afin de rassembler l'ensemble des parties prenantes (maires, associations, opérateurs, ARCEP, ANSES) pour identifier les enjeux

et risques sanitaires potentiels. Cette journée pourra donner lieu à la production de contributions ; à l'issue de cette journée, une phase de recueil des contributions et d'analyse suivra. Enfin, une restitution des conclusions sera programmée d'ici la fin de l'année 2021.

Le Président du Conseil exécutif de Corse a souhaité faire part aux commissaires de quelques précisions concernant ce rapport.

En premier lieu, il a rappelé que ce dernier s'inscrivait dans le respect de la délibération adoptée par l'Assemblée de Corse le 31 juillet 2020 demandant la mise en place d'un moratoire sur le déploiement de la 5G, dans l'objectif de la tenue d'un débat sur le sujet.

Il a rappelé que les modalités d'organisation indiquées dans le rapport pourraient faire l'objet de discussion avec les commissions de développement économiques et du développement social, sous réserve du vote à intervenir.

Sans préjuger des débats et du vote de l'Assemblée de Corse, il s'est dit favorable, y compris en amont de la session, à entamer des discussions pour examiner les modalités d'organisation d'une réflexion partagée, une fois validé le principe par l'Assemblée.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (non-inscrite).

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous remercie. Qui souhaite intervenir ? Mme COGNETTI.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Mme la Présidente.

Le plus gros avantage de la technologie, c'est qu'elle nous permet d'innover et d'aller de l'avant. Elle s'applique aussi au développement rural que nous attendons.

Alors, on parle de 5G, de 4G, c'est sur toutes les lèvres, mais les différents services semblent se concentrer sur le milieu urbain et non pas rural.

La 5G, c'est vrai, possède un potentiel pour fluidifier les connexions, même dans les zones les plus reculées. C'est encore une technologie au conditionnel pour nos villages ruraux.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Josépha GIACOMETTI.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Mme la Présidente.

En quelques mots, effectivement, et c'est rappelé dans le rapport, lors de la demande de moratoire initiée par le Président de l'Assemblée de Corse et adoptée par notre Assemblée, il n'était pas question de s'opposer à une technologie, mais de prendre en compte les incertitudes, les réserves. Et depuis, certaines conclusions ont été rendues.

Demeurent, effectivement, des forces qui étaient déjà pointées de la technologie 5G, mais demeurent aussi de nombreuses faiblesses et pour l'heure, toutes les réserves ne sont pas levées.

Il était effectivement demandé, dans la suite de ce moratoire qui devait marquer l'acte II d'une prise de décision in fine, une concertation citoyenne à laquelle nous sommes aujourd'hui invités à nous prononcer.

Alors, en quelque sorte, la concertation citoyenne devait être la deuxième étape après le moratoire pour pouvoir, en conscience ensuite, se prononcer.

Effectivement, et le Président l'a rappelé dans sa présentation et c'est dit dans le rapport, ce qui nous interpelle au-delà de ça, c'est le mépris avec lequel encore une fois sont traitées les délibérations de l'Assemblée de Corse et qui doit nous interroger. Il n'est pas question de freiner ou de courir après les technologies, mais à un moment donné, il y a une stratégie qui répond à une stratégie d'aménagement du territoire, parce que la stratégie d'aménagement numérique, c'est une stratégie d'aménagement du territoire et de notre île. Et donc, nous devons là-aussi ne pas en être dépossédés et pouvoir, en connaissance de cause, avec l'ensemble des éléments, décider de ce qui doit être mené.

Bien souvent, nous sommes saisis pour avis d'un certain nombre de projets de lois qui peuvent impacter la Corse par l'Etat, au dernier moment, en 15 jours, de manière un peu triviale, on l'a encore vu à la dernière session. Cette fois, ce sont des

opérateurs privés qui commencent à déployer parce qu'ils déploient en réponse à des appels à projets nationaux français, et qu'ils déploient sans prendre en compte les intérêts de la Corse et des Corses, et c'est rappelé ici.

Pourquoi je dis cela ? Cathy COGNETTI, à l'instant, vient d'évoquer les territoires ruraux. Lorsque l'on regarde, et Marie-Thérèse MARIOTTI à la dernière commission évoquait la difficulté que nous pouvons avoir, lorsque nous dépassons, à avoir une conversation suivie et tenue dans le dédale de nos routes. Aujourd'hui, les zones blanches sont légion et lorsque l'on voit où se concentre le déploiement 5G, cela se concentre sur les zones majoritairement urbaines et périurbaines, là où la 4G est déjà présente.

Donc, ça déploie au mépris des délibérations de l'Assemblée de Corse et au mépris, effectivement, d'une stratégie cohérente qui viendrait combler les zones blanches ; engagement pris - è ùn ne simu micca à 5G ! - engagement pris sur la 4G, c'était des engagements des opérateurs : couvrir prioritairement les zones blanches et avoir un déploiement cohérent.

Donc aujourd'hui, un moratoire, on le balaie ; une stratégie qui est celle des couvertures des zones blanches, on le balaie avec, et quand je dis stratégie de couverture des zones blanches, je parle de 4G et parfois même de 3G.

Donc là, je crois qu'il y a vraiment une problématique importante qui doit nous interpeller à tous, Exécutif et Assemblée délibérante.

Parchì sinò, chì femu quì ? A un moment donné, si nous allons courir après les opérateurs, après des décisions qui sont prises ailleurs, il y a une vraie question de fond de la valeur et de la portée de nos délibérations. Ça c'est une chose et de ce qui est fait dans l'intérêt de la Corse et des Corses.

Ensuite, et pour finir, mais le Président a répondu en partie aux questionnements qui étaient les miens, je dis en partie pourquoi ? Parce que je voulais demander exactement comment allait se dérouler cette concertation citoyenne dans ses modalités, qu'allions-nous porter à connaissance des citoyens, des élus, des associations, des syndicats, qu'elle allait être le contenu derrière la question 5G ou pas 5G, parce que la concertation citoyenne est importante, c'est une question qui est socialement vive et il nous faudra la trancher.

Mais pour cela et pour que ça se fasse dans de bonnes conditions, il faut que nous sachions, et vous avez dit que nous le définissions ensemble, ce que nous allons

porter à connaissance, de quelle manière nous allons le porter et comme allons-nous procéder.

Donc là, je conclurai en disant : du coup vous avez ouvert une autre question, vous avez parlé de délai très resserré. Alors dans quelles modalités nous allons pouvoir ensemble, et dans les délais qui sont impartis, définir ce que sera la concertation citoyenne qui devra être suivie finalement d'un acte trois, revenir devant cette Assemblée, pour prendre une décision et statuer car pour l'heure, nous n'en sommes pas encore arrivés là.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère. Qui souhaite intervenir ? Alors, il y a plusieurs mains qui se sont levées du côté de la droite, vous avez 10 minutes au total. Alors « Un soffiu », sè t'avette sempre un soffiu !

M. Pierre GHIONGA

Mme la Présidente, j'interviens rapidement pour dire nos questionnements sont légitimes, mais sachez que la Chine a envoyé un satellite pour expérimenter la 6G qui sera mise en place en 2030. La France finance Nokia et une autre entreprise pour la 6G.

Donc, je pense qu'on ne vit pas dans le même espace-temps que les opérateurs. Est-ce que nos interrogations ont une chance d'aboutir ? J'en doute.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Tout aussi rapidement, un avis et deux questions de fond.

Un avis c'est que cette consultation citoyenne ne va pas infléchir le travail initié par les opérateurs, mais comme il y a un engagement de le faire, il faut désormais aller jusqu'au bout.

Et deux questions de fond sur la nature de la consultation. Est-ce que vous garantissez au début de cette consultation, une impartialité ou est-ce que vous faites valoir le positionnement de l'exécutif sur ce sujet ? Première question.

Deuxième question, tout aussi importante, vous sentez-vous liés par l'issue de la consultation citoyenne ? Parce que si on consulte, a priori, j'imagine que c'est pour

tenir compte de cet avis, est-ce qu'on en tient compte comme une expertise qui en vaut d'autres ou est-ce que vous êtes liés par l'issu cette consultation ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Quelques remarques à ce stade, sans alourdir le débat à cette heure-ci.

Je crois que c'était bien le moins que nous puissions faire et que le Conseil exécutif puisse faire face à ce processus de déploiement, je dirai, hâtif et miné par, en fait, un jeu de concurrence très agressif entre opérateurs, que le Conseil exécutif, suite aux délibérations et suite, y compris lié au fait que la Collectivité a des compétences, notamment sur un certain nombre de choses, dont le numérique et notamment la fibre, puisse intervenir pour une concertation et une tentative de régulation, et pour articuler les choses entre les questions d'ordre sanitaire, les questions d'ordre environnemental.

On n'a pas besoin d'avoir attendu la 5G pour comprendre que les questions d'ordre environnemental, sur la localisation des pylônes, sur les matériaux existaient avant. Il y a eu des tas de levers de boucliers dans les communes pour faire enlever des pylônes auparavant.

Donc, il était bien normal, et il est bien normal, même si le processus est lancé, de rappeler un petit peu les opérateurs à leur devoir de discussion, de concertation. Surtout qu'il y a un enjeu, cela a été dit avant moi, mais il est important de le préciser, d'articulation ne serait-ce que dans la technologie ou les technologies que nous accepterions collectivement. Je veux évidemment parler du new deal qui est un contrat qui existe, qui était lui-même proposé par le Gouvernement pour mettre fin à une concurrence qui se basait sur le constat que les opérateurs délaissaient l'investissement en infrastructures pour faire une course au prix qui se concrétisait par un manque de qualité dans le service au niveau français.

Nous avons, nous-mêmes, des attentes sur le new deal qui ne sont pas totalement respectées sur la 4G, pas respectées sur la spécificité de la Corse. Je rappelle que sur les routes secondaires, on ne déploiera le new deal en Corse qu'à concurrence des tronçons qui auront 5 000 véhicules/jour en moyenne toute l'année, c'est-à-dire Bastia-Ponte-Leccia, on oubliera Bastia-Ajaccio, on oubliera certainement Bastia-Porto-Vecchio.

Ça veut dire qu'il va bien falloir se poser la question dans les équipes projets Collectivité/Etat, par quota de pylônes de 4G ou est-ce qu'on va les mettre puisqu'on ne pourra pas le mettre sur les routes, si on les met ailleurs, ou ça, pour les enlever sur les routes ?

Donc, il y aura des trous dans le gruyère, c'est le moins que l'on puisse dire. Et ça, on le sait parce que la spécificité n'est pas prise en compte dans le contrat du new deal, dans le déploiement de la 4G. Donc, ça accentuera la fracture territoriale, évidemment ça fera l'objet d'une déception des Corses qui attendent que les questions de couverture soient réglées, il suffit d'écouter le « Forum » le matin. Ces rendez-vous là, à force de les manquer, nous ne loupons pas simplement le train de la 5G, nous loupons la mise à niveau d'une technologie acceptée pour faire en sorte que les fractures se résolvent et que le développement se fasse.

Donc, ne serait-ce que sous cet angle-là, nous avons besoin d'une concertation avérée forte, d'autant plus que les opérateurs sont déjà venus en discussion des fois dans des instances que nous avons provoquées sur ces questions.

De toute façon, après on peut faire des remarques sur la qualité de la concertation, de savoir comment elle va se dérouler, etc. Mais le fait qu'aujourd'hui, l'Assemblée décide une nouvelle fois solennellement de dire il faut faire respecter parce que la question de la régulation liée à une technologie, de la perspective et des articulations entre ce qui est dit et fait auparavant et l'accélération mortifère sur la 5G, doit être contrôlée par l'instance politique qui a aussi des compétences d'aménagement, d'infrastructures, sur lesquelles ces technologies se greffent, ne serait-ce que sous cet angle-là.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller.

Pas d'autre intervention ? Je me tourne donc vers le Conseil exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Bien sûr, citer le rapport du CESEC :

« Le CESEC s'interroge sur les moyens dont dispose la Collectivité de Corse pour faire appliquer l'interruption de l'installation de la 5G durant la consultation citoyenne ».

Ça c'est la force politique de notre Assemblée. Si nous envoyons le message que la délibération doit être respectée, il faudra, à mon sens, qu'elle soit respectée.

Je vous ai dit qu'Orange avait dit d'ores et déjà qu'il suspendrait si nous décidons la consultation citoyenne, dont acte. Free également. Par contre, la réponse de SFR, qui s'est vu également délégué par Bouygues le soin de développer pour le compte de Bouygues en Corse, la réponse de SFR est beaucoup plus évanescente. Mais je n'ose pas imaginer que ces deux opérateurs puissent aller contre une délibération, puissent aller à nouveau contre une délibération de la Collectivité de Corse.

Donc, pour répondre au CESEC, le moyen que nous avons c'est de rappeler que notre institution, lorsqu'elle prend des délibérations, votre institution lorsqu'elle prend des délibérations, votre Assemblée lorsqu'elle prend des délibérations, qui deviennent donc des délibérations de la Collectivité de Corse, ces délibérations doivent être respectées parce qu'en arrière-plan, c'est vrai, il y a des choix qui sont des choix fondamentaux qui relèvent, y compris de nos compétences. L'aménagement numérique, c'est l'aménagement du territoire, ça été dit, en arrière-plan de l'aménagement numérique, il y a le développement de l'intérieur, il y a les critères qui sont appliqués, etc., etc.

Donc, moi je considère que nous avons notre mot à dire, et je pense que, pour répondre au CESEC, nous devons faire respecter les délibérations de l'Assemblée de Corse.

Le CESEC « constate ces derniers mois, une dégradation de la couverture téléphonique des réseaux 3G et 4G en Corse ».

Là, c'est aussi ce que disent un peu les services de la Collectivité de Corse, le numérique, qui disent, pour faire écho à l'intervention de Jean-Félix ACQUAVIVA. On nous dit, la réponse d'Orange, que la 5G permet de compenser, mais elle permet de compenser où ? Si elle permet de compenser seulement à Bastia, Aiacciu, Purtivechju, les gros bassins de populations, et que l'on reste dans une logique de profit exclusivement, qui continue de délaisser toutes les zones rurales de la Corse et de l'intérieur, de la montagne, ça ne peut pas nous convenir. Il me semble que l'on a notre mot à dire là-dessus.

Troisièmement, « Regrette l'absence de prise en compte du moratoire, se montre favorable aux objectifs affichés par l'organisation d'une concertation citoyenne et considère cette évolution technologique, continue à soulever de nombreuses interrogations ». Et, donc il faut trouver un espace de débats et un point d'équilibre ». Donc, globalement favorable.

Je termine en disant, pour répondre à Jean-Martin, la consultation citoyenne, je pense qu'il faut que nous voyons pour en organiser les modalités. Telle qu'elle est présentée, ce n'est pas un référendum, c'est une consultation citoyenne. Moi, en tant qu' élu de la Corse, je vais aller dans ces échanges avec les questions que j'ai à poser, pour écouter aussi celles qui seront posées par d'autres intervenants.

Et la logique de cela, c'est que lorsque nous aurons été informés pleinement, en tant que citoyens et en tant qu'élus aussi, eh bien nous reviendrons devant l'Assemblée de Corse et nous tirerons les leçons des échanges qui ont eu lieu et nous nous positionnerons, y compris sans doute par un vote. Voilà comment je vois les choses.

Un dernier mot sur le délai. On avait fixé dans le rapport, d'avoir un résultat de consultation avant la fin de l'année. Donc, on est aujourd'hui fin septembre, à supposer que ce rapport puisse être voté ce soir et que l'Assemblée décide de réaffirmer que le moratoire doit être respecté et décide d'organiser la consultation, on se voit rapidement la semaine prochaine pour en définir les modalités, le contenu et puis on l'organise avant la fin de l'année. Je pense que ça peut se faire sans difficulté pour nous permettre d'être en situation de débattre, y compris peut-être à notre dernière session de décembre 2021.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président. Alors, nous allons mettre au vote ce rapport.

Le rapport N° 318 est ADOPTE à l'unanimité des votants¹⁹.

Non-participation (17) : « Un soffiu novu ».

Dernier rapport :

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

* **Raportu n° 290 : Festa di a Lingua 2021.**

* **Rapport n° 290 : Fête de la Langue 2021.**

¹⁹ Délibération N° 21/163 AC

M. le Président Gilles SIMEONI

A festa di a lingua. Finimu incù a nostra lingua.

Allora, ghjusta pè di chì c'hè statu una dumanda da u nostru culleghu, Saveriu LUCIANI, chì su raportu passi da a cummissione permanente à a sessione generale di l'Assemblea di Corsica ; una dumanda ch'hè stata appughjata da u nostru culleghu Petru GHIONGA in cummissione.

Tengu à di chì di modu naturale, di sicura, aghju dettu ch'eru affavore di sta dumanda. Tengu dinò à sottulinea chì l'aviamu scrittu perchè i servizii anu dumandatu, anu fattu a risposta, avete vistu, perchè vulianu ch'ellu passi prima, perchè avia da cummincià u 26, mi pare, u 27 a festa. Dunque, chì l'associi sappianu chì a decizione era dighjà stata pigliata di sustene.

Ma ghjè un piacè pè noi tutti di pudè dibatte d'issu raportu, postu ch'in più, annu scorsu a festa di a lingua hè stata attimpata per via di u Covid.

Dunque, a sapete, un riveneraghju micca à dossu postu ch'elle u raportu ricurente, sapete chè a festa di a lingua, ghjè una riesciuta tamanta, hè stata iniziata à l'epica da Petru è altri è sustinuta da tutti, hà allargate u chjerchju di i susteni d'intervenzione. Hè una festa ch'hà dà principià u 26 di sittembre è chì s'hà da compia per quist'annu l'8 di dicembre, incù a ghjurnata europeu di e lingue è a decesima edizione di Linguimondi, è pò l'8 di dicembre, dà sicura è dinù à a Festa di a Nazione.

Quist'annu sò 40 strutture chì anu rispostu à a chjama à prughjetti pè a Festa di a lingua 2021, 25 associi, 9 cumune, 4 imprese è 2 centri di furmazione, per un bugettu glubale previsiunale di 471 392,33 € è prupunimu di sustene st'azzione à cuncurenza di 343 000 €.

Dunque, u travaglione, una stonda di spartera, una stonda d'allegria per noi tutti, è forza ma ne parleraghju dopu à l'interventi di l'uni è di l'altri, chì cì vole riflette à ricintra appena, per circa à esse più efficace è circa à aiutà meiu à d'altri chì ùn sò micca abbastanza sustinutu indè a so vulintà di sparghja a lingua. Ma lasciaraghju parlà à unipochi di paisani, chì si sentanu un pocu scurdati, ma ùn'hè micca u casu, tengu à assicurà li.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente. Cì sò i raporti nant'à stu cartularu ? Allora, a cummissione di a cultura.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Mme la Présidente. Je vous ferai grâce de vous lire le compte rendu de la commission, puisque nous avons essentiellement parlé de la problématique du passage en CP ou en Assemblée délibérante. Donc, le Président de l'exécutif a répondu aux interrogations.

Donc, la commission a donné un avis favorable, avec une non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Dopu c'era tornu un avisu mi pare, di a cummissione di e finanze.

M. Joseph SAVELLI

Favorable avec la non-participation du groupe « Un soffiu novu » et l'absence du groupe « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Qual'hè chì vole piglià a parolla ? Ùn partite micca perchè chì dopu v'aghju da fà, dopu u votu, unepoche d'infurmazione.

Qual'hè chi vole intervene nant'à stu raportu ?

M Pierre GHIONGA

Vogliu à ringrazià u Presidente di u Cunsigliu esecutivu d'avè accettatu di fà passà stu raportu in Assemblea.

Ùn'hè micca un pezzu di a nostra parte, ci pare impurtante di parlà di a nostra lingua in Assemblea, perchè ghjè unu pilastru maiò di a nostra pulitica chì ghjè spertuta nant'à tutti i banchi di st'Assemblea. Dunque emu dumandatu, è avete accettatà. In più, a Festa di a lingua hè un arnese impurtante di prumuzione è di spannera di sta lingua.

Vogliu salutà u travagliu di u serviziu di a lingua corsa è spergu chì anderemu sempre più aldilà per diffende a nostra lingua.

Vi ringraziu, O sgiò Presidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Quale c'hè, torna chì vole parlà ? Saveriu.

M. Xavier LUCIANI

In corsu ci vole à dì « merci » !

Ghjustu à punta, emu dumandatu à u Presidente à ricurda a dumanda. Ci pare logica per noi, pensu ancu per voi, di mette a lingua in core di st'Assemblea.

Per ciò ch'ellu hà ramintatu Petru, u fattu chì à un mumentu datu, simu quì, vi ricordu quantunque unipochi di voti, incù à l'epica nant'à cuufficialità, nant'à u pianu di a lingua. Dunque, mi pare più chè logica, è para à tutti, ma pensu ch'ella sia in core, ancu s'ellu hè in fina di ghjurnata, è chè no simu appena stanchi.

Duie parolle cusì, una per ripeta appena ciò ch'ellu hà dettu Petru, u travagliu l'hà fattu, eiu a dicu perchè l'aghju cunnisciutu, aghju scumbattutu cù elli, u travagliu ch'ella hà fattu a direzzione di a lingua. Mi ricordu ch'annu c'hè statu l'affare di u Covid, è per quessa c'hè statu spiazzata, si passa a logica di veranu è chì avemu sceltu tandu di fà la à parte da u 26 di sittembre, l'avete ricurdata, a ghjurnata europea di e lingue, sinamenta, quessa era un'idea forse appena strana di noi altri, di fà la compie l'8 di dicembre.

U fattu chì sta chì in pochi anni hè passata di a ghjurnata à a settimana, a mizata, è avà dura guasgi u trimestru. Dunque, c'hè quantunque un segnu dighjà di vitalità di l'associi, ancu s'hè per vultà annu, perchè m'arricordu di cuntestu annu, c'era di più soldi, ci vole à parlà cusì, annu c'era di più forze finanziamente, c'era una dumanda appena più forte.

Pensu chì avà, è ne avete parlatu di prima a presentazione, c'hè un bisognu, di rinfurzà forse u travagliu di terrenu, emu parlatu di territoriu, ghjè un'affare chì à mè mi pare più chè utile, mi pare à u mumentu datu ch'ella sia a strada à piglià. Emu parlatu sta mane di u CPER, di u cuntrattu di pianu, sforzu ch'ellu c'hè per l'educazione è dinò, in logica, sè andemu bè, à livellu sucietale, postu chì duppiate u bugettu di u corsu in u cuntrattu di pianu.

Dunque, l'idea serà dinò ch'ellu ci hè assai più forte cù e scole, esiste per esempiu in Corti cù l'azione di a « Rinascità » è in certi lochi, ma dinò cù à un mumentu datu, a sucietà. C'hè pocu imprese, quantunque assuciate à sta festa.

Dunque l'idea serebbe forse à livellu di i territorii d'avè animatore linguistichi, culturali territoriali. Dunque, postu chì tuttu u mondu dumanda avà a pocu pressu, l'impianti di case di i territorii, ci vole ch'ella sia dinò case per a lingua, ancu s'ella sia accantu, stu sforzu hè statu fattu, n'emu parlatu stamane, nant' à a furmazione per i maiò, ch'ellu sia à u livellu di a furmazione o à u livellu di e case di a lingua, chì per avà sò quantunque, diceraghju, una forza per noi è tutti i territorii postu chì quist'annu c'hè una decina di case, ma accant' à què, c'hè stu bisognu d'avè animatori territoriali di a direzione.

Dunque ci vole allargà appena stu travagliu, è rinfurzà a squadra di a direzione di a lingua corsa.

Eccu, ciò chè vulià di è vi ringraziu per avè messu à l'ordine di u ghjornu di l'Assemblea sta festa di a lingua.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Iè, andate puru, signore CAITUCOLI.

M Paul-Joseph CAITUCOLI

A ringrazià vi, Mma a Presidente.

Una bella manifestazione c'hè passatu d'un ghjornu à una settimana, cum'ellu a dicia.

Eiu, vogliu ghjusta ramintà chì a diversità face ricchezza è chì a nostra lingua suttanaccia, un sia micca sminticata, parchi pensu ch'elle impurtante di mantene.

Pà compia spergu chè ciò ch'ellu dicia Lisandru BASSANI, « un ghjornu, ci ghjunghjaremu tutti insemi, chè sta lingua duvintessa a lingua di u pane » è spergu chè d'insù ci aiuterà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, Romain COLONNA.

M. Romain COLONNA

À ringrazià vi, Mma a Presidente.

Pà di, par cummincià, à ghjà chì à u livellu persunale, ma a sò chè no semu parechji in st'imiciculu, sò assai cuntentu chì una di e prime sessione oghje emu intesu parlà assai corsu, nant'à sugetti chì vanu aldilà di a lingua, perchè pigliemu u versu, eiu u primu, à e volte, ma ci metti in dentru, d'intervena a spessa in lingua corsa nantu à l'affara di a lingua.

Oghje ùn hè micca statu u casu, ghjè una di e prime sessione di a mandatura, à u livellu cullettivu, hà traversatu ogni bancu di st'Assemblea, dunque què ghjè bè assai.

Si po nutà à traversu stu raportu duie affare.

Di poi unipochi di mesi è d'anni, a crescita di i mezi chì so dati à a lingua corsa, tuttu què avà deve insericesi in una pratica di a lingua generale, què si risente, ci vole à pinsà a lingua veramente in modu glubale è dà un sensu. Ma sta festa di a lingua, n'hè a traduzione, una di e prima traduzione, è mostra qualcosa senza avè analisatu u modu precisu, senza fà una suciulugia di tutti quelli chì dumandanu chì avemu torna quì à traversu tutti i cartulari chì sò purtatu, è ne prufitu ancu eiu, pà ringrazià a direzione di a lingua pà u so travagliu di primura, à chì puntu st'affara di a lingua ùn'hè micca cuncentratu nantu à un settore, nant'a una feta d'anni, ma chì traversu tutti l'anni, tutti i settori di a sucetà, è cità maiò.

Avà, ci vola à fà u sforzu d'ingeneria, a dicia Cathy, pà andà u più vicina à i paesi di u rurale, chì ne anu bisogno. Podassi appena più cumplicata per elli, ma si vede bè à traversu à sta festa, ci rallegra veramente a futugrafia ch'ella dà à chì punti sta lingua hè di sicurà è ancu di grazia, hè sempre purtata da a sucetà è sempre bramata di a sucetà.

Dunque, avà, tocca à noi à purtà i nostri sforzi in modu strutturatu pà l'anni à vena.

À ringrazià vi per u raportu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. A parolla hè à Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

In furia fatta, per di vi chì ben'intesa, simu à prò d'issa manifestazione, chì partecipeghja, cume l'aghju dettu stamane, d'una pulitica publica. E una pulitica publica, deve ripusà nantu à trè pilastri :

U scopu : u scopu ghjè di participà à a salvezza è à a mubilisazione in giru à a vulintà di mentene un patrimoniu linguisticu.

Un'ambizione.

I mezi : i mezi, vene di ramintà la Romain, so in crescita. Manca sempre qualcosa è ogni volta chì c'hè cartulare nanta a lingua, cercu di mantene a nostra posizione : manca a logica di a valutazione.

A festa di a lingua, un'hè micca sola, à sensu nostru, un'occasione di fà festa. A festa di a lingua deve entrà ind'è una logica di valutazione, è à un mumentu datu, mettime assai mezi, emu a ragiò, pensemu ch'è avemu a ragiò di mette assai mezi nanta a lingua. Ma à un mumentu datu, ci vole chè siamu capace di misurà l'effetti di sti mezi chì no mettimi nanta a lingua, è so chì manca à sensu nostru, micca à su cartularu, ma per fà più largu, à a logica di e nostre pulitiche pubbliche in direzione di a lingua.

Je profite aussi, M. le Président, en marge de ce dossier, de vous formuler une demande quant aux délégations, je disais en aparté dans le couloir, avec certains de vos conseillers exécutifs, nous avons identifié parmi vos conseillers exécutifs, celles et ceux qui sont en charge d'un office ou d'une agence, nous avons du mal à mesurer où manifestement il semblerait que la langue corse reste dans le domaine des délégations que vous n'avez pas faites, que vous conservez. Est-ce que dans les jours, indépendamment de l'organigramme, vous pouvez nous indiquer quelles sont les délégations qui s'attachent aux visages, nouveaux pour certains, et d'autres que vous avez effectué en direction de vos collègues du Conseil exécutif ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ci sò altre dumande ? No, Presidente vi passu a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Simu tutti d'accunsentu per allegraci di sta stonda prediletta ch'ella riprisenteghja a festa di a lingua.

Hè stata detta da d'altri eletti, dunque à vogliu ripette per contu meiu, di sicuru ringrazià a direzione di a lingua corsa, u direttore, ch'un hè più quì, pè u so travagliu tamantu è u so impegnu. Hè vera chì in più di a cumpetenza, c'hè ancu a passione è dunque si travaglia megliu indè ste cundizione.

À ringrazià vi pè tuttu ciò chè vo fate cù e vostre squadre.

Alors, sur les délégations il y aura, bien sûr, les arrêtés de délégations vous seront communiqués.

Sur la question de la langue corse, pour l'instant, elle n'a pas fait l'objet d'une délégation, je vous explique pourquoi. La langue corse fait partie des sujets stratégiques sur lesquels je souhaiterais qu'ensemble nous définissions une nouvelle manière de travailler, pour essayer de faire mieux que nous ne l'avons fait jusqu'à aujourd'hui. A mon avis, ça passe sans doute par une réflexion croisée que peut faire le Conseil exécutif, que peut faire l'Assemblée de Corse. Comment peut-on mieux faire travailler l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif dans ce domaine stratégique ? Comment mieux travailler avec les acteurs de terrain ? Quelle véritable stratégie, au-delà des thèmes qui sont les nôtres et sur lesquels nous avons travaillé ?

On a parlé ce matin de renforcer au plan social et sociétal la place de la langue et l'usage de la langue. Je crois que ça doit être un de nos objectifs prioritaires en ce début de mandature. Je souhaite pouvoir en parler avec mes conseillers exécutifs de façon transversale, on a parlé de transversalité, je crois que la langue corse elle est par définition le sujet transversal. Tout à l'heure, il y a eu la présentation d'Alex VINCIGUERRA, l'économie, l'environnement, la jeunesse, la formation, la culture bien évidemment.

Donc, voilà la raison pour laquelle, pour l'instant, il n'y a pas eu de délégation de ce côté-là, c'est simplement pour nous donner les moyens, y compris en termes de fonctionnement, de marquer l'importance qu'a pour nous la politique linguistique. Donc, ça c'est pour vous répondre.

Deuxièmement, sur les améliorations à apporter, c'est vrai qu'on est montés en budget, on est montés en rayonnement. Ce rayonnement n'atteint pas encore un certain nombre d'associations, de petites communes, etc., qui voudraient peut-être se positionner, sans doute repenser la forme de nos appels à projets.

Troisième réflexion qui est en cours et que nous partagerons avec vous, est-ce qu'il ne faut pas recentrer, je l'ai dit tout à l'heure dans mon propos introductif, notamment par exemple autour d'une thématique donnée, pour donner plus de lisibilité aux opérations qui vont être financées ? Inciter les acteurs à mutualiser leur action, par exemple autour d'une thématique pour avoir une sorte de filière qui se crée ou autour d'un territoire pour que les petits puissent s'agréger aux acteurs plus puissants ? S'appuyer aussi sur l'expérience di e case di a lingua chì esiste oghje et qui nous permettent d'avoir un enracinement territorial ? S'appuyer aussi sur la variété des parlés dans notre langue, et on sait qu'on est attachés particulièrement à ce que toute cette variété soit mise en valeur, soit préservée et transmise. Et, une politique d'évaluation

aussi, parce que c'est vrai qu'aujourd'hui, là comme ailleurs, je crois qu'il faut qu'on se donne des résultats.

Ça fait partie des enjeux, y compris sur le CPER, le plan de formation premier degré qui a été mis en place, on a les plus grandes difficultés, y compris dans le dialogue avec le rectorat, à avoir une vraie évaluation. On ne peut pas se contenter simplement de données quantitatives, l'augmentation du budget, l'augmentation des associations. Ce qui compte c'est la qualitatif. Est-ce que ce que nous faisons contribue à redonner à notre langue son dynamisme, son caractère d'instrument naturel pour un nombre toujours plus croissant de Corses ? Est-ce que notre langue est un facteur aujourd'hui d'ouverture sur le monde, d'enrichissement, d'accès à l'emploi ? Est-ce que notre langue représente une véritable plus-value pour toutes celles et tous ceux qui vivent ici ou ailleurs ?

C'est à l'aune aussi de ces objectifs-là que nous devons essayer de construire une grille d'évaluation de la politique linguistique que nous mettons en œuvre. C'est le travail que je propose de mener ensemble dans les semaines et dans les mois à venir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

A ringrazià vi. Dunque aghju à fà vutà nant'à stu cartularu.

Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'un votu micca ?

Tuttu u mondu ghjè à prò.

Le rapport N° 290, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité²⁰.

A ringrazià vi. V'aghju da fà parte d'unepoche d'infurmazione, l'aghju dighjà dettu, ma hè megliu à ripete.

Dumane matine à 9 ore, c'hè una conferenza di stampa per l'Assemblea di a Giuventù. Allora quelli chì sò stati numati per a ghjuria di a scelta di a mità guasgi di l'Assemblea di a Giuventù, so invitati à vene s'elli volenu.

Vi ramentu e persone qual'hè sò :

Per « Fa Populu Inseme » : Danielle ANTONINI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Petr'Antone FILIPPI, Don-Joseph LUCIONI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA.

²⁰ Délibération N° 21/164 AC

Per « Un Soffiu Novu » : Didier BICCHIERAY, Christelle COMBETTE, Jean-Michel SAVELLI et Charlotte TERRIGHI.

Per « Avanzemu » : Julia TIBERI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Per « Core in Fronte » : Marie-Claude BRANCA.

Què ghjè à 9 ore.

Dopu, à partesi di 9 ore 30, ci sò unepoche di cummissione. Nurmamente, avete ricevutu un messaghju, ci sò unepoche di cummissione tematiche ch'anu una reunione per sceglie u so scagnu.

Si cummencia à 9 ore 30 per a cummissione di u cuntrollu.

Dopu c'hè a cummissione di l'affare europei internaziunale à 10 h.

A 10 ore 15, quella di l'evoluzione statutare di a Corsica.

Eppò dopu à 11 ore 30, quella di e pulitiche di a salute.

È tutte què hè sott'à a presidenza di u Signore PANZANI.

Dopu, ci n'hè un'antra à 11 ore, c'hè quella di e cumpetenze legislative è reglimentarie, è sott'à a presidenza di Marie-Anne PIERI.

Eppò dopu sott'à a presidenza di Pierre POLI, ci n'hè una nant'à e prublematiche di a viulenza à 14 ore, simu d'accordu ?

Dunque, simu chjari nant'à e cummissione.

Dopu, ùn partite micca, à 10 ore, listessu tempu, ci hà da esse una reunione, ùn so micca cume si dice « la questure », « a questura », sott'à a presidenza di Hyacinthe VANNI chì cunnosce bè tuttu què.

À listessu tempu, certi di noi andemu à u Cungressu di i merri, simu invitati. Ci sò ghjente qui, chì so merri è chì ci anu da andà dà sicura, eiu, u Presidente di l'Esecutivu è dopu emu à principià à 2 ore, d'accordu ?

M. le Président Gilles SIMEONI

A 3 ore ! Scusatemi, dumane avete previstu, ùn'interessa micca u Cunsigliu esecutivu, ma se voi avete previstu d'eleghje e cummissione, ci vularia à esse sicuri chè l'eletti sò qui.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Di tutta manere ùn pudemi micca fà altrimenti, dumane matine ci sò e cummissione è ci anu à esse pricure in cummissione, l'anu prevista, l'assistante l'anu prevista.

Dunque, cumincemu à 3 ore, ci arrestanu trè cartulari, mi pare. Eppò emu e muzione, eppò forse sicuramentu torna una o duie discussione ?

Va bè 3 ore ? Femu cusì !

A ringrazià vi è bona sera !

La séance est suspendue à 20h50.